



IDAHO CHAMPION GOLD MINES CANADA INC.

NOTICE ANNUELLE RÉVISÉE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

VERSION RÉVISÉE DU 21 JUILLET 2020

IDAHO CHAMPION GOLD MINES CANADA INC.
NOTICE ANNUELLE RÉVISÉE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

TABLE DES MATIÈRES

NOTES D'INTRODUCTION	3
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	5
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	6
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	12
DIVIDENDES	56
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	56
COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS	57
PLACEMENTS ANTÉRIEURS	57
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	57
DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION	61
POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	69
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	69
AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS	70
CONTRATS IMPORTANTS.....	70
INTÉRÊTS DES EXPERTS	70
COMITÉ D'AUDIT	71
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	74
ANNEXE A – RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT	75

NOTES D'INTRODUCTION

Mise en garde relativement aux énoncés prospectifs

La présente notice annuelle révisée comprend des énoncés prospectifs et de l'information prospective au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières. En général, on peut reconnaître les énoncés prospectifs et l'information prospective par des expressions comme « planifier », « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « être prévu », « budgéter », « prévu », « estimer », « prévoir », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « ne pas anticiper » ou « croire » ou des variantes de ces termes, ou par des déclarations ou des phrases indiquant que certaines mesures peuvent être prises, que certains événements peuvent survenir ou que certains résultats peuvent être obtenus. Les énoncés prospectifs inclus dans la présente notice annuelle comprennent notamment les énoncés concernant ce qui suit :

- Les plans de la Société concernant les activités d'exploration en cours, pour l'or à son Projet Baner et à son Projet Champagne et le cobalt à d'autres terrains en Idaho.
- Le plan de la Société visant l'acquisition, l'exploration et le développement d'autres droits miniers et d'autres terrains que la direction ou le conseil d'administration peut, à l'occasion, déterminer comme présentant un potentiel.
- Les exigences des processus d'évaluation environnementale ou de protection de l'environnement nécessaires pour que la Société obtienne l'autorisation de faire passer ses terrains à une phase d'exploitation.
- La disponibilité d'un financement supplémentaire pour la Société et le caractère favorable et la dilution résultant des modalités reçues.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective sont fondés sur des hypothèses raisonnables formulées par la Société à la date de cette information et ils sont assujettis à des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire que les résultats, l'ampleur de l'activité, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés prospectifs et une telle information prospective. Pour une description de ces risques, voir « Description de l'activité – Facteurs de risque » dans la présente notice annuelle. Le tableau ci-dessous présente notamment l'information prospective comprise dans la présente notice annuelle et décrit les principales hypothèses particulières sur lesquelles reposent l'information prospective, de même que les facteurs de risque les plus pertinents qui pourraient entraîner un écart substantiel entre les résultats réels et l'information prospective.

Information prospective	Principales hypothèses	Facteurs de risque les plus pertinents (sans limitation)
Les plans de la Société concernant les activités d'exploration et de mise en valeur de son Projet Baner, de son Projet Champagne ou de tout autre projet.	Des gisements miniers ayant une valeur économique seront découverts ou, s'ils le sont, ils suffiront pour soutenir des activités minières réalisables ou une exploitation rentable; la Société obtiendra le capital nécessaire requis; la Société aura l'expertise technique nécessaire pour extraire et	Voir : « Description de l'activité – Facteurs de risque – Nature de l'entreprise d'Idaho Champion », « – Continuité de l'exploitation », « – Risque sur produits de base », « – Exploration de ressources », « – Situation du secteur », « – Incertitude touchant le calcul de gisements », « – Accès aux

Information prospective	Principales hypothèses	Facteurs de risque les plus pertinents (sans limitation)
	commercialiser les ressources de manière rentable.	infrastructures ».
Le plan de la Société visant l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur d'autres droits miniers et d'autres terrains que la direction ou le conseil d'administration peut, à l'occasion, déterminer comme présentant un potentiel.	Le conseil d'administration aura l'expertise nécessaire pour acquérir, explorer et mettre en valeur ces autres droits miniers et la Société disposera d'un capital suffisant pour acquérir ces autres droits miniers.	Voir : « Description de l'activité – Facteurs de risque – Nature de l'entreprise d'Idaho Champion » et « – Coentreprises et conventions d'options ».
Les exigences des processus d'évaluation environnementale ou de protection de l'environnement nécessaires pour que la Société obtienne l'autorisation de faire passer ses terrains à une phase d'exploitation.	La Société aura les ressources et la capacité nécessaires pour se conformer aux exigences des processus d'évaluation environnementale et aux normes réglementaires en matière d'environnement.	Voir : « Description de l'activité – Facteurs de risque – Obligations en matière d'environnement » et « – Permis et licences ».
La disponibilité d'un financement supplémentaire pour la Société et le caractère favorable et la dilution résultant des modalités reçues.	La Société sera en mesure de réaliser de nouveaux financements par actions à des conditions acceptables.	Voir : « Description de l'activité – Facteurs de risque – Besoins en capitaux », « – Financement futur » et « – Fonds supplémentaires pour les activités d'exploration et de mise en valeur futures; dilution ».

Bien que la Société ait tenté de relever les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux qui sont indiqués dans les énoncés prospectifs et l'information prospective, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas conformes à ceux qui ont été prévus ou estimés. Il n'est pas garanti que l'information prospective soit exacte, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer passablement des prévisions présentées dans ces énoncés ou dans cette information. En conséquence, les lecteurs devraient éviter de se fier indûment aux énoncés prospectifs ou à l'information prospective. Les énoncés prospectifs et l'information prospective qui figurent dans la présente notice annuelle visent à fournir aux investisseurs des renseignements pour les aider à mieux comprendre les résultats financiers ainsi que les résultats d'exploitation prévus de la Société; ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour les énoncés prospectifs ou l'information prospective contenus dans le présent document, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Monnaie

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, mais certaines dépenses que la Société engage peuvent être en dollars américains. Dans la présente notice annuelle, sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et les mentions de « dollars » ou de « \$ » renvoient au dollar canadien et les mentions de « \$ US » renvoient au dollar américain.

Les hauts, les bas et les moyennes des taux de change moyens quotidiens ainsi que les taux de change moyens quotidiens à la clôture du dollar américain par rapport au dollar canadien, tels que publiés par la Banque du Canada, étaient les suivants pour les trois années indiquées.

	Exercice clos les 31 décembre		
	2019	2018	2017
Haut.....	1,360 0	1,364 2	1,374 3
Bas.....	1,298 8	1,228 8	1,212 8
Moyenne.....	1,326 9	1,295 7	1,298 6
Clôture.....	1,298 8	1,364 2	1,254 5

Le 20 juillet 2020, un dollar américain pouvait être échangé contre environ 1,3543 \$ dollar canadien selon le taux de change moyen quotidien publié par la Banque du Canada pour cette date.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Idaho Champion Gold Mines Canada Inc. (la « **Société** » ou « **Idaho Champion** ») a été constituée sous le régime des lois fédérales du Canada le 17 mars 1997, et prorogée en vertu des lois de la province d'Ontario le 18 septembre 2018. La Société acquiert, explore et évalue des ressources naturelles dans l'État de l'Idaho, aux États-Unis d'Amérique. La Société était auparavant connue sous le nom de GoldTrain Resources Inc. (« **GoldTrain** »). Le 18 septembre 2018, la Société a réalisé une opération de prise de contrôle inversée (l'« **Opération** ») avec Idaho Champion Gold Mines Ltd., une société constituée sous le régime des lois de l'Ontario (« **Old Champion** ») dans le cadre de laquelle la Société a acquis la totalité des titres émis et en circulation d'Old Champion en échange d'actions de la Société. Parallèlement à la réalisation de l'Opération, GoldTrain a changé sa dénomination sociale pour « Idaho Champion Gold Mines Canada Inc. L'Opération a été réalisée par la voie d'une fusion triangulaire, par laquelle une filiale en propriété exclusive de GoldTrain, constituée en Ontario, a été fusionnée avec Old Champion, la société issue de la fusion étant une filiale en propriété exclusive d'Idaho Champion.

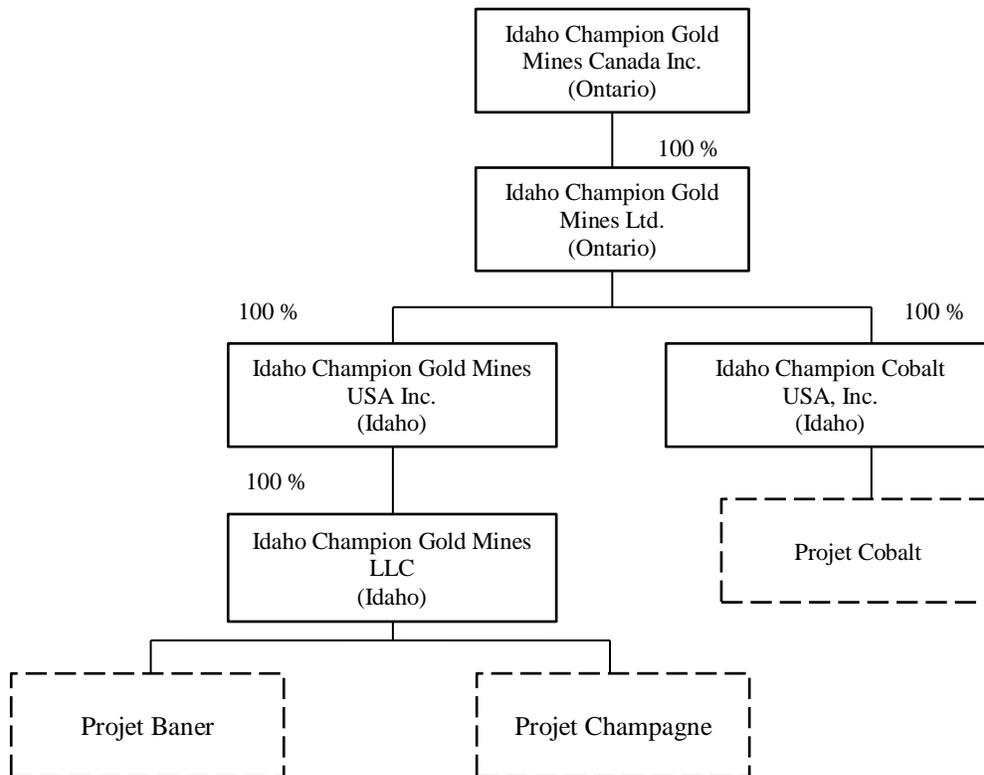
Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 401, rue Bay, bureau 2702, Toronto (Ontario) M5H 2Y4.

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario, et ses Actions ordinaires en circulation (les « **Actions ordinaires** ») sont inscrites à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « **CSE** ») sous le symbole « ITKO ». Les Actions ordinaires sont cotées aux fins de négociation aux États-Unis d'Amérique sur le marché des Pink Sheets de la plateforme de l'OTC Markets Group (« **OTC** ») sous le symbole « GLDRF ». La Société cherche à faire coter ses Actions ordinaires dans un groupe supérieur de l'OTC.

La Société compte quatre filiales en propriété exclusive (directement ou indirectement) : Idaho Champion Gold Mines Ltd., Idaho Champion Gold Mines USA Inc., Idaho Champion Cobalt USA, Inc. et Idaho Champion Gold Mines LLC.

Le graphique ci-après présente la structure d'entreprise de la Société et ses principales filiales, ainsi que le territoire de constitution de chaque société, le pourcentage de titres comportant droit de vote dont la Société est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise et le placement des projets miniers de la Société dans sa structure d'entreprise. Dans la

présente notice annuelle, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes « Idaho Champion » ou « Société » désignent, collectivement Idaho Champion Gold Mines Canada Inc. et ses filiales (ou l'une quelconque d'entre elles).



DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Introduction

Idaho Champion est engagée dans la poursuite de projets d'exploration minérale dans l'État de l'Idaho aux États-Unis ou autour de celui-ci. Le Projet Baner et le Projet Champagne sont les principaux terrains de la Société. Le principal objectif commercial de la Société est d'explorer et de mettre en valeur les droits miniers qu'elle détient actuellement et d'acquérir, d'explorer et de mettre en valeur d'autres droits miniers et terrains que sa direction et son conseil d'administration (le « Conseil ») peuvent, à l'occasion, déterminer comme présentant le potentiel géologique nécessaire pour une éventuelle extraction économique. L'exploration et la mise en valeur continues de terrains existants et les futures acquisitions d'autres terrains dépendront du caractère suffisant des ressources financières disponibles. Rien ne garantit qu'Idaho Champion réussira à mener à bien cette stratégie commerciale.

Le Projet Baner consiste en 215 concessions filoniennes non concédées par lettres patentes, couvrant environ 4 225,5 acres (1 710 hectares). La propriété de ce projet se divise en deux parties : (i) les concessions faisant partie du « groupe BC » détenues en propriété exclusive et récemment jalonnées (BC 1 à BC 202, 205-206), et (ii) la propriété historique de Baner

(collectivement, le « **Projet Baner** »). Le premier programme de forage, comptant 19 trous (plus de 5 000 mètres) a été réalisé en novembre 2018 et a confirmé une première découverte de gisement d'or, dont les résultats sont décrits ci-après sous la rubrique « Le Projet Baner ». Se fondant sur ces résultats positifs, et à condition d'avoir les fonds nécessaires, la Société propose d'entreprendre des travaux techniques supplémentaires et de mener à bien un deuxième programme de forage afin de préciser l'emplacement en trois dimensions de ce gisement d'or, dans le but à plus long terme d'établir une estimation des ressources minières.

En février 2018, la Société a également jalonné 113 concessions minières près d'Idaho Falls, qui font environ 936,3 hectares (2 313 acres) (le « **Projet Champagne** »). Le terrain du Projet Champagne a accueilli, de 1990 à 1993, une mine en production à ciel ouvert et à lixiviation en tas exploitée par BEMA Gold Corporation (« **BEMA** »). En mars 2020, la Société a acheté de Kinross Gold Corporation (qui a acquis BEMA) des données techniques relativement au Projet Champagne. Après avoir analysé ces données, la Société procède actuellement à l'élaboration de programmes de travail.

Idaho Champion est également propriétaire de 622 concessions minières dans le nord de l'Idaho, réparties sur environ 6 871 hectares (16 975 acres), jalonnées en quatre blocs de concessions minières : le projet Victory, le projet Fairway, le projet Twin Peaks et le projet Ulysses. Collectivement, les terrains de cobalt d'Idaho sont également désignés sous le nom de « **Projet Cobalt** ». Bien que peu de renseignements soient actuellement disponibles concernant ces zones, des données historiques indiquent que la zone est prometteuse pour le cobalt. La Société ne considère pas que le Projet Cobalt est un terrain important.

La Société concentre actuellement ses efforts et ses ressources sur la poursuite de l'exploration du Projet Baner et du Projet Champagne et pourrait entreprendre une exploration préliminaire, notamment une analyse technique, sur son autre projet.

Historique des trois derniers exercices

2017

Acquisition du Projet Baner

Le 31 octobre 2017, la Société a acquis le Projet Baner auprès de vendeurs sans lien de dépendance pour 500 000 \$ US, dont 250 000 \$ US ont été payés en octobre 2016 et les 250 000 \$ US restants, à la clôture. Ni les vendeurs ni d'autres tiers ne détiennent des redevances ou une autre participation sur une quelconque partie du Projet Baner.

Acquisition de données géologiques et techniques

Le 13 novembre 2017, Idaho Champion a acquis un nombre considérable de données géologiques et techniques auprès d'un tiers sans lien de dépendance en contrepartie d'une somme de 100 000 \$ US payable par (i) l'émission de 250 000 Actions ordinaires au prix de 0,20 \$ US l'Action ordinaire et (ii) le paiement de 50 000 \$ US en cinq versements égaux de 10 000 \$ US à la signature de l'entente et les 30 mars, 29 juin, 29 septembre et 31 décembre 2018, respectivement.

Le 20 novembre 2017, Old Champion a signé une lettre d'entente ayant force exécutoire avec GoldTrain (un émetteur assujéti inscrit à la cote de la Bourse de croissance TSX) relativement à l'Opération, aux termes de laquelle GoldTrain a proposé d'acquérir la totalité des titres émis et en circulation d'Old Champion. L'Opération a été réalisée par la voie d'une fusion triangulaire entre GoldTrain, Old Champion et GT Subsidiary Inc. (« **Subco** »), une filiale en propriété exclusive de GoldTrain, par laquelle Subco a été fusionnée avec Old Champion, la société issue de la fusion étant une filiale en propriété exclusive de GoldTrain. Tous les actionnaires d'Old Champion ont reçu des actions de GoldTrain en contrepartie de leurs actions d'Old Champion.

2018

Opération de prise de contrôle inversée et financements

Les 20 et 22 août 2018, respectivement, GoldTrain a annoncé la clôture des première et deuxième tranches d'un placement privé, en émettant un total de 1 857 499 bons de souscription spéciaux (individuellement, un « **Bon de souscription spécial** ») au prix de 0,24 \$ le Bon de souscription spécial pour un produit total de 441 000 \$, chaque Bon de souscription spécial étant automatiquement échangeable, sans contrepartie supplémentaire, contre une Action ordinaire au moment où seront remplies certaines conditions. Tous les titres émis dans le cadre du placement privé ont été assujétis à un délai de conservation de quatre mois.

Le 21 août 2018, GoldTrain a annoncé les résultats de GoldTrain lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de GoldTrain (l'« **Assemblée de GoldTrain** ») et les résultats d'Old Champion lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires d'Old Champion (l'« **Assemblée d'Idaho Champion** »), au cours desquelles toutes les questions relatives à l'Opération ont été approuvées.

Le 18 septembre 2018, GoldTrain a annoncé la réalisation de l'Opération. GoldTrain a changé sa dénomination sociale pour « Idaho Champion Gold Mines Canada Inc. » et a réalisé un regroupement d'Actions ordinaires à raison d'une pour trois. Dans le cadre de l'Opération, tous les titres émis et en circulation dans le capital d'Old Champion ont été convertis en titres émis et en circulation similaires de la Société à raison d'un pour un. Au total, 3 545 935 Actions ordinaires ont été émises aux actionnaires, aux créanciers et aux souscripteurs privés de GoldTrain avant le regroupement. La Société a cessé d'être cotée à la Bourse de croissance TSX et elle a été inscrite et ses titres ont commencé à être négociés à la CSE le 27 septembre 2018.

Le 3 octobre 2018, la Société a publié les résultats d'une série de placements privés, pour un produit total de 2,95 M\$ US, dans le cadre de son financement avant l'Opération. La Société a émis 31 217 000 Actions ordinaires aux actionnaires d'Old Champion en contrepartie d'actions d'Old Champion détenues immédiatement avant l'Opération; et 1 847 500 Actions ordinaires émises dans le cadre de l'échange des Bons de souscription spéciaux, sans contrepartie supplémentaire, contre des Actions ordinaires, lorsque les conditions de libération ont été remplies le 24 septembre 2018. Suivant la réalisation de l'Opération, la Société disposait de 32 925 435 Actions ordinaires émises et en circulation après le regroupement.

Acquisition des concessions minières de Sally

De même, le 18 septembre 2018, la Société a annoncé qu'elle avait acheté six concessions minières (un total de 1 036 acres ou 422 hectares) dans le comté d'Idaho, en Idaho dans le bloc de concessions minières de BC. Le coût de l'acquisition s'élevait à 1 million d'Actions ordinaires. Ces six concessions minières sont un prolongement de la zone de cisaillement d'Orogrande dans le bloc de concessions minières de Baner et comprennent les mines aurifères souterraines historiques Black Lady et Lucky Strike.

Programme de forage de novembre 2018 au Projet Baner

Un programme de forage de 19 trous (plus de 5 000 mètres) a été réalisé au Projet Baner en novembre 2018 (le premier programme de forage sur cette propriété) et a confirmé une première découverte de gisement d'or, dont les résultats sont décrits ci-après sous la rubrique « Le Projet Baner ».

Acquisition du Projet Cobalt

Le 7 novembre 2018, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'achat du Projet Cobalt auprès d'American Cobalt Corp., un tiers sans lien de dépendance. Comme contrepartie pour le Projet Cobalt, Idaho Champion a émis 4 000 000 Actions ordinaires à American Cobalt Corp. le 8 janvier 2019.

2019

Placement privé de juin

Le 28 juin 2019, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé sans l'intermédiaire de courtiers (le « **Placement privé de juin** »), en émettant un total de 6 334 428 unités de la Société au prix de 0,10 \$ l'unité pour un produit brut de 633 443 \$. La Société a payé une commission d'intermédiaire en espèces de 2 400 \$ et a émis 24 000 bons de souscription d'intermédiaire. Chaque unité était composée d'une Action ordinaire et d'un bon de souscription non cessible conférant à son porteur le droit d'acheter une Action ordinaire au prix de 0,20 \$ pour une période de 36 mois après son émission. Le 29 juillet 2019, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'approbation de la CSE pour modifier le prix et prolonger la durée des bons de souscription du Placement privé de juin. À l'issue de cette modification de prix et de ce prolongement, les porteurs de bons de souscription ont le droit d'acquérir une Action ordinaire supplémentaire à un prix d'exercice de 0,15 \$ au cours d'une période de 60 mois.

Placement privé d'août

Le 27 août 2019, la Société a clos un placement privé sans l'intermédiaire de courtiers (le « **Placement privé d'août** »), en émettant un total de 2 687 500 unités de la Société au prix de 0,08 \$ l'unité pour un produit brut de 215 000 \$. Chaque unité consistait en une Action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une Action ordinaire supplémentaire au prix de 0,15 \$ au cours d'une période de 60 mois à compter de la date d'émission. La Société a payé une commission d'intermédiaire en espèces

équivalant à 8 % du produit brut, lequel totalisait 11 040 \$, et 138 000 bons de souscription non transférables à la première clôture.

Modification des modalités des Bons de souscription

En novembre 2019, les modalités de 3 048 818 bons de souscription liés au financement du 17 mai 2019 (plus 8 000 bons de souscription d'intermédiaire) et de 1 615 000 des bons de souscription liés au financement du 7 juin 2019 (plus 16 000 bons de souscription d'intermédiaire) ont été modifiées afin qu'elles soient conformes aux modalités du financement du 27 août 2019. Les modalités des bons de souscription ont été modifiées de sorte que chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une Action ordinaire supplémentaire au prix de 0,15 \$ au cours d'une période de 60 mois à compter de la date d'émission.

Faits récents

Placement privé de mars

Le 14 février 2020, la Société a clôturé la première tranche d'un placement privé sans l'intermédiaire de courtiers, en émettant un total de 6 404 037 unités de la Société au prix de 0,08 \$ l'unité pour un produit brut de 512 322,96 \$. Chaque unité consistait en une Action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une Action ordinaire supplémentaire au prix de 0,15 \$ au cours d'une période de 60 mois à compter de la date d'émission. La Société a payé une commission d'intermédiaire en espèces de 10 240 \$ et a émis 178 000 bons de souscription non transférables à la première clôture.

Le 26 février 2020, la Société a clôturé la deuxième tranche d'un placement privé sans l'intermédiaire de courtiers, en émettant un total de 2 398 306 unités de la Société au prix de 0,08 \$ l'unité pour un produit brut de 191 864,48 \$. Chaque unité consistait en une Action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une Action ordinaire supplémentaire au prix de 0,15 \$ au cours d'une période de 60 mois à compter de la date d'émission.

Le 6 mars 2020, la Société a clôturé la dernière tranche d'un placement privé sans l'intermédiaire de courtiers, en émettant un total de 6 250 000 unités de la Société au prix de 0,08 \$ l'unité, pour un produit brut de 500 000 \$. Chaque unité consistait en une Action ordinaire et un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une Action ordinaire supplémentaire au prix de 0,15 \$ au cours d'une période de 60 mois à compter de la date d'émission. La Société a payé une commission d'intermédiaire en espèces de 21 880 \$ et a émis 273 500 bons de souscription non transférables à la troisième clôture. Le placement privé total a permis à la Société de recevoir un produit total de 1 204 187 \$.

Acquisition des données historiques du Projet Champagne

Le 11 mars 2020, la Société a annoncé qu'elle avait acquis les données techniques historiques concernant le Projet Champagne. La base de données a été achetée de Kinross Gold Corporation, qui l'avait acquise de BEMA en 2007. La Société a analysé les données historiques et procède actuellement à l'élaboration des programmes de travail futurs en fonction de cet examen.

Acquisitions et dispositions de terrains

Le 27 avril 2020, la Société a annoncé qu'elle avait vendu toutes ses concessions minières de Nudulama pour un produit en espèces de 80 000 \$.

Le 30 avril 2020, la Société a annoncé qu'elle avait acquis cinq principales concessions minières avec lettres patentes (terrain privé) et un site d'exploitation concédé par lettres patentes (pour un total de six concessions minières avec lettres patentes) situés dans le Projet Champagne d'une fiducie familiale privée pour la somme de 150 000 \$ US. Les principaux terrains avec lettres patentes comprennent cinq concessions minières filoniennes et un site d'exploitation concédé par lettres patentes, qui sont situés à l'intérieur de la zone du projet sous le contrôle de la Société.

Le 6 mai 2020, la Société a annoncé qu'elle avait signé un bail et une convention d'options exécutoires avec une famille privée pour louer, avec option d'achat, des concessions minières supplémentaires situées dans le Projet Champagne. Aux termes de la convention, la Société a versé au bailleur 8 000 \$ US et a émis 100 000 Actions ordinaires. Par la suite, la Société versera au bailleur 8 000 \$ US à chaque date d'anniversaire de la convention pendant les 20 premières années de la convention et pourra renouveler la convention pour une autre période de 20 ans.

La Société peut acquérir une participation exclusive dans les concessions minières en versant au bailleur l'un des montants indiqués ci-après :

- Si l'option est exercée au cours des années 1 à 10 : 150 000 \$ US
- Si l'option est exercée au cours des années 11 à 20 : 200 000 \$ US
- Si l'option est exercée au cours des années 21 à 30 : 250 000 \$ US
- Si l'option est exercée au cours des années 31 à 40 : 300 000 \$ US

Le 19 mai 2020, la Société a annoncé qu'elle avait signé une convention d'achat et de vente avec Champagne Exploration LLC visant l'acquisition de cinq concessions minières supplémentaires dans le Projet Champagne. Aux termes de la convention, la Société a versé au vendeur 15 000 \$ US et a émis 150 000 Actions ordinaires.

Le 1^{er} juin 2020, la Société a annoncé qu'elle avait jalonné 184 autres concessions minières fédérales non concédées par lettres patentes en périphérie du Projet Champagne dans le comté de Butte, dans l'Idaho. À ce jour, ces concessions n'ont pas encore été annoncées par BLM. L'annonce devrait être faite au début de juillet.

Le 29 juin 2020, la Société a annoncé qu'elle avait acheté deux autres concessions minières fédérales non concédées par lettres patentes (les concessions minières de St. Louis), d'un particulier, situées sur le terrain du Projet Champagne, dans l'Idaho. Aux termes de la convention, la Société a versé au vendeur la somme de 5 000 \$ US à la signature de la convention.

Écllosion de coronavirus

Depuis le 31 décembre 2019, l'apparition de la nouvelle souche de coronavirus, plus particulièrement désignée comme la « COVID-19 », a forcé les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent l'application d'interdictions de voyager, de périodes de quarantaine auto-imposées et de distanciation sociale, ont provoqué des perturbations importantes dans les entreprises du monde entier, entraînant un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont quant à eux connu une volatilité et une faiblesse importantes. Les gouvernements et les banques

centrales ont réagi en opérant d'importantes interventions monétaires et fiscales destinées à stabiliser la situation économique. La durée et les incidences de l'écllosion de la COVID-19 sont inconnues à ce stade, tout comme l'efficacité des interventions des pouvoirs publics et de la banque centrale. Il est impossible d'estimer de manière certaine la durée et la gravité de ces événements, tout comme les répercussions que cette pandémie pourrait avoir sur les résultats financiers et sur la Société au cours des exercices ultérieurs.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Description générale

La Société exerce activement des activités d'acquisition, d'exploration et de mise en valeur de terrains miniers. La Société se concentre principalement sur l'exploration et, s'il y a lieu, la mise en valeur du Projet Baner, situé près d'Elk City, dans le nord de l'Idaho, ainsi que du Projet Champagne près d'Idaho Falls. La Société détient également quatre blocs de concessions minières dans le comté de Lemhi, dans l'État de l'Idaho, constituant le Projet Cobalt. Se reporter à la rubrique « Développement général de l'activité – Historique des trois derniers exercices ».

À l'heure actuelle, la Société est au stade de l'exploration et ne compte aucun bien producteur, de sorte qu'elle ne dispose actuellement d'aucun produit d'exploitation ni d'aucun flux de trésorerie d'exploitation. Rien ne garantit qu'un gisement minier commercialement viable existe sur les terrains de la Société. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Principaux marchés

La Société est une société d'exploration minérale qui ne compte aucun terrain en production. Si la Société réussit à produire de l'or à partir de l'un ou l'autre de ses projets, il existe un marché mondial sur lequel elle pourra vendre tout or produit, et elle ne dépendra d'aucun acheteur en particulier pour la vente de métaux précieux. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Compétences et connaissances spécialisées

Certains aspects de l'activité de la Société nécessitent des compétences et des connaissances spécialisées. Ces compétences et connaissances comprennent la géologie, le forage, la planification minière, l'ingénierie, la conformité réglementaire, la métallurgie, la construction, la comptabilité et les finances. La Société a embauché un certain nombre de personnes possédant ces compétences et connaissances. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Employés clés ».

Conditions concurrentielles

Les activités d'exploration minérale et d'exploitation minière de la Société font concurrence à d'autres entités exerçant les mêmes activités à toutes les étapes de l'exploration, de la mise en valeur et de la production. La Société est en concurrence avec bon nombre de sociétés et de particuliers qui disposent de ressources largement supérieures aux siennes dans la recherche (i) de terrains miniers économiquement prometteurs; (ii) de fournisseurs de services et d'employés qualifiés; et (iii) d'équipement et de fournisseurs. La capacité de la Société d'acquérir des terrains miniers économiquement prometteurs dans l'avenir dépend non seulement

de son succès dans l'exploration et la mise en valeur de ses terrains actuels, mais aussi de sa capacité de sélectionner, d'acquérir et de mettre en production des terrains appropriés ou des zones d'intérêt pour l'exploration, l'exploitation minière et la mise en valeur. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Situation du secteur ».

Protection de l'environnement

Les principaux projets de la Société sont situés en Idaho, aux États-Unis, et sont assujettis à des lois et règlements environnementaux divers. La Société est tenue de se conformer aux processus d'évaluation environnementale et aux normes réglementaires en matière d'environnement relativement à tous ses terrains miniers. Tous les aspects des opérations sur le terrain de la Société seront assujettis à la réglementation environnementale et exigeront généralement l'approbation des autorités réglementaires compétentes avant de commencer. Tout défaut de se conformer pourrait entraîner des amendes et des sanctions. Comme tous les projets en sont à l'étape de l'exploration, l'incidence financière et opérationnelle actuelle des exigences en matière de protection de l'environnement est minime. Si un projet devait passer à l'étape de la production, le respect des exigences en matière de protection de l'environnement nécessiterait du temps et des coûts supplémentaires, potentiellement importants. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Obligations environnementales ».

Employés

Au 31 décembre 2019, la Société comptait six employés.

Activités à l'étranger

La Société exerce ses activités dans un territoire étranger, à savoir l'Idaho, aux États-Unis.

Facteurs de risque

Les activités de la Société sont spéculatives en raison de la nature très risquée de son entreprise, soit l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de projets miniers. Ces facteurs de risque pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation futurs de la Société et entraîner un écart important entre les événements réels et les événements décrits dans les présentes et dans les énoncés prospectifs et l'information prospective ayant trait à la Société.

Nature de l'entreprise d'Idaho Champion

Il n'est pas prévu qu'Idaho Champion tirera un bénéfice de ses activités poursuivies dans un proche avenir; ces activités visent la découverte et la mise en valeur de gisements miniers en vue d'en obtenir une valeur économique. Rien ne garantit que des gisements miniers ayant une valeur économique seront découverts ou, s'ils le sont, qu'ils suffiront pour soutenir des activités minières réalisables ou une exploitation rentable.

Les activités d'Idaho Champion sont exposées à tous les dangers et les risques normalement inhérents à l'exploration et à la mise en valeur de terrains miniers, lesquels pourraient entraîner des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement et éventuellement engager la responsabilité légale à l'égard de dommages. L'exploitation de la Société peut subir une

perturbation prolongée d'activités ou de programmes de travaux prévus, en raison de conditions météorologiques, ou d'obstacles à l'accès aux terrains, qu'ils soient d'origine naturelle (comme les inondations ou les routes endommagées) ou humaine (comme des barrages), selon le lieu d'exploitation où Idaho Champion détient des participations. Des dangers, tels que des formations inhabituelles ou imprévues, des coups de toit, des pressions, des éboulements, des inondations ou d'autres situations peuvent survenir au cours du forage et de l'enlèvement de la matière. Bien qu'Idaho Champion puisse souscrire une assurance contre certains risques selon les montants qu'elle juge adéquats, la nature de ces risques est telle que les obligations pourraient dépasser les limites de garantie ou être exclues de la garantie. Il existe également des risques contre lesquels Idaho Champion ne peut s'assurer ou peut choisir de ne pas s'assurer. Les coûts potentiels que pourraient entraîner des obligations non couvertes par l'assurance ou supérieures à la garantie d'assurance ou la conformité avec les lois et les règlements applicables peuvent entraîner des retards importants et exiger des sorties de fonds considérables, portant atteinte aux bénéfices futurs et à la position concurrentielle d'Idaho Champion et, éventuellement, à sa situation financière.

La viabilité commerciale d'un gisement minier dépend d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques particulières du gisement, comme sa taille et sa teneur, sa proximité par rapport aux infrastructures, les frais de financement et la réglementation gouvernementale, notamment en matière de prix, d'impôts et de taxes, de redevances, d'infrastructures, d'utilisation du sol, d'importation et d'exportation ainsi que de protection de l'environnement. L'incidence de ces facteurs ne peut être prédite avec exactitude, et la combinaison de ces facteurs peut empêcher Idaho Champion d'obtenir un rendement adéquat du capital investi.

Besoins en capitaux

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des terrains d'Idaho Champion nécessiteront un financement supplémentaire important. Les seules sources actuelles de fonds futurs disponibles sont l'émission de capital-actions supplémentaire et l'emprunt de fonds. Rien ne garantit qu'un tel financement sera accessible à Idaho Champion ou qu'il sera obtenu à des conditions favorables à celle-ci ou encore qu'il suffira à celle-ci pour atteindre ses objectifs, ce qui peut porter atteinte à ses activités et à sa situation financière. Le défaut d'obtenir un financement suffisant peut entraîner le retard ou le report indéfini de l'exploration, de la mise en valeur ou de la mise en production de tout ou partie des terrains d'Idaho Champion, voire la perte de participations dans des terrains.

Fonds supplémentaires pour les activités d'exploration et de mise en valeur futures; dilution

En tant que société d'exploration minérale, Idaho Champion ne génère pas de flux de trésorerie provenant de ses activités et doit compter principalement sur l'émission de ses titres ou l'emprunt de fonds pour financer son exploitation. L'exploration et la mise en valeur des terrains miniers nécessiteront des fonds importants en sus de ceux dont elle dispose, et rien ne garantit que de tels fonds supplémentaires seront accessibles à Idaho Champion à des conditions commercialement raisonnables ou qu'ils suffiront pour permettre à Idaho Champion de continuer à poursuivre ses objectifs. L'incapacité d'Idaho Champion de recueillir d'autres fonds, que ce soit par voie d'émission de titres de participation supplémentaires ou autrement, pourrait entraîner le retard ou le report indéfini d'activités d'exploration, de mise en valeur ou de production projetées ou, dans certaines circonstances, la perte de tout ou partie de ses

participations dans des terrains ou la cessation de toutes les activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière. La réalisation de l'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir une incidence négative importante sur Idaho Champion et la valeur de ses titres. Si un financement supplémentaire est obtenu par voie d'émission d'actions supplémentaires du capital autorisé d'Idaho Champion, les porteurs d'actions émises précédemment par celle-ci subiront une dilution immédiate, et Idaho Champion pourrait subir un changement de contrôle.

Continuité de l'exploitation

Idaho Champion a un historique limité et sa capacité de demeurer en exploitation dépend d'un certain nombre de variables importantes. Les valeurs attribuées aux actifs d'Idaho Champion pourraient ne pas être réalisables. Les montants attribués aux terrains d'exploration d'Idaho Champion dans ses états financiers représentent des coûts d'acquisition et d'exploration et ne devraient pas être considérés comme une valeur de réalisation. De plus, Idaho Champion n'a pas d'antécédents prouvés en matière de rendement, de produits d'exploitation, de bénéfices ou de succès. Par conséquent, la capacité d'Idaho Champion de demeurer en exploitation dépend de l'existence de ressources économiquement récupérables, de sa capacité d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de la mise en valeur de ses participations et d'une production rentable future, ou encore, de sa capacité d'aliéner ses participations à profit.

Risque sur produits de base

Le cours des Actions ordinaires, les résultats financiers, les activités d'exploration et de mise en valeur ont été, ou peuvent être dans l'avenir, touchés négativement par des baisses des prix de l'or ou d'autres métaux. Les prix de l'or, du cuivre, du nickel, du platine ou d'autres minéraux découverts fluctuent énormément et sont influencés par de nombreux facteurs indépendants de la volonté d'Idaho Champion, comme la vente ou l'achat de produits de base par diverses banques centrales et institutions financières, les attentes d'inflation ou de déflation, les fluctuations des taux de change, les taux d'intérêt, les modèles de consommation mondiaux ou régionaux, l'offre et la demande internationales, les activités spéculatives et la production accrue suivant de nouveaux développements miniers, l'amélioration des méthodes d'exploitation minière et de production et les tendances économiques et politiques internationales. Il est prévu que les produits d'Idaho Champion, le cas échéant, proviennent en grande partie de l'exploitation minière et de la vente de métaux précieux et de métaux communs ou de participations dans des terrains connexes. Les répercussions de ces facteurs sur les prix des métaux précieux et des métaux communs et, par conséquent, la viabilité économique des projets d'exploration d'Idaho Champion ne peuvent être prédites avec exactitude.

Exploration de ressources

L'exploration et la mise en valeur de ressources constituent des activités spéculatives comportant des risques importants que même une combinaison d'évaluation minutieuse, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'un corps minéralisé puisse donner lieu à des gains considérables, peu de terrains explorés finissent par devenir des mines productrices. Rien ne garantit que les terrains miniers qu'Idaho Champion détient actuellement ou tout autre terrain minier qu'elle peut explorer renferment des corps minéralisés ou peuvent devenir des mines productrices. Rien ne garantit non plus que, si ces terrains renferment de tels corps minéralisés, Idaho Champion pourra les découvrir et les développer. L'extraction de métaux et

de minéraux à partir du minerai fait appel à des processus métallurgiques complexes, et les taux et les coûts de récupération peuvent varier; rien ne garantit que les corps minéralisés découverts, le cas échéant, pourront être exploités économiquement ou avec succès.

Titres fonciers

Bien qu'Idaho Champion ait pris des mesures raisonnables pour s'assurer de la validité des titres de propriété de ses terrains, rien ne garantit que l'un ou l'autre de ces titres ne sera pas contesté ou remis en question. Des tiers, notamment des peuples autochtones, peuvent avoir des revendications valides à l'égard de terrains d'Idaho Champion.

Obligations environnementales

Des obligations environnementales préexistantes peuvent exister à l'égard des terrains dans lesquels Idaho Champion détient actuellement une participation ou de terrains qu'elle peut acquérir ultérieurement, lesquelles obligations environnementales peuvent être inconnues d'Idaho Champion et ont été causées par des propriétaires ou des exploitants passés ou actuels des terrains. Les activités d'exploration peuvent également avoir des répercussions sur l'environnement et créer des obligations environnementales. Dans de tels cas, Idaho Champion peut être tenue d'assainir ces terrains, et les coûts de tels travaux pourraient avoir une incidence négative sur elle et la valeur de ses actions.

Assujettissement des activités d'Idaho Champion à une réglementation gouvernementale étendue

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation de minéraux sont assujettis à nombre de lois et de règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux régissant l'acquisition de participations minières, la prospection, la mise en valeur, l'exploitation minière, la production, les exportations, les impôts et les taxes, les normes du travail, la santé au travail, l'évacuation des déchets, les substances toxiques, l'utilisation de l'eau, l'utilisation du sol, les revendications territoriales des peuples autochtones et des populations locales, la protection et l'assainissement de l'environnement, les espèces en voie de disparition et les espèces protégées, la sécurité minière et d'autres questions.

Permis et licences

Les activités d'Idaho Champion peuvent nécessiter des permis et des licences de diverses autorités gouvernementales. Idaho Champion estime qu'elle détient actuellement tous les permis et les licences requis pour exercer les activités qu'elle mène en ce moment aux termes des lois et des règlements applicables, et elle estime qu'elle se conforme actuellement à tous les égards importants aux conditions de ces permis et licences. Toutefois, de tels permis et licences peuvent être modifiés selon la réglementation et dans diverses circonstances d'exploitation. Rien ne garantit qu'Idaho Champion sera en mesure d'obtenir tous les permis et les licences requis pour exercer des activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière à l'égard de ses projets.

Situation du secteur

Le secteur de l'exploration minérale et de l'exploitation minière est extrêmement concurrentiel, et rien ne garantit que, même si des quantités commerciales d'une ressource minérale sont découvertes, un marché rentable existera pour leur vente. Idaho Champion fera concurrence à des sociétés et à d'autres entités commerciales qui sont mieux financées et qui disposent d'un meilleur accès à des capitaux qu'elle; rien ne garantit qu'Idaho Champion sera en mesure de faire concurrence avec succès à ces autres sociétés et entités pour l'obtention de capitaux ou de terrains. Les terrains d'exploration minérale font parfois l'objet de revendications territoriales de la part de peuples autochtones. Rien ne garantit que de telles revendications, si elles sont présentées, pourront être réglées de façon satisfaisante sur le plan économique ou en temps opportun.

Dangers non assurés

Des dangers comme des conditions géologiques inhabituelles ou d'anciens chantiers miniers sont inhérents à l'exploration et au développement de gisements miniers. Les activités d'exploration minérale et d'exploitation minière sont également exposées à des risques environnementaux. Idaho Champion peut être tenue responsable de la pollution ou d'autres dangers contre lesquels elle ne peut s'assurer ou contre lesquels elle peut choisir de ne pas s'assurer en raison des coûts élevés des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement d'une telle obligation, le cas échéant, pourrait entraîner une perte d'actifs d'Idaho Champion ou l'insolvabilité de celle-ci.

Financement supplémentaire

La réalisation de programmes futurs peut nécessiter un financement supplémentaire pouvant diluer les participations des actionnaires existants. Idaho Champion sera tributaire d'un financement supplémentaire par voie de vente d'actions pour entreprendre ses programmes d'exploration. De plus, rien ne garantit qu'un tel financement supplémentaire, par emprunt ou par actions, serait accessible en cas de besoin et, le cas échéant, qu'il le serait à des conditions raisonnables.

Incertitude touchant le calcul de gisements

Il existe de nombreuses incertitudes inhérentes à l'exploration, à l'estimation et à l'évaluation des gisements miniers, dont beaucoup seront indépendantes de la volonté d'Idaho Champion. Bien que les résultats de l'exploration et de l'échantillonnage figurant dans les présentes proviennent d'experts qualifiés, ces chiffres en soi ne peuvent garantir qu'un gisement minier économique sera découvert ou développé sur les terrains d'Idaho Champion. De plus, rien ne garantit que les taux de récupération des minéraux obtenus dans des essais en laboratoire à petite échelle seront reproduits dans des essais à grande échelle, selon les conditions sur le chantier ou en cours de production. En outre, même si des gisements miniers sont définis sur les terrains d'Idaho Champion, rien ne garantit qu'ils pourront être commercialisés.

Accès aux infrastructures

Bien que les terrains d'Idaho Champion soient situés relativement près des infrastructures (routes, chemins de fer, électricité, gaz et main-d'œuvre), celles-ci ne se trouvent pas

actuellement sur ces terrains ni n'y ont un accès direct. Par conséquent, il faudra construire des routes, des chemins de fer, des pipelines, des lignes de transport, et ainsi de suite, pour accéder aux terrains d'Idaho Champion afin de développer tout gisement minier y étant découvert. Les coûts de telles infrastructures pourraient s'avérer considérables. Des emprises, des servitudes ou d'autres droits de superficie pourraient être requis. Rien ne garantit qu'un financement supplémentaire ou des droits d'accès requis seraient accessibles à Idaho Champion en cas de besoin et, le cas échéant, qu'ils le seraient à des conditions raisonnables.

Rendement du capital investi

Idaho Champion n'a jamais versé de dividende ni effectué de distribution sur ses titres. De plus, elle pourrait ne jamais atteindre un niveau de rentabilité permettant le versement de dividendes ou d'autres formes de distribution aux porteurs de titres. Quoi qu'il en soit, compte tenu de l'étape de la mise en valeur d'Idaho Champion, il faudra probablement beaucoup de temps avant qu'elle ne soit en mesure de verser des dividendes ou d'effectuer des distributions à ses investisseurs. Par conséquent, un placement dans les actions d'Idaho Champion ne convient qu'aux personnes qui ne s'attendent à aucun rendement d'un tel placement à court ou à moyen terme et qui comprennent pleinement la nature spéculative d'un tel placement. Le versement de tout dividende futur par Idaho Champion relèvera de la discrétion exclusive du Conseil. À cet égard, Idaho Champion entend actuellement conserver tous les fonds disponibles pour financer l'expansion de son entreprise et ne prévoit pas verser de dividende dans un avenir prévisible.

Revendications territoriales autochtones et droits ancestraux

Les terrains et les concessions d'exploration minérale d'Idaho Champion au Canada peuvent, dans l'avenir, faire l'objet de revendications territoriales ou de revendications de droits ancestraux par des peuples autochtones. Le fondement juridique d'une revendication territoriale autochtone et de droits ancestraux au Canada revêt une complexité juridique considérable, et l'incidence de la présentation d'une telle revendication ou l'incidence possible du règlement d'une telle revendication sur Idaho Champion ne peut être prédite avec certitude à l'heure actuelle. De plus, rien ne garantit que la reconnaissance de droits ancestraux ou de revendications autochtones, que ce soit par voie de règlement négocié ou de décision judiciaire (ou par l'octroi d'une injonction interdisant les activités d'exploration minérale ou d'exploitation minière en attendant le règlement d'une telle revendication), ne retarderait pas, voire n'empêcherait pas, les activités d'exploration, de mise en valeur ou d'exploitation minière d'Idaho Champion.

Risque de taux d'intérêt

Idaho Champion investira l'excédent de trésorerie pour répondre à ses besoins opérationnels dans des certificats de dépôt à court terme de bonne qualité émis par la banque où elle tient ses comptes bancaires canadiens. Idaho Champion évaluera périodiquement la qualité de ses placements auprès de sa banque. Idaho Champion est actuellement satisfaite de la cote de crédit de sa banque et de la qualité d'investissement de ses certificats de dépôt à court terme; toutefois, rien ne garantit qu'Idaho Champion demeurera ainsi satisfaite ou que ses évaluations se révéleront justes.

Risque sur actions

Le risque sur actions découle de la possibilité que les variations des cours du marché influent sur la valeur des instruments financiers d'Idaho Champion. Cette dernière est exposée aux fluctuations de la juste valeur de ses autres actifs financiers. Les autres instruments financiers d'Idaho Champion (trésorerie, clients et créances diverses, fournisseurs et dettes diverses) ne sont pas exposés au risque de prix.

Risque de change

Les marchés des produits de base sont internationaux, et les prix généraux sont déterminés dans divers centres de négociation et bourses de marchandises, lesquels prix peuvent être libellés en monnaie étrangère (généralement en dollars américains, à l'heure actuelle). Le siège social d'Idaho Champion est situé au Canada et, par conséquent, les charges engagées à ce bureau et à l'égard de ses questions de réglementation seront libellées en dollars canadiens. Toutefois, ses principales activités d'exploration devraient être exercées dans un avenir prévisible en Idaho, aux États-Unis, et donc exprimées en dollars américains. Si des produits minéraux et des métaux sont produits à partir d'un terrain d'Idaho Champion, la Société peut conclure des contrats d'écoulement à long terme ou des contrats au comptant et à terme pour la vente de sa production en dollars américains et s'exposer ainsi aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les résultats financiers d'Idaho Champion.

Conflits de direction

Certains dirigeants et administrateurs proposés d'Idaho Champion sont également dirigeants et administrateurs d'autres sociétés de ressources naturelles. Des conflits peuvent surgir entre les obligations de ces dirigeants et administrateurs envers Idaho Champion et envers les autres sociétés de ressources naturelles. Les dirigeants et les administrateurs seraient tenus, aux termes de la loi sur les sociétés applicable, de communiquer tout conflit d'intérêts, et les administrateurs seraient tenus de s'abstenir de voter à cet égard.

Coentreprises et conventions d'options

De temps à autre, plusieurs sociétés peuvent participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de terrains de ressources naturelles au moyen d'options, de coentreprises ou d'autres structures, ce qui leur permet de participer à des programmes plus vastes ou plus nombreux et de réduire les risques financiers relatifs à un programme en particulier. Il peut aussi arriver qu'une société cède, en raison de sa situation financière, tout ou partie de sa participation dans un programme à une autre de ces sociétés. Pour décider si Idaho Champion participera ou non à un programme en particulier et déterminer la participation qu'elle y acquerra ou qu'elle aliénera, le Conseil examinera principalement le degré de risque auquel Idaho Champion peut être exposée et sa situation financière à ce moment-là. Dans le cadre de certains de ces arrangements, l'omission par un participant de financer sa quote-part des coûts permanents pourrait entraîner la dilution, voire l'élimination, de sa quote-part.

Idaho Champion peut conclure des conventions d'option et des coentreprises pour obtenir ou aliéner des participations dans des terrains et recueillir des fonds. Tout manquement de la part

d'une partie à l'option ou d'un coentrepreneur à ses obligations, ou tout différend entourant les droits et obligations respectifs de tiers, pourrait avoir une incidence négative importante sur ces conventions. En outre, Idaho Champion pourrait s'avérer incapable d'exercer une influence directe sur les décisions stratégiques prises à l'égard de terrains assujettis aux modalités de ces conventions.

Employés clés

La direction d'Idaho Champion recourt à un nombre très restreint de membres de la haute direction clés, et la perte de l'un ou l'autre d'entre eux peut avoir un effet préjudiciable sur l'exploitation d'Idaho Champion. Idaho Champion ne souscrira pas d'assurance dirigeants d'entreprise.

Crise sanitaire publique

Le contexte mondial actuel d'incertitude liée à la propagation de la COVID-19, l'évolution rapide de la pandémie et les développements à l'échelle locale et internationale à cet égard et son effet sur l'économie mondiale et sur les marchés des capitaux en général pourraient avoir une incidence négative sur la Société. Bien que l'impact précis de l'éclosion de la COVID-19 sur la Société demeure inconnu, la propagation rapide du virus et la classification de l'éclosion au rang de pandémie mondiale a conduit à l'émission d'avertissements et de restrictions concernant les voyages, à certaines restrictions imposées aux activités d'exploitation, à des précautions en matière d'éloignement physique et des restrictions quant aux rassemblements, qui ont des incidences directes sur les entreprises partout dans le monde et pourraient conduire à des interdictions de voyage, à des retards dans le travail et à des difficultés pour les entrepreneurs et employés pour se rendre sur les sites, ainsi qu'au détournement de l'attention de la direction, ce qui pourrait également avoir une incidence négative sur la Société de façon générale. La propagation de la COVID-19 pourrait également avoir une incidence défavorable importante sur l'activité économique mondiale et pourrait entraîner la volatilité et la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales et des marchés financiers et des capitaux, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les activités de l'entreprise, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives ainsi que sur d'autres facteurs pertinents pour la Société.

Projet Baner

Le résumé suivant du Projet Baner est tiré d'un rapport technique amendé intitulé « *NI 43-101 Technical Report on the Baner Project, Updated from the August 2018 Report* » préparé par Darren W. Lindsay, géologue, avec prise d'effet le 31 mars 2020 et amendé en date du 21 juillet 2020 (le « **Rapport technique Baner** »). L'auteur est une « personne qualifiée » au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« **Règlement 43-101** »). Le Rapport technique Baner complet peut être consulté sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les renseignements techniques figurant dans la présente notice annuelle sont présentés sous réserve des hypothèses et des réserves énoncées dans le présent document et dans le Rapport technique Baner.

Description du projet, emplacement et accès

Le Projet Baner est situé dans le comté d'Idaho (état de l'Idaho), à environ 10 km au sud-ouest de la ville d'Elk City par la route d'État 14 Ouest à partir d'Elk City, le long de la rivière South Fork Clearwater. Le site peut être atteint par des chemins forestiers. La route d'accès est une route de gravier calibré entretenue toute l'année par le comté pour le Service des forêts des États-Unis et à des fins de pêche et de chasse, ainsi qu'à l'usage d'un petit nombre de résidents locaux. Elk City est accessible en voiture à partir de Spokane, dans l'État de Washington, ou de Lewiston, en Idaho, deux villes où arrivent des vols quotidiens réguliers en provenance de nombreux points de départ.

Emplacement du Projet Baner, district minier d'Orogrande, comté Central Idaho (Idaho)



Le Projet Baner est constitué de 221 concessions filoniennes non concédées couvrant quelque 1 760 hectares, en deux parties : le groupe de concessions BC détenues en propriété exclusive (BC 1 à BC 202, BC 205 et BC 206), et (ii) la propriété historique Baner, détenue à 100 % par la Société. L'accord d'option d'achat de Baner a été conclu le 31 octobre 2017. Le jalonnement des concessions du groupe BC s'est fait entre novembre 2016 et novembre 2017, et les concessions du groupe Sally (des concessions BC) ont été acquises le 15 octobre 2018 par l'émission d'un million d'Actions ordinaires.

Concessions du Projet Baner

Nom de la concession	Numéro de série	État	Type	Dernière année éval.	Date emplacement	Superf. (acres)
BC 1	IMC217236	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-10	20,66
BC 2	IMC217237	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-10	20,66
BC 3	IMC217238	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-10	20,66
BC 4	IMC217239	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-10	17 906
BC 5	IMC217240	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-10	4 132
BC 6	IMC217241	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-10	2,33
BC 7	IMC217242	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-10	8,42
BC 8	IMC217243	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-10	3,61
BC 9	IMC217244	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	8 415
BC 10	IMC217245	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	16 694
BC 11	IMC217246	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 12	IMC217247	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 13	IMC217248	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 14	IMC217249	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 15	IMC217250	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 16	IMC217251	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 17	IMC217252	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 18	IMC217253	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 19	IMC217254	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 20	IMC217255	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 21	IMC217256	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 22	IMC217257	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 23	IMC217258	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 24	IMC217259	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 25	IMC217260	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 26	IMC217261	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 27	IMC217262	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 28	IMC217263	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 29	IMC217264	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 30	IMC217265	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 31	IMC217266	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 32	IMC217267	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 33	IMC217268	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 34	IMC217269	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 35	IMC217270	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 36	IMC217271	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 37	IMC217272	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 38	IMC217273	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 39	IMC217274	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 40	IMC217275	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 41	IMC217276	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 42	IMC217277	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 43	IMC217278	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 44	IMC217279	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 45	IMC217280	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 46	IMC217281	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 47	IMC217282	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 48	IMC217283	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 49	IMC217284	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 50	IMC217285	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66

Nom de la concession	Numéro de série	État	Type	Dernière année éval.	Date emplacement	Superf. (acres)
BC 51	IMC217286	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 52	IMC217287	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	10 509
BC 53	IMC217288	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 54	IMC217289	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	10 261
BC 55	IMC217290	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 56	IMC217291	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 57	IMC217292	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 58	IMC217293	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 59	IMC217294	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 60	IMC217295	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 61	IMC217296	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 62	IMC217297	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 63	IMC217298	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 64	IMC217299	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 65	IMC217300	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 66	IMC217301	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 67	IMC217302	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 68	IMC217303	ACTIVE	FILON	2020	2016-11-09	20,66
BC 69	IMC221009	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 70	IMC221010	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 71	IMC221011	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 72	IMC221012	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 73	IMC221013	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 74	IMC221014	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 75	IMC221015	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-14	20,66
BC 76	IMC221016	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-14	20,66
BC 77	IMC221017	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-09	20,66
BC 78	IMC221018	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-08	20,66
BC 79	IMC221019	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 80	IMC221020	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 81	IMC221021	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 82	IMC221022	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 83	IMC221023	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-08	20,66
BC 84	IMC221024	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-09	20,66
BC 85	IMC221025	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 86	IMC221026	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 87	IMC221027	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 88	IMC221028	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 89	IMC221029	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-09	20,66
BC 90	IMC221030	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-09	20,66
BC 91	IMC221031	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-14	20,66
BC 92	IMC221032	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-14	20,66
BC 93	IMC221033	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 94	IMC221034	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 95	IMC221035	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 96	IMC221036	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 97	IMC221037	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 98	IMC221038	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 99	IMC221039	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 100	IMC221040	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 101	IMC221041	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 102	IMC221042	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66

Nom de la concession	Numéro de série	État	Type	Dernière année éval.	Date emplacement	Superf. (acres)
BC 103	IMC221043	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 104	IMC221044	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 105	IMC221045	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-14	20,66
BC 106	IMC221046	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-14	20,66
BC 107	IMC221047	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-08	20,66
BC 108	IMC221048	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-08	20,66
BC 109	IMC221049	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-14	20,66
BC 110	IMC221050	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-14	20,66
BC 111	IMC221051	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 112	IMC221052	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 113	IMC221053	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 114	IMC221054	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-15	20,66
BC 115	IMC221055	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 116	IMC221056	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 117	IMC221057	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 118	IMC221058	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 119	IMC221059	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 120	IMC221060	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-18	20,66
BC 121	IMC221061	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-17	20,66
BC 122	IMC221062	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-17	20,66
BC 123	IMC221063	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-17	20,66
BC 124	IMC221064	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-17	20,66
BC 125	IMC221065	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-17	20,66
BC 126	IMC221066	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-17	20,66
BC 127	IMC221067	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-17	20,66
BC 128	IMC221068	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-17	20,66
BC 129	IMC221069	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-17	20,66
BC 130	IMC221070	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-17	20,66
BC 131	IMC221071	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-17	20,66
BC 132	IMC221072	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-16	20,66
BC 133	IMC221073	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-16	20,66
BC 134	IMC221074	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-16	20,66
BC 135	IMC221075	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-16	20,66
BC 136	IMC221076	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 137	IMC221077	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 138	IMC221078	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 139	IMC221079	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 140	IMC221080	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-16	20,66
BC 141	IMC221081	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-16	20,66
BC 142	IMC221082	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-16	20,66
BC 143	IMC221083	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 144	IMC221084	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 145	IMC221085	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 146	IMC221086	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 147	IMC221087	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 148	IMC221088	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 149	IMC221089	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 150	IMC221090	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 151	IMC221091	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 152	IMC221092	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 153	IMC221093	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 154	IMC221094	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66

Nom de la concession	Numéro de série	État	Type	Dernière année éval.	Date emplacement	Superf. (acres)
BC 155	IMC221095	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 156	IMC221096	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 157	IMC221097	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 158	IMC221098	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 159	IMC221099	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 160	IMC221100	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 161	IMC221101	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 162	IMC221102	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-04	20,66
BC 163	IMC221103	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 164	IMC221104	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 165	IMC221105	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 166	IMC221106	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 167	IMC221107	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 168	IMC221108	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 169	IMC221109	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 170	IMC221110	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-05	20,66
BC 171	IMC221111	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 172	IMC221112	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 173	IMC221113	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 174	IMC221114	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 175	IMC221115	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 176	IMC221116	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 177	IMC221117	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 178	IMC221118	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 179	IMC221119	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 180	IMC221120	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 181	IMC221121	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 182	IMC221122	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-06	20,66
BC 183	IMC221123	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 184	IMC221124	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 185	IMC221125	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 186	IMC221126	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	13,01
BC 187	IMC221127	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	2,8
BC 188	IMC221128	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-09	2,75
BC 189	IMC221129	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-09	2,41
BC 190	IMC221130	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-14	4,82
BC 191	IMC221131	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-09	2 066
BC 192	IMC221132	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-09	4,13
BC 193	IMC221133	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-08	20,66
BC 194	IMC221134	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 195	IMC221135	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 196	IMC221136	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 197	IMC221137	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 198	IMC221138	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-08	20,66
BC 199	IMC221139	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-08	20,66
BC 200	IMC221140	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-08	20,66
BC 201	IMC221141	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 202	IMC221142	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-07	20,66
BC 205	IMC221143	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-08	20,66
BC 206	IMC221144	ACTIVE	FILON	2020	2017-11-08	20,66
TARTARUS N° 1	IMC5578	ACTIVE	FILON	2020	1926-07-22	20,66
TARTARUS N° 2	IMC5579	ACTIVE	FILON	2020	1926-07-22	20,66

Nom de la concession	Numéro de série	État	Type	Dernière année éval.	Date emplacement	Superf. (acres)
TARTARUS N° 3	IMC5580	ACTIVE	FILON	2020	1926-07-22	20,66
TARTARUS N° 4	IMC5581	ACTIVE	FILON	2020	1926-07-22	20,66
NYMP F	IMC5582	ACTIVE	FILON	2020	1916-04-03	20,66
GNOME	IMC5583	ACTIVE	FILON	2020	1916-04-03	20,66
DRYAD	IMC5584	ACTIVE	FILON	2020	1916-04-03	20,66
SPOOK	IMC5585	ACTIVE	FILON	2020	1916-04-03	20,66
KATYDID	IMC5586	ACTIVE	FILON	2020	1940-07-06	20,66
SUCCESS N° 1	IMC5587	ACTIVE	FILON	2020	1946-06-20	20,66
SUCCESS N° 2	IMC5588	ACTIVE	FILON	2020	1946-06-22	20,66
Sally N° 1	IMC215200	ACTIVE	FILON	2019	2015-10-19	20,66
Sally N° 2	IMC215201	ACTIVE	FILON	2019	2015-10-19	20,66
Sally N° 3	IMC215202	ACTIVE	FILON	2019	2015-10-19	20,66
Sally N° 4	IMC215203	ACTIVE	FILON	2019	2015-10-19	20,66
Sally N° 5	IMC215204	ACTIVE	FILON	2019	2015-10-19	20,66
Sally N° 6	IMC215205	ACTIVE	FILON	2019	2015-10-19	20,66

Des droits de maintien de 165 USD par concession de filon sont payables chaque année. Tous les droits relatifs aux concessions sont réglés jusqu'au 1^{er} septembre 2020. Les concessions doivent être maintenues en vigueur auprès du Bureau of Land Management (« **BLM** »), du US Forestry Service (« **USFS** ») et du comté de l'Idaho.

Avant d'entreprendre toute exploration mécanique (y compris le forage), un plan d'opérations (« **POO** ») doit être soumis à l'approbation du BLM (pour les droits d'utilisation du sous-sol) et de l'USFS pour les droits de surface et d'accès, avec copie au Department of Lands de l'Idaho (« **IDL** »). Les permis peuvent être assortis d'autres conditions, notamment le montant des cautions.

Le 3 octobre 2017, l'USFS a approuvé un POO (dossier 2810) couvrant les perturbations liées aux travaux proposés pour le rétablissement des routes d'accès préexistantes et la préparation de huit sites de forage au maximum affectant un total d'environ 2,11 acres. La Société a versé une caution associée de 4 951,00 \$. Un permis d'eau du Department of Water Resources de l'État était requis dans le cadre du POO, et le permis d'eau temporaire TP-82-50 a été accordé à la Société le 21 septembre 2017. Ce permis doit être renouvelé chaque année et n'a pas encore été approuvé pour 2020. La source d'eau de forage précédemment approuvée est le confluent des ruisseaux Baner et Deadwood.

Une seconde demande de POO pour un forage d'exploration dans la zone de la concession Sally a été approuvée le 20 avril 2019 par l'USFS (sous réserve du versement de la caution). Ce POO demandait l'autorisation de préparer jusqu'à 19 plateformes de forage. Avant d'entreprendre les forages d'exploration, il faudra obtenir un permis d'eau auprès du Department of Water Resources de l'Idaho et, en fonction du nombre de foreuses à utiliser, une caution devra être déposée auprès de l'USFS.

Il n'y a pas de droits de reprise ni de redevances connus associés au Projet Baner.

Le Rapport technique Baner note qu'à la connaissance de son auteur, les anciens exploitants du Projet Baner n'ont pas achevé la remise en état des ouvrages historiques sur la partie du site du projet, de sorte que la Société pourrait être responsable de la remise en état des anciennes

galeries d'accès, des anciens puits et des anciennes tranchées. La zone affectée est estimée à moins de 5 acres. Les échantillons historiques d'eau indiquaient que les infiltrations provenant des galeries d'accès sur la propriété dépassaient certaines normes de qualité de l'eau de l'État et du gouvernement fédéral; il y a donc lieu d'établir une base de référence de la qualité de l'eau dans le cadre de tout programme relatif au projet.

La seule responsabilité environnementale connue est la remise en état de la surface des sites de forage, qui fera l'objet d'une caution préalable dans le cadre de tout POO soumis à l'agence compétente.

Résumé des permis pour le Projet Baner

Permis	Nom	Date	État
En attente	Plan d'opérations	20 avril 2019	Approuvé
En attente	Droit d'utilisation de l'eau	À soumettre	En attente
2810	Plan d'opérations	3 octobre 2017	Approuvé
TP-82-50	Droit d'utilisation de l'eau	21 septembre 2017	Approuvé

Une étude archéologique et historique de la zone du projet a été effectuée par Desert West Environmental. L'étude conclut qu'il n'y a pas de biens culturels dans la zone susceptible d'être affectée par le projet (« APE »), tel qu'il est proposé. Deux sites culturels/archéologiques sont immédiatement adjacents à l'APE du projet, mais ils ne seront pas affectés par le Projet Baner. Si la zone concernée s'étend, des études archéologiques supplémentaires ou des études environnementales de référence pourraient être nécessaires. Des approbations et des études supplémentaires peuvent être nécessaires en cas de perturbation supplémentaire.

Il n'y a pas d'autres facteurs ou risques significatifs connus qui pourraient affecter l'accès, le titre ou le droit d'effectuer des travaux sur la propriété.

Historique

La région d'Elk City contient de nombreux gisements d'or placérien et paléo-placérien sur les affluents de la rivière South Fork Clearwater qui ont été exploités entre les années 1850 et la fin des années 1980. La production totale d'or dans la région n'est pas connue avec précision, mais des rapports indiquent qu'environ trois millions d'onces d'or auraient été extraites des placers d'Elk City et des districts avoisinants du centre de l'Idaho.

L'exploitation des placers a conduit à explorer des roches dures, et les prospecteurs ont trouvé des gisements d'or filonien, généralement petits, qui ont été exploités du début des années 1900 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. La plus importante opération d'extraction en roche dure a débuté en 1903 à la mine Hogan (ou Orogrande) située au sud du Projet Baner, les rapports officiels faisant état d'environ 450 000 tonnes de matériaux d'une teneur aurifère moyenne de 0,06 oz/t, extraites entre 1903 et 1938.

En 1938, le Bureau of Mines des États-Unis a rapporté une production totale de 146 200 onces d'or, à partir d'un minerai d'une teneur moyenne de 0,26 oz/t, provenant des exploitations minières en roche dure de la région d'Elk City entre 1904 et 1937. La rivière Crooked à l'ouest

et le ruisseau Deadwood à l'est de la propriété étaient des sites des placers activement exploités pendant les années du boom d'Elk City.

Depuis les années 1980 environ, la zone qui entoure et inclut le Projet Baner est connue sous le nom de « Idaho Gold Project » et peut généralement être définie comme une exploration dans une zone s'étendant de l'ouest d'Elk City au sud du Projet Baner le long ou à côté de la zone de cisaillement Orogrande. Parmi les zones importantes de cette tendance d'exploration, on compte la zone Deadwood située au nord du projet et le dépôt Friday situé au sud du projet.

Parmi les entreprises qui ont prospecté les métaux précieux dans ce district, on peut nommer Centennial Minerals Inc, Bema Idaho Consolidated Minerals Corp, Valencia Ventures Inc, Premium Exploration Inc, Cyprus Amax Minerals Company, Amax Minerals, Kinross Gold, et Candem Capital Corp.

La partie centrale de la propriété, les concessions Baner, a été détenue par un seul et même groupe de propriétaires depuis que les concessions ont été jalonnées pour la première fois à la fin des années 1890; certains rapports font état de baux temporaires à court terme conclus avec d'autres parties. Les rapports de la fonderie de Bunker Hill, à Kellogg (en Idaho), datant d'environ 1940 indiquent qu'au total, 60,1 tonnes de minerai ont été reçues de la mine Baner, qui contenait un total de 54,6 oz d'or et 144,2 oz d'argent. L'accord par lequel la Société a acquis le projet semble être le premier accès à la propriété à des fins d'acquisition ou d'achat.

Un inventaire de la propriété réalisé en 1946 a permis de cartographier l'emplacement des travaux d'exploration, de compiler des informations sur la géologie et la mise en valeur et de recueillir jusqu'à cinquante échantillons de divers matériaux dans des coupes à ciel ouvert et des tunnels. Selon cette étude, les travaux historiques comprenaient neuf ou dix galeries à flanc de coteau de longueurs différentes, un puits de 30 pieds, un puits de 15 pieds, au moins une tranchée creusée mécaniquement et plusieurs fosses peu profondes. Le rapport indique également que, sur le terrain concédé, juste au sud de la propriété et remontant dans les concessions Baner, il existe un important dyke minéralisé, de 9 000 pi de long (> 2,5 km) sur environ 600 de large (> 175 m), sur lequel un ensemble d'échantillons systématiques ont été prélevés à intervalle de 5 pieds (1,5 m). Ce dyke serait minéralisé au niveau de ses surfaces de contact et intérieurement sur des bandes de quelques pieds. Selon le rapport, la teneur moyenne sur les quelque 360 échantillons prélevés était de 0,056 oz d'or par tonne (environ 1,9 g/t).

Des travaux de consolidation du district effectués par Premium Exploration Inc. du début des années 2000 jusqu'en 2014 ont permis d'entreprendre un programme de prospection systématique à l'échelle régionale comprenant des levés géophysiques aériens, des études géophysiques terrestres et des grilles de sol (2009-2011) et des levés géophysiques terrestres (magnétisme et polarisation induite) couvrant la partie nord du site actuel de la propriété. Les recherches aériennes comprenaient des levés magnétiques et électromagnétiques sur un total de 3 707 km. Les levés magnétiques au sol totalisaient environ 136 km. Les levés de polarisation induite (dipôle-dipôle) totalisaient environ 73,4 km; plus de 13 500 échantillons de sol ont été prélevés.

Durant cette période, des échantillons aléatoires auraient donné des résultats de 0,01 g/t Au à 59,3 g/t Au. Les échantillons ont été prélevés le long des travaux de la mine Baner (orientation

304 degrés) et du dyke d'aplite au nord (quatre échantillons 0,02 à 4,9 g/t Au) et au sud (trois échantillons 0,14 à 5,90 g/t Au) de la zone de la mine.

Historique de la zone de la propriété du Projet Baner

Année	Société	Travaux
2018	Idaho Champion Gold Mines LLC	Renouvellement des permis d'eau, programme de forage et échantillonnage sur le terrain
2016-17	Idaho Champion Gold Mines LLC	Jalonnement, mise en application du POO, compilation des données, étude du site et échantillonnage, étude par polarisation induite et jalonnement des concessions
2015	Idaho Champion Gold Mines Ltd.	Entente d'option et d'achat de Baner
2015	Premium Exploration Inc/Elk City Mining LLC	Renoncement aux concessions
2010-12	Premium Exploration Inc	Étude régionale des sols, géophysique et échantillonnage
1999	Geological Survey de l'Idaho	Inspection des sites miniers abandonnés
1946	E. R. Wagner	Étude complète du site; surface et sous-sol y compris des échantillonnages poussés et recherche des dossiers historiques des échantillonnages et des analyses
1939/40	Location à M. Tapp	Extraction sélective
1933	Location aux frères Harr	
1898-1933	Frank Baner	Exploration, mise en valeur et production à petite échelle
1897	Frank Baner	Jalonnement des concessions

Les travaux d'exploration entrepris ont conduit à la définition d'un certain nombre de zones d'exploration d'intérêt parmi les zones exploitées par le passé ou près de celles-ci, dont la cible du dyke d'aplite, la veine 1, la veine 2 et d'autres veines, ainsi que les chapeaux ferrugineux.

Contexte géologique, minéralisation et types de gisements

Géologie régionale

Au nord de la zone d'intérêt se trouve une vaste zone de métasédiments du supergroupe de la ceinture protérozoïque précambrienne qui abrite les principaux gisements d'argent de la région de Cœur D'Alene. Dans le centre de l'État, les roches de la ceinture ont subi une intrusion du lobe méridional (Atlanta) de batholite de l'Idaho datant du crétacé et de pépite de l'ère tertiaire. Le lobe de batholite Atlanta, qui occupe une grande partie du centre de l'Idaho, est principalement constitué de matériaux composites contenant de petits batholites composés de granodiorite et de monzonite quartzifère. Au sud se trouve la vaste plaine de la Snake River.

La région d'intérêt se trouve à proximité du contact entre le batholite de l'Idaho du crétacé tardif et des roches encaissantes fortement métamorphosées, consistant en une antiforme de sédiments métamorphosés allant du schiste vert à l'amphibolite, qui se sont transformées en gneiss, en schiste et en quartzite. Les roches métamorphiques forment une coquille ou un chapeau gneissoïde recouvrant le batholite de l'Idaho, remontant au crétacé, dans lequel s'est infiltrée une roche principalement composée de monzonite quartzifère.

La ceinture de minéralisation qui traverse les districts miniers d'Elk City et d'Orogrande, connue sous le nom de zone de cisaillement d'Orogrande (« OSZ »), est large d'environ un kilomètre, avec une orientation générale N 15 E. La minéralisation aurifère est présente le long de cette zone qui recèle de nombreux secteurs de prospection et d'anciennes petites mines.

Géologie locale

La géologie de la région d'Elk City-Orogrande est complexe, la région reposant sur des roches métasédimentaires du précambrien (protérozoïque) qui ont été déformées et pénétrées par des plutons du Protérozoïque, du crétacé et de l'éocène. Les relations stratigraphiques sont mal comprises, et le degré de métamorphisme va du schiste vert à l'amphibolite, ce qui donne des unités cartographiables de gneiss, de schiste et de quartzite. Les roches métamorphiques forment une « coquille » sur des unités intrusives apparentées au batholite de l'Idaho et remontant au crétacé tardif. Cette unité se caractérise généralement par une granodiorite à biotite à grain moyen allant jusqu'au granite.

Les unités rocheuses sont affectées par une série de structures majeures d'orientation nord-sud, dont la plus importante est l'OSZ qui transgresse le contact entre les métasédiments du Protérozoïque et les roches intrusives du crétacé. L'OSZ consiste en une série de structures d'importance régionale, généralement orientées nord-sud et présentant un pendage d'environ 75° à l'ouest.

À l'extrémité sud du district, un petit stock de porphyre rhyolitique datant de la fin de l'Éocène, connu sous le nom de « Stock Petsite », pénètre dans la monzonite quartzifère et affleure sur une surface de 300 m par 245. Le stock est profondément altéré, localement silicifié, et il renferme de fines veinules de quartz. Des veines plus épaisses et des zones de stockwerk de quartz transgressent les marges du stock dans la monzonite quartzifère. L'une d'entre elles est le gisement Petsite, qui s'étend d'est en ouest le long de la marge nord du stock et contient des teneurs en or historiquement élevées. La minéralisation au-dessus et autour du stock est appelée la zone Petsite.

La plupart des gisements de la région d'Elk City se sont formés à moins de 1 500 pieds du contact subhorizontal entre le batholite de l'Idaho et les unités de roches protérozoïques sus-jacentes. Ces deux unités sont pénétrées par des dykes du Tertiaire orientés vers le nord-est. Les gisements de minerai les plus répandus dans la région sont des filons de fissures or-argent, avec ou sans métaux de base, qui comblent les structures orientées vers le nord ou qui s'étendent d'est en ouest et sont très probablement liés aux intrusions.

Géologie de la propriété

Aucune cartographie détaillée de la propriété n'a encore été entreprise. La géologie inférée, basée sur les études régionales, indique que la propriété est généralement constituée de schistes et de quartzite, avec de nombreux dykes aplitiques ou pegmatitiques orientés vers le nord. Les travaux miniers historiques ont révélé des veines de quartz aurifères généralement orientées est-ouest, qui semblent être parallèles ou en échelon. Au moins quatre veines ont été identifiées, dont deux s'étendent sur 1 000 m. À l'est des veines de la mine se trouve un grand dyke d'aplite d'environ 150 m de large, orienté vers le nord, selon la nomenclature historique; les travaux actuels identifient cette zone comme quartzite micacé, localement silicifié. Les veines qui traversent les schistes et les dykes contiennent à la fois de l'or et de l'argent. Cinq lignes de chapeaux ferrugineux (quartz, feldspath et mica altérés) semblent avoir une orientation d'environ 304°, mais il n'est pas certain que ces zones d'altération soient directement liées aux veines.

Les types de gisements présents dans les districts d'Elk City-Orogrande sont (a) des gisements d'or placérien sur plusieurs grandes zones de drainage, (b) des gisements d'or hébergés dans des cisaillements orogéniques le long de l'OSZ, et (c) des veines de quartz abritant des minéralisations or-argent et polymétalliques (associées à des intrusions).

Les types de minéralisation décrits sur la propriété comprennent des veines de fissures de quartz aurifère et argentifère orientées est-ouest et des dykes intrusifs (aplite) orientés vers le nord, avec une minéralisation disséminée ou liée à des mouvements de cisaillement-contraction.

Les travaux existants comparent le modèle de dépôt aux gisements de quartz aurifère associés à des intrusions, qui présentent un assemblage de métaux caractéristique (bismuth, tungstène et arsenic) et sont associés à des dykes et des coupoles situés dans ou à proximité des sommets des intrusions du crétacé moyen. Des informations limitées sur l'échantillonnage du Projet Baner indiquent qu'il n'y a pas encore d'associations métalliques claires reconnues au-delà de celle Au-Ag; il existe peut-être d'autres associations avec Pb, Sb, As (faibles), et avec Cu et Zn (très faibles). C'est pourquoi l'auteur du Rapport technique Baner suggère la possibilité d'un modèle de minéralisation plus généralisé, lié à la zone de cisaillement orogénique aurifère, qui présente des associations métalliques Au-Ag-As. La présence de l'OSZ traversant la propriété ou à proximité immédiate de celle-ci permet d'utiliser un modèle aurifère au sein de la zone de cisaillement.

Exploration

Le programme de travail initial de la Société était un programme limité de prospection, d'échantillonnage de roches et comprenait trois lignes de levés géophysiques au sol par polarisation induite. Les zones dégagées par la construction d'une route d'accès et des plates-formes de forage ont été échantillonnées en 2018.

Les programmes d'échantillonnage antérieurs du Projet Baner et de la zone environnante (échantillons provenant de roulants, de galeries de décharge, de fosses, de tranchées, de puits et d'affleurements) ont été réalisés en août et octobre 2016 (30 échantillons), en août, septembre, octobre et novembre 2017 (64 échantillons de roche) et du 2 juin 2018 au 24 octobre 2018 (174 échantillons de roche).

Les échantillons prélevés sont par nature sélectifs et donc pas nécessairement représentatifs de la minéralisation potentielle sur la propriété. La teneur en or des échantillons va de traces à plus de 7 g/t d'or.

Résultats sur une sélection d'échantillons issus des travaux de prospection antérieurs

No échan.	E_NAD84	N_NAD84	Au (g/t)	Ag (g/t)	Remarque
15 633	615 844	5 069 062	1,95	9,22	Veine quartz vieux puits avec py.
15 627	615 242	5 068 845	1,10	6,79	Veine quartz brèche
15 623	615 427	5 068 307	3,91	7,82	Tranchée historique
15 624	615 462	5 068 307	1,47	3,43	Puits Baner
15 620	615 403	5 069 129	42,51	84,68	Galerie 4 Baner
15 618	615 274	5 067 711	10,90	12,65	Dyke, biotite
15 638	615 314	5 069 857	0,10	9,33	Petite tranchée, mica schiste

Le programme de travail le plus récent, de juin à octobre 2018, a permis de collecter un total de 174 échantillons pour analyse, soit 10 échantillons de sol, 54 échantillons aléatoires (roulants et terrils), 7 éclats prélevés en rainures et 103 échantillons d’affleurement. Cette dernière série consistait en des éclats pris dans des rainures de 5 pieds ou de 1 m le long de tranchées de routes ou des zones dégagées pour les plateformes de forage. Huit étaient des ré-échantillonnages de travaux antérieurs; aucun échantillon de contrôle ne figurait dans la base de données des échantillons de surface. Les échantillons ont été recueillis de manière intermittente au cours de la période de travail. Les constatations les plus marquantes sont présentées dans le tableau suivant.

Résultats pour une sélection d’échantillons provenant des travaux de prospection et des échantillonnages récents

Échantillon	Date collecte	Emplacement	Type éch.	Roche	ppm Au	ppm Ag	Remarques
15 735	2018-09-28	ICG2018 plateforme B9	Affleurement	Mica Quartzite	7 063	13 714	Marque 11 m
15 558	2018-09-11	Bras O de Crooked Riv	Roulant	QM/Mica Quartzite	6 000	3 429	Filon Snowshoe
15 682	2018-06-03	Baner	Roulant	Veine Qt	4 903	68 913	Pris sur route forestière en dessous de B10
15 758	2018-10-05	Baner – Zone Angel	Roulant	Mica Quartzite/Pyrite	4 354	3 429	Zone de cisaillement exposée, racine à 15 507
15 739	2018-09-28	ICG2018 plateforme B9	Affleurement	Mica Quartzite	2 297	3 429	Marque 15 m
15 507	2018-07-20	Baner – Zone Angel	Roulant	Mica Quartzite	2 263	3 429	Zone de cisaillement exposée, suivi 286 et 828
15 740	2018-09-28	ICG2018 plateforme B9	Affleurement	Mica Quartzite	2 194	3 429	Zone de cisaillement 0,3 m de large, marque 16 m
15 582	2018-09-17	Sommet Badger	Roulant	Mica Quartzite/Veine qtz	2 091	3 429	
15 807	2018-10-24	ICG2018 plateforme B9 RS	Tranchée		2 091	3 908	Rééchantillonnage 15737, horizontal 1 m
15 756	2018-10-05	Baner – Zone Angel	Roulant	QM	2 023	3 429	Zone de cisaillement exposée

En 2017, un relevé par polarisation induite dipôle-dipôle (levé PI) a été effectué sur trois lignes de 1 700 m orientées nord-ouest et espacées de 500 à 750 m. Les résultats comprenaient l’identification de l’OSZ traversant la propriété du projet avec une orientation approximativement nord-sud, et de nombreuses cibles mises en évidence par des réponses de chargeabilité et de résistivité apparentes à l’intérieur ou le long de cette caractéristique structurelle interprétée.

Forage

À la connaissance de la Société, il n’y a pas eu de forages historiques dans le cadre du Projet Baner. De juin 2018 à octobre 2018, la Société a foré un total de 19 trous sur neuf sites de forage approuvés, pour un total de 5 521 m de tests sur huit sections le long du gisement d’environ 550 m. Le programme de forage au diamant a été réalisé par BWH Drilling, une entreprise d’Elk City, en utilisant des tiges de carottage de taille HQ (63 mm de diamètre intérieur) pour les zones

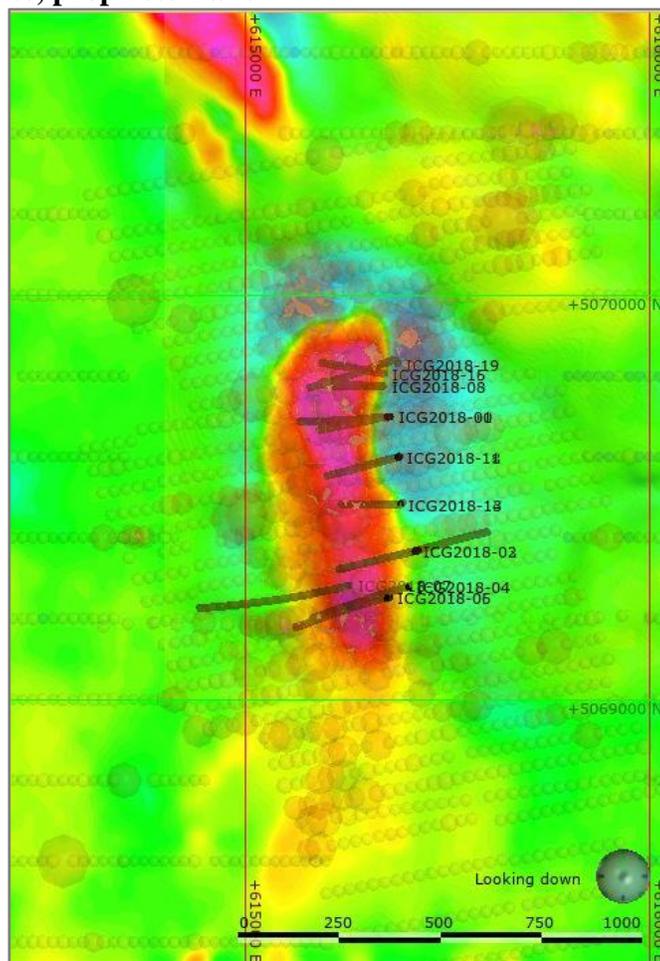
altérées et de taille NQ (47 mm de diamètre intérieur) pour les zones rocheuses, respectivement, sous la direction des géologues d'Idaho Champion.

Liste des trous, de leur position et des profondeurs atteintes

N° trou	Ordonnée	Abscisse	Élévation	Azimut	Inclinaison	Profondeur
ICG2018-01	5 069 700	615 360	1507	280	-45	326,4
ICG2018-02	5 069 368	615 423,5	1508,6	270	-45	289,5
ICG2018-03	5 069 368	615 423,5	1508,6	90	-60	389
ICG2018-04	5 069 280	615 407	1503,3	270	-45	370
ICG2018-05	5 069 253	615 357,3	1512,2	270	-45	341
ICG2018-06	5 069 253	615 357,3	1512,2	0	-90	151,2
ICG2018-07	5 069 282	615 259,7	1501,5	270	-45	485,9
ICG2018-08	5 069 775	615 343,2	1498,4	285	-45	207
ICG2018-09	5 069 775	615 343,2	1498,4	285	-60	293,5
ICG2018-10	5 069 700	615 360	1507	280	-60	351
ICG2018-11	5 069 600	615 381	1510	270	-60	382,3
ICG2018-12	5 069 600	615 381	1510	270	-45	222
ICG2018-13	5 069 483	615 384,5	1505,4	270	-60	293,4
ICG2018-14	5 069 483	615 384,5	1505,4	270	-45	193,7
ICG2018-15	5 069 806	615 344,2	1497,3	280	-60	317,1
ICG2018-16	5 069 806	615 344,2	1497,3	280	-90	184,5
ICG2018-17	5 069 483	615 384,5	1505,4	90	-88	181
ICG2018-18	5 069 600	615 381	1510	190	-88	209
ICG2018-19	5 069 829	615 378,9	1483	270	-45	333,4

Les procédures de forage comprenaient l'alignement des foreuses, la localisation des foreuses à l'aide du GPS, la vérification quotidienne de l'avancement ou des problèmes de l'installation de forage, le relevé en fond de trou tous les 30 mètres environ à l'aide d'un outil FlexIT SmartTool (fourni et utilisé par l'entreprise de forage), et le transport des carottes vers une installation de diagraphie et d'échantillonnage sur propriété privée. Le mesurage, la diagraphie, l'échantillonnage et le sciage des carottes de forage ont eu lieu dans des bâtiments individuels qui peuvent être sécurisés. Les carottes de forage qui ont été traitées ou qui sont en attente de traitement sont rangées à l'abri, à l'extérieur des bâtiments. Les données recueillies au cours du processus de diagraphie comprennent la saisie, dans le logiciel MX Deposit de Geosoft Inc, de la lithologie, de l'altération, de la structure, de la minéralisation et de la récupération. Des sections régulières de carottes de forage ou des sections d'intérêt sont recueillies pour la pétrographie et seront étudiées à une date ultérieure.

Emplacements des orifices des forages sur la géochimie du sol altéré et base de la dérivée verticale des levés aéromagnétiques dans la section cible de la zone de cisaillement Orogrande, cible Aplite, propriété Baner



L'anomalie magnétique (relativement forte), généralement orientée nord-sud et d'une largeur d'environ 100 m, l'anomalie de surface du sol et les anomalies de chargeabilité/résistivité (levés PI), désignées sous le nom de « Cible Aplite », ont été régulièrement recoupées. La zone cible des carottes de forage se présente sous la forme de quartzite et de quartzite micacé déformés et altérés par la séricite. Dans toute la zone cible, l'intensité de la déformation varie de nulle à très intense, les zones non déformées étant généralement moins altérées, voire intactes. Localement, des veines de quartz et de carbonate de quartz sont observées dans les portions altérées et déformées; les sections fortement déformées et localement déformées ont tendance à être minéralisées, surtout lorsque des minéraux sulfurés sont visibles. La minéralisation consiste en de la pyrite xénomorphe à grain fin dispersée, représentant généralement moins de 2 % du volume de la roche. Les forages effectués jusqu'ici ne sont pas suffisants pour déterminer ni l'épaisseur réelle ni la continuité de la minéralisation.

Les intersections significatives du programme de forage sont indiquées dans le tableau suivant; d'autres intervalles minéralisés ont été échantillonnés, mais la teneur, l'épaisseur ou la profondeur d'interception les rendent moins significatifs compte tenu du niveau actuel de nos connaissances. Les données d'analyse indiquent généralement de larges zones de minéralisation

aurifère à faible teneur, à l'intérieur desquelles se trouvent des zones plus étroites de plus forte teneur. Une teneur en or plus élevée est souvent, mais pas toujours, associée à une teneur en argent plus élevée.

Les valeurs moyennes de récupération tirées de la lecture des carottes montrent qu'il y a des sections à la fois du matériau peu profond et fortement altéré, ainsi que, localement, des structures potentiellement minéralisées, qui offrent de faibles possibilités de récupérations. La récupération moyenne des carottes, basée sur la récupération moyenne de l'ensemble des forages, était de 79 %, avec un maximum de 92 % et un minimum de 42 %. Les portions de carottes à faible taux de récupération peuvent influencer la précision et la fiabilité des résultats.

Les intervalles des trous de forage ont généralement été définis en fonction d'une teneur limite de 1 g/t d'or comprenant jusqu'à 5 m d'échantillons continus à plus de 0,25 g/t d'or mais n'atteignant pas la teneur limite. Certains intervalles compilés qui ont été interprétés comme potentiellement continus avec la zone ciblée n'ont pas de valeurs supérieures à 1 g/t d'or, mais sont inclus dans le tableau afin de le rendre complet.

Intersections significatives du programme de forage

N° du trou	De m	À m	Longueur* m	Or g/t	Argent g/t	Zone (nom)	Moyenne (récupération)
ICG2018-01	83,00	89,00	6,00	1,94	5,37		89 %
et	96,80	101,00	4,20	1,83	4,38		99 %
ICG2018-02	155,50	158,00	2,50	1,38	5,50		96 %
ICG2018-03				Négligeable			S. O.
ICG2018-04	62,50	67,00	4,50	1,00	4,33		83 %
ICG2018-05	33,00	36,00	3,00	1,78	5,20		68 %
ICG2018-06	128,60	135,00	6,40	0,71	3,13		29 %
ICG2018-07				Négligeable			S. O.
ICG2018-08	115,00	121,30	6,30	8,67	85,52		70 %
comprend	116,30	116,60	0,30	146,74	1611,43		72 %
ICG2018-09	45,00	59,80	14,80	1,66	4,03		87 %
et	76,20	78,70	2,50	6,04	34,47		95 %
et	176,00	183,40	7,40	1,26	3,00		94 %
ICG2018-10	88,50	92,00	3,50	4,01	36,11		76 %
ICG2018-11	9,00	24,00	15,00	0,16	39,22		10 %
et	121,00	123,00	2,00	4,08	1,71		56 %
et	172,00	173,20	1,20	8,26	28,25		75 %
et	253,40	255,50	2,10	3,72	1,71		97 %
ICG2018-12				Négligeable			S. O.
ICG2018-13	5,60	17,60	12,00	20,84	11,07		35 %
comprend	5,60	10,10	4,50	48,98	25,98		13 %
et	32,20	34,20	2,00	9,02	1,71		95 %
ICG2018-14	58,00	69,00	11,00	2,27	3,99		55 %
ICG2018-15	139,00	143,80	4,80	66,00	19,26		77 %
ICG2018-6	72,70	73,70	1,00	18,80	27,65		98 %
et	95,30	95,80	0,50	9,74	18,55		80 %
et	101,60	102,20	0,60	9,39	4,35		100 %
et	104,50	105,00	0,50	7,82	11,07		88 %
et	127,90	133,00	5,10	5,39	15,84		98 %
comprend	130,70	131,20	0,50	24,27	129,94		100 %
ICG2018-17	88,00	94,00	6,00	1,07	5,74		67 %

ICG2018-18	121,00	131,50	10,50	0,88	1,71		48 %
ICG2018-19	89,00	91,00	2,00	5,85	15,16		62 %
et	138,20	138,70	0,50	15,15	22,35		80 %

Échantillonnage, analyse et vérification des données

Des échantillons aléatoires de roches (roulants, terrils, galeries, puits, tranchées) ont été collectés en ramassant des fragments de roches ou en brisant les grosses roches en fragments plus petits et en remplissant un sac d'échantillons en calicot ou en plastique d'environ 2 à 3 kg de matériaux collectés. Le numéro d'échantillon était inscrit sur le sac et une étiquette portant le même numéro placée dans le sac. Un relevé de position GPS a été effectué pour chaque site d'échantillonnage. Les échantillons de rainures ont été prélevés au marteau pour ébrécher la roche horizontalement sur la face de l'exposition et ramasser jusqu'à ce qu'environ 2 à 3 kg de fragments de roche dans un sac en plastique ou en calicot; les échantillons étaient généralement prélevés sur des rainures d'un mètre de long, dans certains cas, jusqu'à 5 pieds. Les sacs d'échantillons étaient étiquetés avec le numéro de l'échantillon et une étiquette placée dans le sac. Un relevé de position GPS a été effectué pour chaque site d'échantillonnage. Les échantillons de sol ont été recueillis en décapant d'abord les matériaux de surface, puis en creusant jusqu'à l'horizon « B », à environ 20 cm, à l'aide d'une petite pelle, où les échantillons ont été recueillis et placés dans un sac numéroté dans lequel on insérait une étiquette pour échantillon. Un relevé de position GPS a été effectué pour chaque site d'échantillonnage.

Aucune donnée d'assurance et de contrôle de la qualité (« **AQ/CQ** ») n'est disponible pour les échantillons de diligence raisonnable précédemment collectés ni pour le programme d'échantillonnage des roches de terrain, car aucun échantillon de contrôle n'a été collecté dans le cadre du programme. L'AQ/CQ interne au laboratoire était le seul contrôle connu effectué pour les échantillons de roche de terrain.

Tous les échantillons ont été conservés à l'installation de diagraphie des carottes jusqu'à obtention d'une quantité suffisante pour l'expédition. Les échantillons ont été pesés puis placés dans des sacs plus grands, étiquetés avec une adresse de livraison et les numéros d'expédition et de sac. Les échantillons ont été régulièrement expédiés par un transporteur à American Analytical Services, Inc. (certifié ISO 17025), à Osburn (en Idaho) (« AAS ») où ils étaient enregistrés pour analyse. Les échantillons ont été séchés, broyés jusqu'à 2 mm (tamis 10 mailles), partagés et pulvérisés jusqu'à 105 microns. Une fraction de 30 g a été analysée pour la teneur aurifère et argentifère par pyroanalyse avec finition par spectroscopie d'émission atomique à plasma inductif (« **ICP-AES** »). Les limites de détection étaient de <0,002 once troy par tonne pour l'or (<69 ppb Au) et de <0,100 once troy par tonne pour l'argent (<3,4 ppm Ag). Une partie de l'échantillon pulvérisé a été titrée par quatre techniques de digestion à l'acide et analysée pour 35 éléments d'intérêt par ICP et ICP-MS. Les échantillons de la campagne de 2017 n'ont été analysés que pour l'or et l'argent. La Société a utilisé une procédure écrite d'AQ/CQ avec une procédure de sécurité des échantillons consistant à utiliser des attaches Ziploc pour fermer les sacs d'échantillons dès qu'ils sont remplis, puis d'autres attaches Ziploc pour les sacs de riz lorsqu'ils sont remplis. Tous les sacs d'échantillons ont été conservés dans une installation sécurisée et verrouillée jusqu'à leur transport au laboratoire d'analyse.

Pour le programme de forage, les échantillons ont été initialement prélevés sur toute la longueur de la carotte, mais au fur et à mesure que les indicateurs visuels étaient mieux définis (altération,

déformation, veinage et minéralisation), des échantillons plus sélectifs ont été utilisés. La longueur minimale des échantillons était de 0,3 m. La procédure d'échantillonnage consiste à marquer les échantillons sur la carotte de forage aux intervalles définis par les caractéristiques géologiques et à les échantillonner avec une étiquette en trois parties. Des photographies de la carotte sont prises après le marquage des échantillons et le sciage de la carotte en pré-échantillons. Les échantillons sont découpés avec une scie électrique d'établi à lame diamantée. Les échantillons sont ensuite pesés, mis en sac, scellés et rangés dans des sacs de riz pour l'expédition.

Les échantillons sont expédiés par un service de livraison à l'AAS pour des analyses utilisant la procédure standard de broyage (70 % passant 2 mm), de partage en portion de 250 g, de pulvérisation (80 % passant 105 microns), de 30 g pour l'or et l'argent par pyroanalyse avec finition ICP-AES avec des limites de détection de <0,002 once troy par tonne pour l'or (<69 ppb Au) et <0,100 once troy pour l'argent (<3,4 ppm Ag). Pour certains échantillons, une partie de l'échantillon pulvérisé est soumise à quatre techniques de digestion par acide et analysée pour rechercher 35 ou 42 éléments d'intérêt par spectrométrie de masse ICP multiéléments (aliquote de 10 g).

AAS, un laboratoire d'analyse indépendant de la Société, est accrédité ISO (ISO 17025) et utilise des techniques et des équipements d'analyse standard de l'industrie.

En ce qui concerne les échantillons de forage, pour le protocole AQ/CQ, il y avait deux échantillons de contrôle pour 21 échantillons (~10 %); les échantillons de contrôle comprennent des matériaux de référence certifiés, des échantillons fictifs ou des doubles d'échantillons pris sur terrain. Les échantillons et les analyses en double sont généralement destinés à contrôler la reproductibilité des résultats des analyses générés du laboratoire et l'homogénéité des échantillons soumis à l'analyse. Le double de terrain est un échantillon de carotte coupé en quatre dans les installations de diagraphie de la Société. Des doubles de terrain (212 échantillons) ont été identifiés dans les journaux d'échantillonnage des trous de forage et ont été collectés, mais n'ont pas été envoyés à l'analyse.

Les étalons de contrôle certifiés (« CRM ») permettent de contrôler la précision et l'exactitude des données d'analyse en laboratoire. Les échantillons fictifs sont utilisés pour contrôler la contamination introduite lors de la préparation des échantillons de laboratoire, la précision analytique et les erreurs de séquençage des échantillons. Quatre étalons différents pour l'or ont été préparés professionnellement et fournis par CDN Resource Laboratories Ltd. de Langley, BC pour le programme de forage de 2018. Les normes ont été choisies sur la base des teneurs de minéralisation historiquement enregistrées dans la région.

Vérification des données

L'auteur du Rapport technique Baner a vérifié les données d'exploration issues du programme de forage. Il a effectué une revue des documents préparés ou soumis à l'appui du POO et des études supplémentaires entreprises sur la propriété. Les protocoles de diagraphie et d'échantillonnage ont été examinés et étaient conformes aux meilleures pratiques de l'industrie pour les projets correspondants.

Les données du projet sont stockées sur un système de serveur infonuagique dont l'accès est contrôlé par le géologue consultant principal. Les données de forage sont conservées sous forme de dossiers individuels étiquetés par numéro de trou. Ces dossiers contiennent toutes les informations relatives au forage, notamment la fiche de travail du foreur, les données de levé, les photos des carottes, les données de diagraphie et d'échantillonnage, les résultats et les certificats de laboratoire. En outre, la Société utilise la base de données MX Deposit pour conserver toutes les données de diagraphie et d'échantillonnage. MX Deposit comporte des routines de vérification des données conçues pour éviter les erreurs courantes de saisie des données. L'auteur du Rapport technique Baner a eu accès aux exportations de la base de données fournies à des fins de vérification et a procédé à des contrôles d'intégrité des données sur tous les trous de forage.

Des relevés de colliers de forage ont été effectués et la précision de la position a été jugée adéquate. Les relevés de fond de trou ont été collectés et examinés. Aucune étude n'a été réalisée pour les trous ICG2018-13, -14, -15 et -16, mais les données relatives aux autres trous semblent avoir été traitées de manière cohérente et adéquate pour le niveau d'évaluation des forages entrepris par la Société. S'il y aura des forages supplémentaires, l'auteur du rapport recommande que les procédures de ciblage soient suivies de manière plus cohérente et qu'une méthode de relevé plus précise et plus exacte soit adoptée pour les colliers de forage.

Toutes les informations relatives aux trous de forage et aux diagraphies, y compris la localisation de l'appareil, les levés, la minéralisation de l'altération lithologique et la structure, ont été directement saisies dans le logiciel de la base de données par les géologues. Il n'y a pas de moyen direct de vérifier ces informations, mais les géologues ont créé un résumé de chaque trou de forage comprenant des informations pertinentes sur le trou qui correspondent aux informations des exportations MX Deposit. L'auteur du Rapport technique Baner a choisi au hasard 10 % des trous de forage pour les examiner à des fins de vérification des données; aucun écart significatif n'a été constaté entre les résumés des trous de forage et la base de données des forages.

Bien que les procédures d'AQ/CQ soient jugées adéquates, l'auteur du Rapport technique Baner recommande à la Société de les appliquer systématiquement aux futurs échantillonnages afin de garantir l'intégrité des données au fur et à mesure de la poursuite du projet d'exploration.

Traitement des minéraux et essais métallurgiques

La Société a retenu les services de Resource Development Inc. (« **RDi** ») de Wheat Ridge (au Colorado) pour effectuer des essais métallurgiques en vue d'évaluer les possibilités d'extraction de métaux précieux à partir des matériaux minéralisés du Projet Baner. La Société a expédié à RDi 23 échantillons prélevés à intervalle régulier, pour une masse combinée de 25 kg. Les échantillons individuels ont été pesés et partagés, 50 % étant réservés et 50 % étant combinés pour constituer l'échantillon composite à tester. Les poids, les teneurs d'analyse et les teneurs calculées par rapport aux teneurs de caractérisation sont donnés dans le tableau suivant.

Données sur l'échantillon métallurgique composite

Trou	Échant. n°	Zone	De (m)	À (m)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Poids échant. (g)	Masse calculée pondérée par teneur		Caractérisation en teneur de tête par Florian Analytic Labs		
								Au (g/t)	Ag (g/t)	Au (g/t)	Ag (g/t)	
							reçu					
ICG2018-1	1 016 01-2		26,00	27,00	1 989	1 714	1276,20	2537,76	2187,41			
ICG2018-1	1 016 05-6		84,8	86	1 611	7 954	1501,70	2419,83	11 944,70			
ICG2018-1	1 016 05-7		86	87	0,171	4 183	1862,80	319,33	7791,66			
ICG2018-1	1 016 05-8		87	88	0,514	9 634	1144,50	588,59	11 026,21			
ICG2018-1	1 016 05-9		88	88,5	2 023	1 714	764,90	1547,25	1311,04			
ICG2018-6	1 015 55-6	Oxyde	18,00	20,00	0,274	4 354	630,6	172,96	2745,76			
ICG2018-6	1 015 55-7	Oxyde	20,00	21,50	0,206	5 246	999,3	205,57	5241,93			
ICG2018-6	1015558	Oxyde	21,50	23,00	0,343	6 034	806,2	276,41	4864,74			
ICG2018-9	1017135	Oxyde	41,00	43,00	0,386	4 251	964,5	371,96	4100,42			
ICG2018-9	1017136	Oxyde	43,00	45,00	0,960	1 000	1517,7	1456,96	1517,70			
ICG2018-9	1017137	Oxyde	45,00	47,00	3 771	1 000	1723,9	6501,43	1723,90			
ICG2018-9	1017138	Oxyde	47,00	48,50	1 646	13 851	849,7	1398,33	11 769,31			
ICG2018-9	1017139	Oxyde	48,50	50,00	0,129	4 628	1 122 800	144,34	5196,85			
ICG2018-9	1017140	Oxyde	50,00	52,00	1 749	5 863	884 100	1545,88	5183,24			
ICG2018-9	1017141	Oxyde	52,00	54,00	0,137	1 000	1 364 200	187,09	1364,20			
ICG2018-10	1017293	Oxyde	45,00	53,00	0,823	4 697	384,7	316,55	1806,95			
ICG2018-10	1017294	Oxyde	53,00	54,50	0,309	1 000	1429,3	441,03	1429,3			
ICG2018-10	1017295	Oxyde	54,40	57,00		3 737	942,4	0,00	3521,81			
ICG2018-10	1017296	Oxyde	57,00	59,00	0,480	1 000	1030,40	494,58	1030,40			
ICG2018-10	1 017 29-7	Oxyde	59,00	62,00	0,206	1 000	849,9	174,83	849,90			
ICG2018-10	1 017 29-8	Oxyde	62,00	64,00	0,309	1 000	990 600	305,66	990,60			
ICG2018-10	1 017 29-9	Oxyde	64,00	65,00	2 537	6 068	848 600	2152,97	5149,68			
ICG2018-10	1 017 30-0	Oxyde	65,00	66,50	1 097	1 000	12 749 100	1403,33	1279,10			
ÉCHANTILLON COMPOSITE							25,168 1	kg	0,99	3,74	1,01	2,00

Le matériau de l'échantillon composite a été broyé à l'aide d'un concasseur à mâchoires suivi d'un concasseur à cônes jusqu'à moins de 6 mailles (3,36 mm); l'échantillon a été homogénéisé

et un échantillon représentatif de 1 kg a été divisé à l'aide d'un séparateur d'échantillons (type non décrit) pour l'analyse de la teneur de tête et la caractérisation. La fraction de caractérisation a été pulvérisée et soumise à des analyses de l'or, de l'argent, du carbone, du soufre et ICP par Florian Analytical Services, une entreprise de Reno (au Nevada). Le rapport a conclu que l'échantillon ne contenait pas de carbone organique ni de sulfures.

Des essais de lixiviation au cyanure ont été effectués avec des charges d'un kilogramme de l'échantillon composite pour déterminer les taux d'extraction des métaux précieux à des tailles de particules de P80 : 10 mailles (2 mm), 100 mailles (0,149 mm) et 200 mailles (0,074 mm). Les tests en bouteille agitée ont été effectués avec 1 g/L de cyanure de sodium maintenu pendant 72 heures, à 40 % de solides et à un pH de 11. Les échantillons de solutions de lixiviation cinétique et les résidus de lixiviation ont été soumis pour l'analyse de l'or et de l'argent. Les résultats sont énumérés et présentés dans le tableau suivant.

Résultats de la lixiviation :

- L'or est facilement extrait de l'échantillon par lixiviation. Les taux d'extraction de l'or varient de 87,1 % à 93,2 %, les plus élevés étant obtenus avec la matière broyée la plus fine. La majeure partie de l'or était extraite au cours des 24 premières heures; une cinétique plus lente a été observée avec le test de lixiviation à 10 mailles.
- Peu d'argent a été extrait de l'échantillon. Les taux pour l'argent variaient entre 19,7 % et 30,5 % et semblaient peu influencés par la granulation.
- La consommation de cyanure variait entre 0,19 kg/mt et 1,45 kg/mt, la consommation la plus forte correspondant au broyage le plus fin. La consommation de chaux variait entre 3,4 kg/mt et 4,53 kg/mt.

Résumé des résultats de RDi pour l'échantillon composite lixivié en bouteille agitée

Essai	Granulation (P ₈₀)	Extraction Au (%)	Extraction Ag (%)	Teneur Au résidus (g/mt)	Teneur Ag résidus (g/mt)	Teneur de tête calc. Au (g/mt)	Teneur de tête calc. Ag (g/mt)	Consom. NaCN (kg/mt)	Consom. chaux (kg/mt)
BR 1	10 mailles	87,1	19,9	0,11	2,0	0,86	2,5	0,187	3 362
BR 2	100 mailles	93,6	30,5	0,06	2,0	0,89	2,9	0,542	3 200
BR 3	200 mailles	93,2	19,7	0,07	3,9	0,96	4,9	1 447	4 529

L'analyse de tête a indiqué que l'échantillon composite recelait environ 1,0 g/t d'or et 2,0 g/t d'argent pratiquement sans sulfures ni carbone organique, que l'or présent dans l'échantillon composite est à l'état libre avec des taux d'extraction supérieurs à 87 % même pour des particules de taille grossière, et que la meilleure récupération de l'or de 93 % est obtenue pour les particules les plus fines, au prix d'une consommation de cyanure nettement plus élevée. Des essais supplémentaires sont recommandés pour le gisement, notamment des essais de lixiviation statique avec des matériaux grossiers afin de déterminer si la lixiviation en tas pourrait être une option de traitement rationnelle.

Exploration, mise en valeur et production

Conformément aux recommandations des personnes qualifiées dans le Rapport technique Baner, la Société prévoit poursuivre l'activité d'exploration du Projet Baner par phases, les dépenses supplémentaires assujetties au succès de l'exploration. Les objectifs attendus de l'activité d'exploration complémentaire seraient d'étendre et de mieux définir la principale zone de cisaillement Orogrande à haut potentiel, les structures secondaires potentielles et les cibles à haut potentiel à l'intérieur de ces formations. Les activités seraient divisées, la majeure partie des dépenses étant consacrée à l'extension du programme de forage, et une petite partie à l'évaluation de nouvelles cibles à haut potentiel. Le plan de travail recommandé dans le Rapport technique Baner comprend un budget initial d'environ 1 M\$ alloués aux travaux de bureau, à l'échantillonnage et à la cartographie géochimiques, aux études environnementales, métallurgiques et géophysiques et au forage (jusqu'à 3 500 m).

La portée et le budget du programme de phase 2 dépendront des résultats du plan de travail de la phase 1. Pour les besoins de la planification au niveau conceptuel, on suppose que le plan consisterait en un budget nominal de 3 M\$ couvrant un programme de forages d'exploration et de définition beaucoup plus important.

Programme et budget recommandés pour les travaux de la phase 1

Activité	Unités	Coût/unité (est.)	Coût estimé (\$ US)	\$ CA
Interprétation des structures	5 jours	1 000	10 000	
Études géophysiques 3D par PI	Ligne électrique de 10 km	1 750	27 500	
Cartographie et échantillonnage des sols	26 jours	1 250	32 500	
Forages	5 000 m	125	625 000	
Analyses	4 000 échantillons	35	140 500	
Études métallurgiques	3 échantillons	20 000	60 000	
Travail de bureau	20 jours	750	15 000	
Accès/permis	permis		5 000	
	Sous-total Phase 1		915 500	
Imprévus ~15 %			96 075	
	Coût total estimé pour Phase 1		1 011 575	1 365 626

Projet Champagne

Le résumé suivant du Projet Champagne est tiré d'un rapport technique amendé intitulé « *Technical Report on the Champagne Property, Arco, Idaho, U.S.A.* » préparé par Peter Karelse, géologue auprès de PK Geologic Services Ltd. et par James Baughman, géologue, amendé en date du 21 juillet 2020 avec prise d'effet le 21 juin 2020 (le « **Rapport technique Champagne** »). Les auteurs du Rapport technique Champagne sont tous deux des « personnes qualifiées » au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*. Le Rapport technique Champagne complet peut être consulté sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les renseignements techniques figurant dans la présente notice annuelle sont

présentés sous réserve des hypothèses et des réserves énoncées dans le présent document et dans le Rapport technique Champagne.

Description du projet, emplacement et accès

Le Projet Champagne est situé à environ 32 km au sud-ouest de la ville d'Arco, dans le centre-nord de l'Idaho, aux États-Unis. La propriété est approximativement centrée sur la latitude 387 000 E et la longitude 6 283 000 N et est située à environ 300 km au nord-ouest de la capitale et plus grande ville de l'Idaho, Boise. La propriété se trouve dans le township 3 N, rang 24 E, sections 11, 14 et 15. L'autoroute I20 traverse Arco d'est en ouest, et une route de gravier de 24 km entretenue par le comté mène à la zone minière à partir d'un point de l'I20 situé à environ 8 km à l'ouest d'Arco.

Arco, une communauté agricole d'environ 1 000 habitants, dispose de la plupart des services de soutien à l'industrie et d'un vaste bassin de main-d'œuvre compétente à proximité de la zone du projet.

Les concessions minières Spark 1 à 113 faisant partie du Projet Champagne ont été acquises en 2018 et enregistrées auprès du BLM. En avril 2020, 184 nouvelles concessions ont été ajoutées au Projet Champagne, sous les noms Spark 114 à 312 (inclusivement). Les concessions minières Spark 114 à 312 ont été enregistrées au comté de Butte de l'Idaho, mais n'ont pas encore été déposées auprès du BLM et n'ont pas de numéro de série d'identification des terres (IMC). Les nouvelles demandes Spark devraient être déposées en juillet 2020, date à laquelle un numéro IMC leur sera attribué.

La propriété du Projet Champagne comprend également cinq concessions minières concédées et des lettres patentes pour un site d'usine de 36 ha sur des terres appartenant à la Société, ainsi que cinq concessions minières non concédées par lettres patentes appartenant à la Société, connues sous le nom de groupe Reliance.

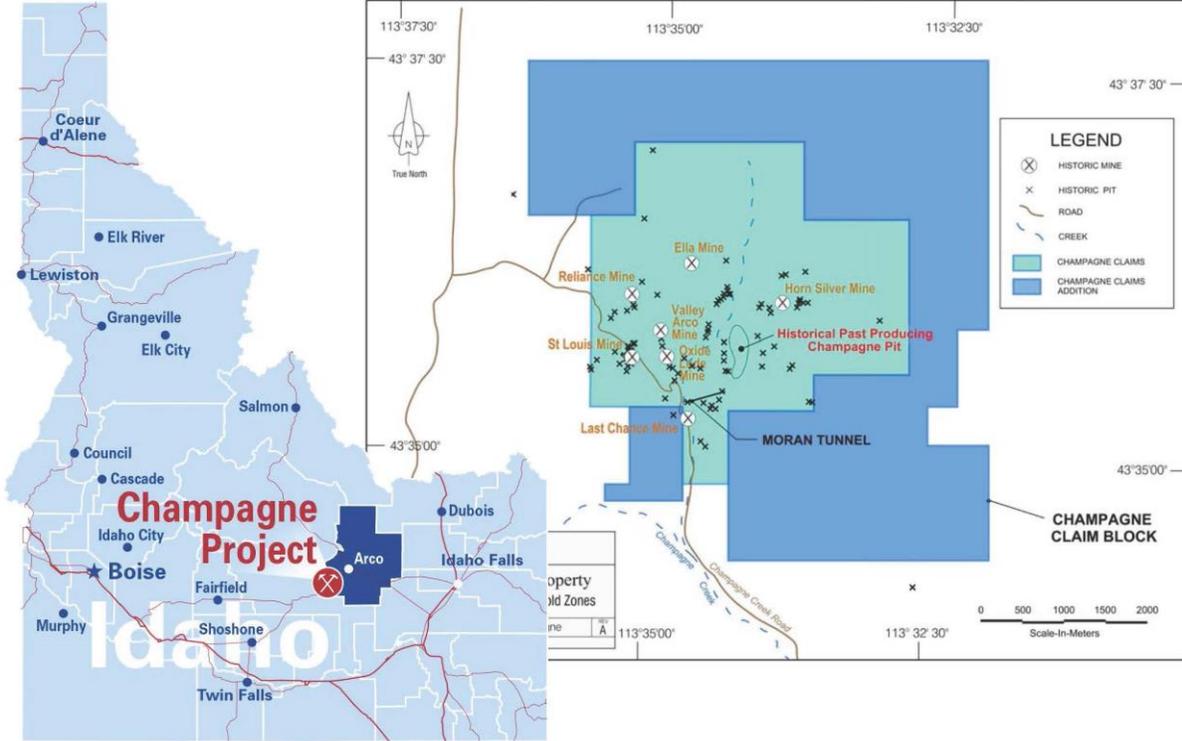
La Société loue également cinq concessions minières, désignées sous le nom de groupe de concessions Ella, à des particuliers (les « **bailleurs** »), avec une option d'achat. Selon les termes du bail, la Société doit payer aux bailleurs 8 000 \$ US à chaque date anniversaire du bail pour les 20 premières années. La Société peut renouveler le bail pour une période supplémentaire de 20 ans. À la fin de la période, la Société a l'option d'acquérir entièrement les concessions du bail, option qu'elle peut exercer en versant aux bailleurs les montants suivants pour les années correspondantes de la durée du bail.

- Années 1 à 10 : 150 000 \$ US
- Années 11 à 20 : 200 000 \$ US
- Années 21 à 30 : 250 000 \$ US
- Années 31 à 40 : 300 000 \$ US

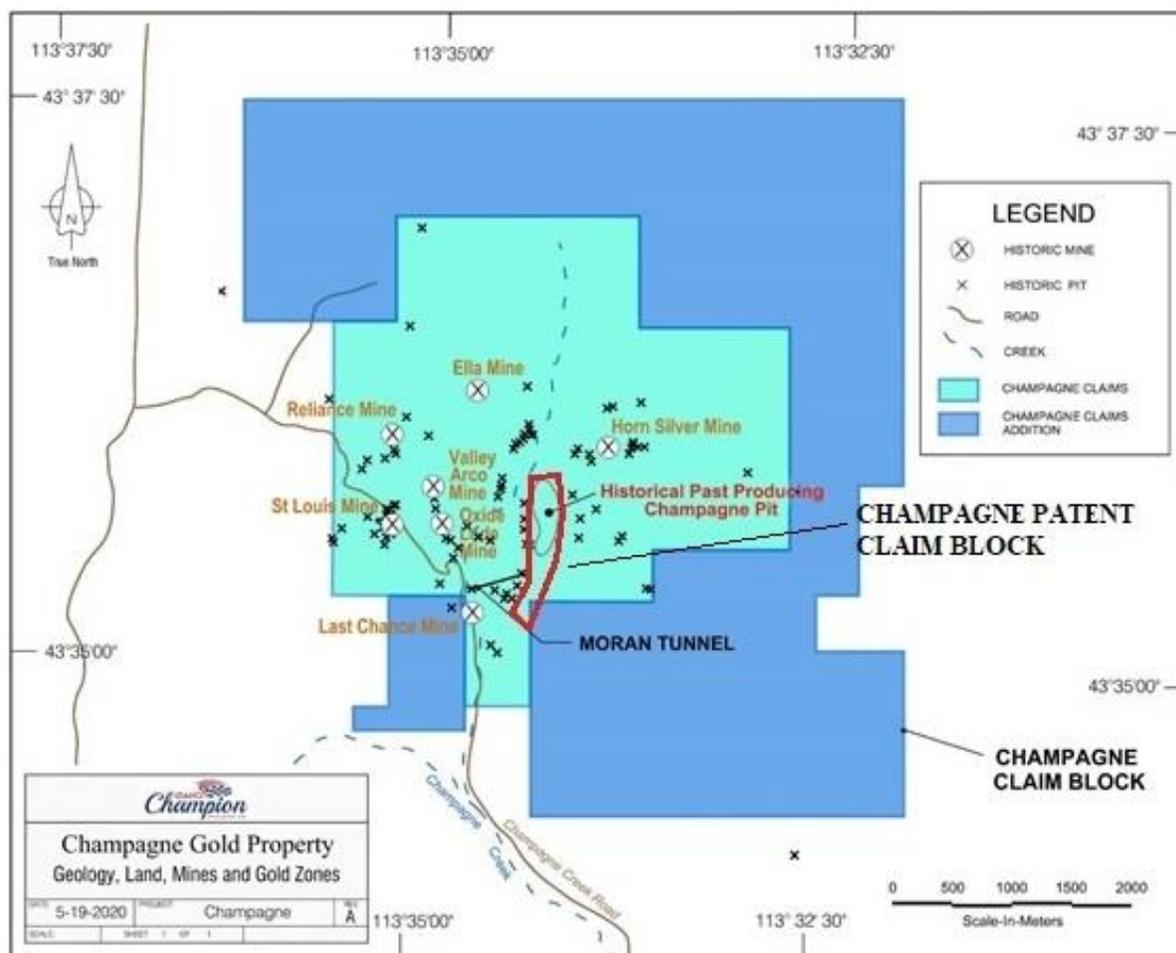
Il n'y a pas de droits de reprise ni de redevances connus associés au Projet Champagne.

Localisation du Projet Champagne

Champagne Project



Concessions et concessions avec lettres patentes de la propriété du Projet Champagne



Les concessions sont des droits concédés par le BLM et comprennent l'accès de surface. Chaque concession minière est assujettie au paiement d'une taxe annuelle de 165 \$ US, payable au BLM. Le montant total annuel payé au BLM pour maintenir les concessions minières est de 51 645 \$ US. La taxe annuelle sur les lettres patentes Champagne est de 25 \$ US.

Le site a été totalement remis en état, et les auteurs du rapport technique du Projet Champagne n'ont pas connaissance d'un quelconque passif environnemental lié au projet.

Régime foncier pour le Projet Champagne

Concessions minières fédérales non concédées du Projet Champagne, situées dans les sections 10 et 11 du township 3 nord, rang 24 est, dans le comté de Butte (Idaho), enregistrées sous les numéros IMC 187883 et suivants du BLM

Nom de la concession	Numéro d'enregistrement
ELLA	IMC187883
JUDY	IMC187886
MARTY JO	IMC187884
MIDLAND	IMC187887
TRIBUNE	IMC187885

Concessions jalonnées

Numéro de série	Sec Twn Rng Mer	Quadrant	Nom de la concession	État	Date loc.	Dern. année éval.
IMC222600	08 0030N 0240E 012	NO, SO	SPARK 1	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222601	08 0030N 0240E 012	SO	SPARK 2	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222602	08 0030N 0240E 012	NO, SO	SPARK 3	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222603	08 0030N 0240E 012	SO	SPARK 4	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222604	08 0030N 0240E 012	NO, SO	SPARK 5	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222605	08 0030N 0240E 012	SO	SPARK 6	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222606	08 0030N 0240E 011	NE, SE	SPARK 7	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222606	08 0030N 0240E 012	NO, SO	SPARK 7	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222607	08 0030N 0240E 011	SE	SPARK 8	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222607	08 0030N 0240E 012	SO	SPARK 8	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222608	08 0030N 0240E 011	NE, SE	SPARK 9	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222609	08 0030N 0240E 011	SE	SPARK 10	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222610	08 0030N 0240E 011	NE, SE	SPARK 11	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222611	08 0030N 0240E 011	SE	SPARK 12	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222612	08 0030N 0240E 011	NE, SE	SPARK 13	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222613	08 0030N 0240E 011	SE	SPARK 14	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222614	08 0030N 0240E 011	NE, NO, SO, SE	SPARK 15	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222615	08 0030N 0240E 011	SO, SE	SPARK 16	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222616	08 0030N 0240E 011	NO, SO	SPARK 17	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222617	08 0030N 0240E 011	SO	SPARK 18	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222618	08 0030N 0240E 012	SO	SPARK 19	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222618	08 0030N 0240E 013	NO	SPARK 19	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222619	08 0030N 0240E 011	SO	SPARK 20	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222620	08 0030N 0240E 012	SO	SPARK 21	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222620	08 0030N 0240E 013	NO	SPARK 21	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222621	08 0030N 0240E 011	SO	SPARK 22	ACTIVE	13/02/2018	2020
IMC222622	08 0030N 0240E 012	SO	SPARK 23	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222622	08 0030N 0240E 013	NO	SPARK 23	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222623	08 0030N 0240E 011	SE	SPARK 24	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222623	08 0030N 0240E 012	SO	SPARK 24	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222623	08 0030N 0240E 013	NO	SPARK 24	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222623	08 0030N 0240E 014	NE	SPARK 24	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222624	08 0030N 0240E 011	SE	SPARK 25	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222624	08 0030N 0240E 014	NE	SPARK 25	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222625	08 0030N 0240E 011	SE	SPARK 26	ACTIVE	16/02/2018	2020
IMC222625	08 0030N 0240E 014	NE	SPARK 26	ACTIVE	16/02/2018	2020

Numéro de série	Sec Twn Rng Mer	Quadrant	Nom de la concession	État	Date loc.	Dern. année éval.
IMC222626	08 0030N 0240E 010	NE	SPARK 27	ACTIVE	19/02/2018	2020
IMC222626	08 0030N 0240E 011	NO	SPARK 27	ACTIVE	19/02/2018	2020
IMC222627	08 0030N 0240E 010	SE	SPARK 28	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222628	08 0030N 0240E 010	NE, SE	SPARK 29	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222629	08 0030N 0240E 010	SE	SPARK 30	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222630	08 0030N 0240E 010	NE, SE	SPARK 31	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222631	08 0030N 0240E 010	SE	SPARK 32	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222632	08 0030N 0240E 010	NO, SO	SPARK 33	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222633	08 0030N 0240E 010	NE, SE	SPARK 34	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222634	08 0030N 0240E 010	NO, SO	SPARK 35	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222635	08 0030N 0240E 010	SO	SPARK 36	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222636	08 0030N 0240E 010	NO, SO	SPARK 37	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222637	08 0030N 0240E 010	SO	SPARK 38	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222638	08 0030N 0240E 010	NO, SO	SPARK 39	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222639	08 0030N 0240E 010	SO	SPARK 40	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222640	08 0030N 0240E 011	SE	SPARK 41	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222640	08 0030N 0240E 014	NE	SPARK 41	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222641	08 0030N 0240E 014	NE, SE	SPARK 42	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222642	08 0030N 0240E 011	SO, SE	SPARK 43	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222642	08 0030N 0240E 014	NE, NO	SPARK 43	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222643	08 0030N 0240E 014	NE, NO, SO, SE	SPARK 44	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222644	08 0030N 0240E 011	SO	SPARK 45	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222644	08 0030N 0240E 014	NO	SPARK 45	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222645	08 0030N 0240E 014	NO, SO	SPARK 46	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222646	08 0030N 0240E 011	SO	SPARK 47	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222646	08 0030N 0240E 014	NO	SPARK 47	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222647	08 0030N 0240E 014	NO, SO	SPARK 48	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222648	08 0030N 0240E 014	NO, SO	SPARK 49	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222649	08 0030N 0240E 011	SO	SPARK 50	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222649	08 0030N 0240E 014	NO	SPARK 50	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222650	08 0030N 0240E 014	NO, SO	SPARK 51	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222651	08 0030N 0240E 010	SE	SPARK 52	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222651	08 0030N 0240E 011	SO	SPARK 52	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222651	08 0030N 0240E 014	NO	SPARK 52	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222651	08 0030N 0240E 015	NE	SPARK 52	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222652	08 0030N 0240E 014	NO, SO	SPARK 53	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222652	08 0030N 0240E 015	NE, SE	SPARK 53	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222653	08 0030N 0240E 010	SE	SPARK 54	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222653	08 0030N 0240E 015	NE	SPARK 54	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222654	08 0030N 0240E 015	NE, SE	SPARK 55	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222655	08 0030N 0240E 015	NE, SE	SPARK 56	ACTIVE	14/02/2018	2020

Numéro de série	Sec Twn Rng Mer	Quadrant	Nom de la concession	État	Date loc.	Dern. année éval.
IMC222656	08 0030N 0240E 010	SE	SPARK 57	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222656	08 0030N 0240E 015	NE	SPARK 57	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222657	08 0030N 0240E 015	NE, SE	SPARK 58	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222658	08 0030N 0240E 010	SE	SPARK 59	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222658	08 0030N 0240E 015	NE	SPARK 59	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222659	08 0030N 0240E 015	NE, NO, SO, SE	SPARK 60	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222660	08 0030N 0240E 010	SO, SE	SPARK 61	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222660	08 0030N 0240E 015	NE, NO	SPARK 61	ACTIVE	14/02/2018	2020
IMC222661	08 0030N 0240E 014	SO	SPARK 62	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222661	08 0030N 0240E 015	SE	SPARK 62	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222661	08 0030N 0240E 022	NE	SPARK 62	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222661	08 0030N 0240E 023	NO	SPARK 62	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222662	08 0030N 0240E 014	SO	SPARK 63	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222662	08 0030N 0240E 015	SE	SPARK 63	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222663	08 0030N 0240E 015	SE	SPARK 64	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222663	08 0030N 0240E 022	NE	SPARK 64	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222664	08 0030N 0240E 015	SE	SPARK 65	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222665	08 0030N 0240E 015	SE	SPARK 66	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222665	08 0030N 0240E 022	NE	SPARK 66	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222666	08 0030N 0240E 015	SE	SPARK 67	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222667	08 0030N 0240E 012	NO	SPARK 68	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222668	08 0030N 0240E 012	NO	SPARK 69	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222669	08 0030N 0240E 012	NO	SPARK 70	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222670	08 0030N 0240E 011	NE	SPARK 71	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222670	08 0030N 0240E 012	NO	SPARK 71	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222671	08 0030N 0240E 011	NE	SPARK 72	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222672	08 0030N 0240E 011	NE	SPARK 73	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222673	08 0030N 0240E 011	NE	SPARK 74	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222674	08 0030N 0240E 011	NE, NO	SPARK 75	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222675	08 0030N 0240E 011	NE, NO	SPARK 76	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222676	08 0030N 0240E 011	NO	SPARK 77	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222677	08 0030N 0240E 011	NO	SPARK 78	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222678	08 0030N 0240E 011	NO	SPARK 79	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222679	08 0030N 0240E 011	NO	SPARK 80	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222680	08 0030N 0240E 011	NO	SPARK 81	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222681	08 0030N 0240E 011	NO	SPARK 82	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222682	08 0030N 0240E 011	NO	SPARK 83	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222683	08 0030N 0240E 011	NO	SPARK 84	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222684	08 0030N 0240E 010	NE	SPARK 85	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222684	08 0030N 0240E 011	NO	SPARK 85	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222685	08 0030N 0240E 003	SE	SPARK 86	ACTIVE	17/02/2018	2020

Numéro de série	Sec Twn Rng Mer	Quadrant	Nom de la concession	État	Date loc.	Dern. année éval.
IMC222685	08 0030N 0240E 010	NE	SPARK 86	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222685	08 0030N 0240E 011	NO	SPARK 86	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222686	08 0030N 0240E 010	NE	SPARK 87	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222687	08 0030N 0240E 003	SE	SPARK 88	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222687	08 0030N 0240E 010	NE	SPARK 88	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222688	08 0030N 0240E 010	NE	SPARK 89	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222689	08 0030N 0240E 003	SE	SPARK 90	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222689	08 0030N 0240E 010	NE	SPARK 90	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222690	08 0030N 0240E 010	NE	SPARK 91	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222691	08 0030N 0240E 003	SE	SPARK 92	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222691	08 0030N 0240E 010	NE	SPARK 92	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222692	08 0030N 0240E 010	NE, NO	SPARK 93	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222693	08 0030N 0240E 003	SO, SE	SPARK 94	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222693	08 0030N 0240E 010	NE, NO	SPARK 94	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222694	08 0030N 0240E 010	NO	SPARK 95	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222695	08 0030N 0240E 003	SO	SPARK 96	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222695	08 0030N 0240E 010	NO	SPARK 96	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222696	08 0030N 0240E 010	NO	SPARK 97	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222697	08 0030N 0240E 010	NO	SPARK 98	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222698	08 0030N 0240E 010	NO	SPARK 99	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222700	08 0030N 0240E 002	SO	SPARK 101	ACTIVE	18/02/2018	2020
IMC222701	08 0030N 0240E 002	SO	SPARK 102	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222702	08 0030N 0240E 002	SO	SPARK 103	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222703	08 0030N 0240E 002	SO	SPARK 104	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222704	08 0030N 0240E 002	SO	SPARK 105	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222704	08 0030N 0240E 003	SE	SPARK 105	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222705	08 0030N 0240E 003	SE	SPARK 106	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222706	08 0030N 0240E 003	SE	SPARK 107	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222707	08 0030N 0240E 003	SE	SPARK 108	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222708	08 0030N 0240E 003	SO, SE	SPARK 109	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222709	08 0030N 0240E 003	SO	SPARK 110	ACTIVE	17/02/2018	2020
IMC222710	08 0030N 0240E 011	SO	SPARK 111	ACTIVE	15/02/2018	2020
IMC222711	08 0030N 0240E 011	NO, SO	SPARK 112	ACTIVE	19/02/2018	2020
IMC222712	08 0030N 0240E 011	NO, SO	SPARK 113	ACTIVE	19/02/2018	2020

Concessions minières fédérales non concédées par lettres patentes du Projet Champagne (concessions Reliance)

Dans la section 15 du township 3 Nord, Rang 24, Boise Meridian, comté de Butte (Idaho).

Concessions Reliance	
FAIRVIEW A	IMC198864
LITTLE FRANK A	IMC198861
RELIANCE #2A	IMC198863
RELIANCE A	IMC198862
ST LEWIS 3A	IMC198858
ST LEWIS 4A	IMC198859
ST LOUIS 1A	IMC198856

Concessions avec lettres patentes

Situées dans le township 3 Nord, Rang 24, Boise Meridian, comté de Butte (Idaho).

Nom de la concession	Numéro de lettre patente	Numéro US Mineral Survey
Last Chance Lode	18522	673
Horn Silver Lode and Mill Site	14661	394
Bucking Pinto Lode	18095	672
East Side Lode	17393	507
Whale Lode	14247	396

Il n'y a pas d'autres facteurs ou risques significatifs connus qui pourraient affecter l'accès, le titre ou le droit d'effectuer des travaux sur la propriété.

Historique

Le district minier Idaho Era a connu une activité intermittente depuis les années 1880. Le chlorure d'argent Bonanza a été découvert dans les mines Horn Silver et Ella en 1883, l'argent étant produit pendant un bref boom minier de 5 ans. Les profondeurs d'exploitation dépassaient rarement 20 m; la majeure partie de la production provenait de la mine Horn.

La production de cet argent à haute teneur s'est poursuivie jusqu'à ce que les minerais sulfurés soient atteints en profondeur, ce qui a entraîné la fermeture des mines parce que le minerai sulfuré ne pouvait pas être traité par les usines de l'époque. Avant 1910, de nombreuses tentatives ont été faites pour mettre en production les sulfures, contenant environ 15 oz/t Ar avec 10 % de plomb-zinc combiné, mais l'exploitation du minerai sulfuré n'était pas rentable en raison des frais de transport élevés.

Dans les années 1920, le district a connu un regain d'intérêt avec la possibilité d'exploiter la minéralisation des métaux de base. Un tunnel transversal (tunnel Moran) a été creusé en vue d'atteindre la structure Last Chance en profondeur.

La mine Horn Silver a été rouverte en 1937 et a produit 1 095 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 0,126 oz/t Au et 16,7 oz/t Ag, jusqu'en 1941.

De 1941 à 1946, la veine de fissure Last Chance a été mise en valeur à partir du tunnel Moran. La production durant cette période a été de 14 562 tonnes de minerai titrant en moyenne 0,027 oz/t Au, 2,62 oz/t Ar, 0,26 % Cu, 3,58 % de Pb et 6,53 % de Zn.

En 1948, le US Bureau of Mines a examiné les mines Ella, Horn Silver et Last Chance dans le cadre de la poursuite de l'effort de guerre. Un programme de creusement de tranchées au bulldozer le long de la structure de la mine Horn Silver-Last Chance a suggéré la présence de minéralisations sous-jacentes d'argent, de plomb et de zinc. À l'époque, six forages au diamant ont été réalisés, mais les résultats ne justifiaient pas une exploration plus poussée.

Au début des années 1980, la nature épigénétique de la genèse de la minéralisation a été reconnue. L'or, avec l'argent, est devenu une cible principale. La Gold Fields Mining Corporation (« **Gold Fields** ») a acquis des droits sur le vaste bloc de concessions minières en les jalonnant, en les louant et les achetant des prospecteurs et autres sociétés minières.

Durant l'hiver 1982-1983, Cash Industries, Inc. a ouvert une petite mine à ciel ouvert et a stocké pendant cinq mois du minerai provenant de la brèche de la mine Horn Silver. Quelque 6 000 tonnes de minerai ont été expédiées et traitées à Ketchum (en Idaho), avec des teneurs moyennes de 0,043 oz/t Au et 4,62 oz/t Ar.

De 1984 à 1986, Gold Fields a effectué des études géologiques, géophysiques et géochimiques approfondies sur la propriété, puis a foré 26 trous à percussion à circulation inverse. Ces travaux ont jeté les bases de la compréhension actuelle de la propriété du Projet Champagne. Gold Fields a vendu les droits de propriété en 1987 à Glamis Gold Inc. (« **Glamis** »), qui n'a effectué que peu de travaux sur la propriété. En février 1988, Idaho Gold Corporation, une filiale de BEMA (« **IGC** »), a acheté la propriété Lava Creek de Glamis.

La principale ressource de la propriété Lava Creek, le gisement aurifère Champagne, était une zone superficielle d'exploitation en tranchée d'or et d'argent, partiellement forée mais incomplètement définie, située entre deux anciens petits producteurs, les mines Horn Silver et Last Chance Fissure.

En juin 1989, ICG a commencé à exploiter une mine à ciel ouvert sur la propriété Champagne et à traiter le minerai. Exploitée par lixiviation en tas, la mine d'or à ciel ouvert se trouve sur le site de l'ancienne mine Horn Silver (exploitée de 1883 jusqu'aux années 1930). La propriété a été explorée par la Phelps Dodge Corporation et Gold Fields jusqu'à ce qu'elle soit reprise par BEMA. À l'époque, la plateforme de lixiviation contenait 400 000 tonnes de minerai, et la mine était en pleine production. Cette mine créait 40 emplois en temps normal et 56 en période de pointe. Quelque 16 000 tonnes de roches étaient extraites chaque jour, réparties sensiblement à parts égales entre les stériles et le minerai. Il était prévu que la mine traite environ 800 000 tonnes de minerai par an, pour une production de 20 à 25 000 oz d'or. La teneur moyenne du minerai était de 0,02 oz/t d'or et 0,80 oz/t d'argent.

Historique des forages et des tranchées

BEMA a foré 100 trous d'exploration. Les informations obtenues comprenaient des données de levé, d'analyse et de géologie recueillies sur 5 140 m de forage. La profondeur de ces trous variait de 6 à 152 m. Au total, 26 des trous ont été forés par Gold Fields avant que BEMA

n'acquière la propriété. Tous les trous ont été forés en utilisant la technique de la circulation inverse. Environ 60 % des trous ont été forés verticalement; le reste l'a été obliquement avec une inclinaison de -60° à -70° pour mieux délimiter la structure minéralisée présentant un fort pendage. Les échantillons ont été prélevés à intervalle de 5 pi dans tous les trous, et les échantillons ont été analysés par pyroanalyse pour déterminer la teneur en or et en argent. BEMA a également fourni des données de levé, d'analyse et de géologie pour 36 tranchées (2 570 m). Ces tranchées sont orientées NNE et ont une longueur allant de 9 à 182 m, une largeur d'environ 0,7 m et une profondeur allant de 2 à 4 m. Les échantillons ont généralement été prélevés à intervalle de 1,5 m. Les matériaux ont été prélevés sur toute la longueur des intervalles de 5 pi sur la roche à nu et des deux côtés du fond de la tranchée, à raison de 10 kg d'échantillons pour chaque intervalle. Ces échantillons ont également été soumis à des essais par pyroanalyse pour déterminer leur teneur en or et en argent. Aucune information n'était disponible pour déterminer les protocoles d'AQ/CQ utilisés pour l'analyse et la collecte des échantillons pour les deux programmes.

Dans la présente section, le terme « estimation des réserves historiques » désigne une estimation de la quantité, de la teneur ou du contenu métallique ou minéral d'un gisement que la Société n'a pas vérifié en tant que ressource minérale ou réserve minérale actuelle et qui a été préparée avant l'acquisition du Projet Champagne par la Société. Les termes « réserves » et « minerai » sont donc utilisés dans un contexte historique et ne sont pas conformes aux définitions actuelles des « ressources minérales » ou « réserves minérales » du Règlement 43-101.

La Société considère que l'estimation antérieure des « réserves » minérales pour le Projet Champagne décrit dans le présent document n'est qu'une estimation historique. Aucune personne qualifiée n'a effectué suffisamment de travaux pour considérer l'estimation historique comme une ressource ou une réserve minérale actuelle, et l'auteur ne considère pas non plus qu'il s'agisse d'une ressource ou d'une réserve minérale réelle.

On ne peut donc pas se fier à l'estimation historique des réserves minérales, et rien ne garantit que l'une ou l'autre de ces évaluations, en tout ou en partie, deviendra un jour économiquement viable.

L'ancien Projet Champagne a fait l'objet de deux rapports historiques, non conformes au Règlement 43-101, qui estimaient les « réserves minérales » de la mine avant que BEMA ne commence ses opérations minières. Bien que deux rapports, le premier préparé par BEMA, intitulé « Bema Champagne Mine Report » et daté de janvier 1989, et le second préparé par Mine Development Associates, intitulé « Summary Report – Orebody Modeling and Mine Design » et daté de septembre 1989, fassent tous deux référence à des « réserves », la Société considère que ces « réserves » seraient plus précisément classées comme des ressources minérales, car il n'a pas été démontré que les « réserves » répondent aux normes actuelles d'estimation et de publication des réserves minérales des meilleures pratiques et règlements actuellement en vigueur.

Le rapport BEMA indique que la fosse, avant exploitation, présentait une « réserve » estimée à 2,3 millions de tonnes de minerai à 0,902 g/t Au et 24,48 g/t Ar dans les catégories prouvées et probables. BEMA a classé les zones minéralisées dans la catégorie des réserves prouvées lorsqu'elles se trouvent à moins de 18 m d'un trou de forage ou d'une tranchée, et comme probables lorsqu'elles se trouvent à moins de 36 m d'un trou de forage ou d'une tranchée. Le calcul de la « réserve » a été déterminé en utilisant des polygones de section, une méthode

couramment utilisée au moment où le rapport BEMA a été rédigé. Un calcul ultérieur effectué par Mine Development Associates a permis d'estimer la « réserve » directement à partir des sections des blocs de minerai, afin de vérifier les résultats du rapport BEMA. Les résultats se sont avérés être à 0,7 % près de ce tonnage avec la même teneur moyenne. Dans les deux rapports, un seuil inférieur de $>0,3$ g/t Au a été utilisé. Aucun des deux rapports n'a fourni de description des protocoles AQ/CQ utilisés.

Contexte géologique, minéralisation et types de gisements

Géologie régionale et locale

La région de Champagne Creek fait partie du district minier de Lava Creek. Les gisements miniers de la région de Champagne Creek se présentent sous forme de veines et de réseaux de veinules orientés vers le nord dans des roches volcaniques éocènes fortement altérées du groupe de Challis. Les gisements de la mine Champagne sont de type épithermique, ou de sources chaudes, peu profonds et localisés dans des veines et des zones siliceuses situées dans une zone de brèche hydrothermale plus importante, elle-même également orientée nord-sud. Les tendances nord-sud dominantes des zones minéralisées dans le sous-district de Champagne Creek sont rares dans d'autres parties du district minier de Lava Creek; à l'ouest et au sud du sous-district, les zones minéralisées sont principalement orientées est-ouest.

Un réseau de dykes de rhyolite datant de l'Éocène se trouve à l'ouest de la mine de Champagne, en sous-parallèle des zones minéralisées orientées vers le nord dans la région du ruisseau Champagne. Il se poursuit vers le sud dans une zone de roches paléozoïques exposées sous les roches volcaniques. Les roches paléozoïques exhumées au sud-ouest de la mine sont pliées autour d'axes orientés nord et présentent un clivage dans un plan axial subparallèle. Ces axes de plissement orientés vers le nord divergent des tendances régionales nord-nord-ouest des axes de plissement des zones nord-est et sud-ouest de la carte. Le faisceau local d'axes de tendance nord comprend toutes les roches paléozoïques situées entre la trace de la poussée inverse de Champagne Creek et la poussée du Bassin Copper à l'ouest.

La tendance nord-sud des fissures minéralisées dans le sous-district de Champagne Creek a été attribuée à la présence de roches tertiaires sous-jacentes dont l'intrusion a brisé les roches volcaniques sus-jacentes. Plusieurs petits corps granitiques poignent à l'est et au sud de la mine Champagne; il y a probablement un stock en profondeur, comme le suggère une anomalie aéromagnétique positive orientée nord-nord-est dans le sous-district. Toutefois, la fragmentation au-dessus d'un corps intrusif profond peut ne pas expliquer entièrement les tendances nord-sud localement cohérentes du faisceau de dykes, des failles et des zones minéralisées, bien que le corps puisse avoir fourni de la chaleur et les métaux ayant donné naissance aux gisements de minerai. Le tissu structurel mésozoïque orienté nord dans les roches paléozoïques sous-jacentes aux roches volcaniques du sous-district peut avoir déterminé l'orientation de l'essaim de digues éocènes et des zones minéralisées du sous-district.

Il a été suggéré que les gisements miniers du district de Lava Creek ont été formés par le dépôt de métaux à partir de fluides chauds circulant dans des fractures ouvertes au cours de deux périodes d'expansion du Tertiaire précoce. Durant l'une de ces périodes ou les deux, une composante de l'expansion locale est-ouest a pu séparer les roches paléozoïques en profondeur le

long de clivages et de failles orientés vers le nord, qui forment des fissures dans les roches volcaniques sus-jacentes et ouvrent des voies aux solutions minéralisées.

Les roches paléozoïques situées sous la contre-poussée de Champagne creek sont constituées de mudstone, de microgrès, de grès et, dans une moindre mesure, de granulats et de galets de la formation McGowan Creek du Mississippien inférieur. Elles font partie d'une séquence de turbidites d'eaux relativement profondes en provenance de l'ouest. Des études géochimiques utilisant des concentrés d'arrose et de minéraux lourds ont fourni des preuves préliminaires de la présence d'or dans les sédiments locaux dans les couches élastiques à grain fin de la formation. La formation de McGowan Creek sous-tend également les roches volcaniques du site de la mine Champagne; l'exploration par forages profonds pourrait révéler des cibles de sulfures d'orientation nord-sud au sein des roches paléozoïques de ce site.

Géologie de la propriété

Près de Champagne Creek, on trouve des minéralisations d'or et d'argent épithermiques à faible sulfuration dans des tufs volcaniques du Tertiaire fortement altérés et des coulées de composition felsique à intermédiaire. L'altération argilique et séricitique des roches volcaniques est très répandue dans la région; dans le gisement de Champagne, l'inondation de silice, l'alunite et la barytine sont étroitement associées à la zone minéralisée en or et en argent.

La cartographie détaillée le long de Champagne Creek a permis de délimiter dix grands types de roches, dont les plus abondants dans la région sont les tufs et les coulées d'andésite et de dacite, où se trouve la minéralisation. Les lithologies sont généralement imbriquées de manière complexe. Lorsqu'ils sont fortement argilisés et séricitisés, les tufs et les coulées sont difficiles à distinguer les uns des autres, sauf lorsque le tuf se présente en gradins et contient des fragments volcaniques à grain moyen ou grossier. Les coulées d'andésite non altérées coiffent fréquemment le haut des collines dans la zone du projet; elles sont localement contiguës à des roches fortement altérées par l'argile.

Deux affleurements de ce qui semble être de la rhyolite silicifiée sont exposés à l'est de la structure des mines Horn-Last Chance. La découpe fine de ces roches suggère qu'il s'agit d'andésites silicifiées ou de dacites à quartz. Aucun de ces affleurements n'est anormal sur le plan géochimique, et les forages effectués sur ces unités n'ont pas recoupé de minéralisations d'or ou d'argent.

En surface, le gisement Champagne est complètement oxydé, ce qui a débarrassé les métaux précieux de leur minéralisation sulfureuse. En profondeur, on observe des sulfures associés aux métaux précieux. De la pyrite, de la sphalérite et de la galène ont été documentées dans certaines des exploitations plus profondes, d'où des quantités modestes de zinc et de plomb ont été extraites par le passé.

Le modèle du gisement est influencé structurellement, avec un chapeau de minéralisation or-argent proche de la surface induit par des cisaillements profonds et structurellement contrôlés qui ont agi comme des conduits pour la remontée des fluides hydrothermaux riches en métaux précieux. Les zones à forte teneur du gisement Champagne semblent avoir été alimentées par ces zones de cisaillement. Des forages futurs pour tester les gisements polymétalliques de métaux précieux en profondeur permettront de clarifier ces relations.

Bien qu'aucune étude pétrographique n'ait encore été entreprise, l'or et l'argent semblent avoir un grain fin et être raisonnablement bien répartis. Cette répartition homogène de l'or et de l'argent permet d'obtenir des analyses reproductibles.

Minéralisation

Les roches les plus répandues sur la propriété sont des tufs dacitiques et des coulées mineures, suivies par de la latite et de la latite œillée. Ces unités sont généralement fortement altérées; sur une partie de la propriété, les roches acides sont couvertes d'andésite plus jeune et non altérée.

Dans la partie centrale de la propriété, une vaste zone semi-circulaire de quatre milles carrés d'altération argilique et séricitique a décoloré la plupart des unités rocheuses. De nombreuses zones plus petites d'altération silice pyrite-barite situées dans de vastes halos d'altération sont associées aux anciennes mines d'argent. L'alunite est associée à plusieurs des zones silicifiées. La pyrite a été altérée en limonite en surface, formant de grandes taches ferreuses sur les flancs des collines.

Les principales zones de cisaillement et les cheminées de brèche associées semblent être fortement liées aux anciennes installations de la mine. Ces cisaillements et ces brèches étaient les conduits transportaient de la silice, des sulfures, de la barytine et des métaux de base et précieux remontant des profondeurs. La plupart de ces cisaillements sont orientés nord-sud, mais plusieurs sont orientés 20-30 degrés à l'est ou à l'ouest du nord. Le gisement d'or-argent de Champagne se trouve au-dessus d'un tel cisaillement nord-sud, doté d'une importante brèche à chaque extrémité.

La seule zone de brèche transversale orientée est-ouest clairement identifiée sur la propriété est la zone aurifère sud, située immédiatement au sud-ouest du gisement Champagne.

En profondeur, là où les anciennes installations minières s'étendent au-delà de la zone oxydée jusqu'aux sulfures primaires, on trouve des quantités importantes de plomb et de zinc sous forme de galène et de sphalérite.

Types de gisements

Le gisement Champagne peut être classifié comme un gisement d'or filonien épithermal à forte sulfuration dans un contexte tertiaire.

Ces gisements sont caractérisés par un assemblage minéral inhabituel résultant d'une minéralisation en plusieurs étapes. Dans le district de Lava Creek de la mine Hornsilver, les minerais sont groupés en assemblages précoces et tardifs. Les assemblages précoces comprennent la calcédoine, la séricite, la galène, la sphalérite, la pyrite, la marcasite et la wurtzite. Ces minéraux résultent de phénomènes de remplissage et de substitution le long des fissures et des roches ayant subi une fracturation complexe. Les minéraux du minerai forment de petites colonnes et des masses dispersées le long des fissures ou des zones de brèche et sont disséminés dans la face de roche altérée. Les zones minéralisées sont très irrégulières et vont des filons aux dépôts de remplissage et de substitution dans des zones de brèches larges de plusieurs pieds. Les remplissages des fissures et des brèches n'ont généralement pas de limites distinctes par rapport à la roche encaissante altérée. L'assemblage tardif se compose de quartz, de barytine,

de pyrite, de stannite, de tétraèdrite, de famatinite (Cu_3SbS_4), d'énargite, de klaprothite (qui s'avère être un mélange d'emplectite [CuBiS_2] et de wittichenite [Cu_3BiS_3]), de chalcopyrite et d'aikinite (PbCuBiS_3). Les minéraux de l'assemblage tardifs se superposent à des minéraux d'assemblage antérieurs dans les cavités non remplies antérieurement et le long des fractures. Comme les différentes étapes de la minéralisation ne se chevauchent pas entièrement, il existe des filons individuels riches en divers métaux, comme le zinc, le cuivre, le fer, le plomb-zinc, l'étain-bismuth, l'argent, l'or et le tungstène. Les gisements présents dans les roches volcaniques forment des zones avec un noyau riche en métaux de base et une bordure de métaux précieux.

Exploration, forage, échantillonnage, analyse et vérification des données

Comme la Société n'a effectué ni exploration ni forage et n'a recueilli aucun échantillon ou donnée sur le Projet Champagne à ce jour, il n'y a aucune activité d'exploration, de forage, d'échantillonnage, d'analyse ou de vérification de données à décrire. Au fur et à mesure que les travaux du Projet Champagne progressent, la Société s'attend à effectuer ces activités d'exploration, de forage, d'échantillonnage, d'analyse et de vérification des données conformément aux bonnes pratiques de l'industrie et en suivant largement les mêmes processus et procédures que ceux utilisés sur le Projet Baner décrits précédemment.

Exploration, mise en valeur et production

Les auteurs du Rapport technique Champagne considèrent que la poursuite de l'exploration est justifiée afin d'évaluer le potentiel géologique du projet pour mieux connaître les ressources minérales au-delà des limites actuelles de la mine historique. Les personnes qualifiées recommandent le programme ci-dessous pour faire avancer le Projet Champagne :

- Forer de 10 à 15 trous de forage totalisant 5 500 m pour étudier les limites de la minéralisation au-delà de l'exploitation minière historique. Ces trous devraient être forés jusqu'à une profondeur maximale de 500 m pour répondre aux besoins locaux de profondeur des cibles;
- Effectuer un levé PI sur l'ensemble de la propriété, avec un espacement nominal de 200 m entre les lignes et une orientation d'est en ouest. Le levé devrait porter sur un total d'environ 63 km de lignes;
- Mener une étude d'échantillonnage géochimique des sols dans les zones où l'étude PI ci-dessus a relevé une minéralisation potentielle;
- Effectuer une étude LIDAR à haute résolution par avion au-dessus de toute la zone du projet. Cela permettrait d'obtenir des données d'élévation exactes pour les travaux futurs, de fournir des données d'élévation exactes pour le levé PI ainsi que d'identifier toute caractéristique structurelle non reconnue auparavant.

Le budget suivant est proposé pour l'exécution de ces recommandations :

Programme de travail et budget recommandés

Activité	Coût estimé (\$ CA)
Forages – 5 500 m à 215 \$/m (tout compris)	1 182 500 \$
Levé PI (tout compris)	225 000 \$
Étude géochimique en sol	50 000 \$
Levé LiDAR	30 000 \$
Supervision du programme (3 mois)	45 000 \$
Transports et hébergement (3 mois)	14 000 \$
Imprévus (10 %)	154 650 \$
Budget total proposé pour 2020	1 701 150 \$

DIVIDENDES

Il n'existe aucune restriction dans les statuts d'Idaho Champion ou ailleurs qui empêche Idaho Champion de verser des dividendes. Toutes les Actions ordinaires donnent droit à une part égale de tous dividendes déclarés et versés. À ce jour, aucun dividende n'a été déclaré et il n'est pas prévu de verser des dividendes aux actionnaires d'Idaho Champion étant donné que tous les fonds disponibles sont en voie d'être investis en vue du financement de la croissance de l'entreprise d'Idaho Champion. La Société a l'intention de conserver ses bénéfices futurs éventuels pour financer le développement et la croissance de son entreprise et n'a pas l'intention de verser des dividendes en espèces sur les Actions ordinaires dans un avenir prévisible. Le Conseil prendra toute décision visant le versement de dividendes sur les Actions ordinaires dans l'avenir en fonction des résultats, des besoins financiers et d'autres conditions existant à ce moment.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'Actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées (les « **Actions privilégiées** »), pouvant être émises en séries. Il n'y a aucune Action privilégiée en circulation.

Actions ordinaires

En date du 20 juillet 2020, 64 992 206 Actions ordinaires étaient émises et en circulation. Les porteurs d'Actions ordinaires ont le droit (i) de recevoir les dividendes éventuels que déclare le Conseil, (ii) d'exprimer une voix par Action ordinaire à toutes les assemblées des actionnaires de la Société et (iii) de participer, en cas de liquidation, de dissolution ou de cessation des activités, à toute distribution des actifs d'Idaho Champion, le cas échéant, sur lesquels les porteurs d'Actions privilégiées pourraient avoir un rang de priorité. Les dividendes, le cas échéant, seront versés au prorata uniquement par prélèvement sur des fonds légalement disponibles à cette fin. Les droits prévus aux présentes sont subordonnés aux droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant à toute autre série ou catégorie d'actions ayant rang supérieur ou au prorata avec les porteurs d'Actions ordinaires en cas de liquidation ou en ce qui concerne les dividendes.

COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Actions ordinaires

Les Actions ordinaires sont inscrites et affichées aux fins de négociation à la CSE sous le symbole «ITKO». Le tableau ci-dessous présente des renseignements concernant la négociation des Actions ordinaires à la CSE pour les périodes indiquées.

Mois	Bas (\$)	Haut (\$)	Volume
Janvier 2019	0,11	0,20	833 866
Février 2019	0,16	0,20	50 500
Mars 2019	0,12	0,18	174 793
Avril 2019	0,11	0,14	117 621
Mai 2019	0,08	0,11	163 425
Juin 2019	0,07	0,10	1 496 000
Juillet 2019	0,08	0,10	472 934
Août 2019	0,07	0,08	511 000
Septembre 2019	0,05	0,08	431 013
Octobre 2019	0,04	0,06	1 627 028
Novembre 2019	0,04	0,06	2 990 700
Décembre 2019	0,04	0,05	1 146 517

PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Aux termes du Placement privé de juin, la Société a émis un total de (i) 1 678 610 bons de souscription, chacun conférant au porteur le droit d'acquérir une Action ordinaire supplémentaire au prix de 0,20 \$ pendant une période de 36 mois à compter de la date de l'émission et (ii) 4 655 818 bons de souscription et 24 000 bons de souscription d'intermédiaire, chacun conférant au porteur le droit d'acquérir une Action ordinaire supplémentaire au prix de 0,15 \$ au cours d'une période de 60 mois à compter de la date d'émission. Aux termes du Placement privé d'août, la Société a émis un total de (i) 2 687 500 bons de souscription, chacun conférant au porteur le droit d'acquérir une Action ordinaire supplémentaire au prix de 0,15 \$ au cours d'une période de 60 mois à compter de la date d'émission et (ii) 138 000 bons de souscription d'intermédiaire. Le 12 novembre 2019, la Société a également octroyé des options d'achat d'actions incitatives aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants de la Société leur permettant d'acquérir un total de 4 575 000 Actions ordinaires au prix d'exercice de 0,10 \$ par Action ordinaire, lesquelles options expirent le 12 novembre 2024. À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, aucun autre titre d'une catégorie de titres qui n'est pas inscrite à la cote d'un marché n'a été émis durant le dernier exercice.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau ci-dessous indique le nom, la province et le pays de résidence ainsi que le poste ou la fonction au sein de la Société, la date de nomination et les fonctions principales au cours des cinq dernières années de chacun des administrateurs et membres de la haute direction de la Société en date de la présente notice annuelle.

Nom, province et pays de résidence	Fonctions principales au cours des cinq (5) dernières années	Fonction ou poste, et année du premier mandat à titre d'administrateur
Jonathan Buick ¹⁾ Ontario, Canada	Président et chef de la direction de la Société depuis 2018. Propriétaire et associé directeur de Harp Capital Corp. (société-conseil dans le secteur de l'exploitation minière et de l'exploration minérale).	Président, chef de la direction et administrateur (2018)
Paul Fornazzari ¹⁾ Ontario, Canada	Associé du cabinet d'avocats Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., depuis 2015.	Administrateur (2018)
Bruce Reid ¹⁾ Ontario, Canada	Président du conseil depuis 2018. Président, chef de la direction et administrateur de 55 North Mining Inc., (depuis janvier 2017) et administrateur (août 2015 à avril 2016); président, chef de la direction et administrateur de Bunker Hill Mining Corp. (auparavant Liberty Silver Mining Corp.), société d'exploration minérale, (mars 2017 à octobre 2019) et, auparavant, président-directeur du conseil de Carlisle Goldfields Limited, société d'exploration minière (du 31 janvier 2014 au 6 janvier 2016) et, auparavant, président et chef de la direction de celle-ci.	Administrateur (2018) Ancien administrateur de la Société – premier mandat du 27 octobre 2011 au 22 mai 2013, second mandat du 29 décembre 2015 au 25 octobre 2017
Greg Schifrin Idaho, États-Unis	Chef de la direction et administrateur de Blackrock Gold Corp. (décembre 2017 au 14 mai 2019); président de Minex Exploration (1988 à aujourd'hui); chef de la direction et administrateur de Westmountain Gold (mars 2011 à juin 2017)	Administrateur, gestionnaire et géologue (2019)
Julio DiGirolamo Ontario, Canada	Chef des finances de 55 North Mining Inc., (depuis janvier 2017) et secrétaire de Monterey Minerals (août 2018 à aujourd'hui); chef des finances et secrétaire de Bunker Hill Mining Corp. (juin 2017 à mai 2019). Chef des finances de Carlisle Goldfields Limited (juillet 2011 à janvier 2016).	Chef des finances (2017) et secrétaire (2019)

Notes

1) Membre du comité d'audit du Conseil (le « **comité d'audit** »).

2) Les renseignements relatifs à l'état de résidence et à la fonction principale des administrateurs et dirigeants n'étaient pas connus de la Société et ont été fournis par chacun des candidats.

Les mandats des administrateurs expirent annuellement au moment de l'assemblée générale annuelle de la Société. Les mandats des membres de la haute direction expirent à la discrétion du Conseil.

En date de la présente notice annuelle, les administrateurs et membres de la haute direction de la Société, en tant que groupe, ont la propriété véritable, directement ou indirectement, ou le

contrôle de 23 138 882 Actions ordinaires, soit environ 35,6 % des Actions ordinaires émises et en circulation, compte non tenu de l'exercice de 2 225 000 options d'achat d'actions et de 5 956 505 bons de souscription visant la souscription d'Actions ordinaires détenus par ces administrateurs et membres de la haute direction.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société n'est, ni n'a été dans les dix dernières années précédant la date des présentes, un administrateur, un chef de la direction ou un chef des finances d'une société (y compris la Société) qui (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance de refus du droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, pendant plus de 30 jours consécutifs, laquelle a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait la fonction d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou (ii) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance de refus du droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, pendant plus de 30 jours consécutifs, laquelle a été émise après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, et a été provoquée par un événement survenu pendant qu'il exerçait ses fonctions à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

M. Julio DiGirolamo est un dirigeant de 55 North Mining Inc. (« **55 North** ») (anciennement, SGX Resources Inc.) depuis le 10 janvier 2017. Avant sa nomination à titre de dirigeant, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba a rendu une ordonnance d'interdiction d'opérations à l'égard de 55 North, le 9 mai 2016, du fait que 55 North n'avait pas déposé ses états financiers annuels et le rapport de gestion y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. La British Columbia Securities Commission (la « **BCSC** ») a rendu une interdiction d'opérations similaire le 16 mai 2016. 55 North a par la suite déposé les états financiers annuels susmentionnés et les interdictions d'opérations ont été levées le 22 décembre 2017 alors que M. DiGirolamo était un dirigeant de 55 North.

M. DiGirolamo est un ancien dirigeant d'Innovium Media Properties Corp. (« **Innovium** »). Du fait que cette société n'a pas déposé ses états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 au plus tard à la date à laquelle ils devaient l'être, le 10 mai 2011, la British Columbia Securities Commission (la « **BCSC** ») a rendu une ordonnance d'interdiction d'opérations visant l'ensemble des dirigeants, administrateurs, initiés et personnes participant au contrôle d'Innovium. L'Autorité des marchés financiers a rendu une interdiction d'opérations similaire visant Innovium le 20 mai 2011. En date des présentes, les interdictions d'opérations susmentionnées demeurent en vigueur et Innovium est inactive et a été radiée de la cote de la Bourse de croissance TSX.

À la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pouvant influencer considérablement sur le contrôle de la Société, n'est, ni n'a été dans les dix dernières années précédant la date des présentes, un

administrateur ou un membre de la direction d'une société (y compris la Société) qui, pendant qu'il exerçait ses fonctions à ce titre, ou au cours de l'année qui suit la cessation de ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou a vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses actifs.

M. Bruce Reid a siégé au conseil d'Asia Now Resources Corp. (« ANR ») de juin 2012 à février 2015, et M. Julio DiGirolamo a été membre de la haute direction d'ANR d'août 2013 à août 2015. M. Reid a démissionné du conseil d'ANR plus de six mois avant le défaut de paiement de la société à l'égard de la dette garantie et de la mise sous séquestre mentionnée aux présentes, et M. DiGirolamo a également démissionné de son poste au sein d'ANR. Suivant des directives d'avril 2015 visant la maximisation de la valeur pour les actionnaires, le conseil d'administration d'ANR a approuvé la facilitation d'une opération de « fermeture » aux termes de laquelle l'actionnaire majoritaire et créancier garanti d'ANR, China Gold Pte Ltd, acquerrait les actions d'ANR en circulation dont il n'avait pas encore la propriété. En juillet 2015, des actionnaires minoritaires d'ANR, en nombre suffisant pour bloquer l'opération proposée, ont voté contre celle-ci, donnant ultimement lieu à un défaut de paiement de l'encours de la dette garantie d'ANR. Un séquestre a été nommé en août 2015 en vue de la liquidation du reliquat des actifs d'ANR. Le séquestre a réalisé la liquidation des actifs et a été libéré en avril 2016.

M. Gregory Schifrin a été le chef de la direction de Westmountain Gold, Inc. (« WMTN ») de mars 2011 à juin 2017, et un administrateur de WMTN de mars 2011 à janvier 2016. L'actionnaire majoritaire de WMTN était un bureau de gestion de patrimoine ayant un lien avec un administrateur, cet actionnaire soutenait WMTN en investissant dans des titres de capitaux propres et dans des titres de créance convertibles de WMTN. L'administrateur ayant un lien avec l'actionnaire majoritaire et l'actionnaire majoritaire ont réglé un différend, qui a fait en sorte que l'actionnaire obtienne une participation majoritaire de 50,1 % à la fin de 2015. Puis, en 2016, l'actionnaire a pris des mesures pour acquérir le contrôle de toute la société, il a renvoyé les membres du conseil d'administration, y compris M. Schifrin, et les a remplacés par des administrateurs qui lui étaient favorables. En mars 2017, le conseil nouvellement constitué a décidé que la meilleure option pour WMTN était de lancer un processus de mise en faillite aux termes du chapitre 11. Même si WMTN avait des passifs, elle n'avait pas de créanciers agressifs et ne faisait pas l'objet de mises en demeure, et la plupart des créanciers étaient également des actionnaires qui appuyaient la société. Le plan de restructuration a effectivement supprimé les porteurs de titres de capitaux propres avec un regroupement d'actions à raison d'une action post-regroupement pour 500 actions pré-regroupement, ce qui a entraîné la prise de contrôle de WMTN par l'actionnaire. M. Schifrin s'est opposé à la décision de déclarer faillite, mais le conseil a pu agir sans tenir compte de son avis. M. Schifrin a mis fin à son affiliation auprès de WMTN peu après le 2 juin 2017.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société et aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pouvant influencer considérablement sur le contrôle de la Société, n'est, ni n'a été dans les dix dernières années précédant la date des présentes, un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société (y compris la Société) qui, pendant que cette personne exerçait ses fonctions, ou

dans l'année qui a suivi la cessation de ses fonctions, a fait faillite, a fait une proposition en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, ou a été poursuivie par ses créanciers, a dû conclure un concordat ou un compromis avec eux ou a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou a vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses actifs.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pouvant influencer sur le contrôle de la Société, ne s'est vu imposer (i) une amende ou une sanction par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières ni (ii) ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation une autre amende ou sanction qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs de la Société sont tenus, en vertu de la loi, d'agir avec intégrité, de bonne foi et au mieux des intérêts de la Société et de divulguer tout intérêt qu'ils peuvent avoir dans un des projets ou une des possibilités de la Société. Si un conflit d'intérêts survient à une réunion du Conseil, tout administrateur en conflit est tenu de divulguer son intérêt et de s'abstenir de voter sur cette question.

À l'exception de ce qui est divulgué aux présentes, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre la Société, ses administrateurs et ses dirigeants ou autres membres de la direction de la Société, ou tout administrateur, dirigeant ou autre membre de la direction proposé en raison de leurs intérêts commerciaux externes, sauf que certains des administrateurs et des dirigeants agissent à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés et, par conséquent, il est possible qu'un conflit survienne entre leurs obligations envers la Société et leurs obligations à titre d'administrateurs ou de dirigeants de ces autres sociétés.

DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

La présente section de la notice annuelle a pour but de déclarer la rémunération payée, payable, attribuée, octroyée, donnée ou fournie de quelque autre façon, directement et indirectement, par la Société à chaque « Membre de la haute direction visé » (au sens donné à ce terme dans les présentes), conformément à l'annexe 51-102A6, *Déclaration de la rémunération de la haute direction*. Conformément à l'objectif déclaré de l'annexe 51-102A6, cette information a pour but de donner aux investisseurs un aperçu de la rémunération de la haute direction, l'un des aspects essentiels de la gestion et de la gouvernance d'une société, et les aidera à comprendre la façon dont sont prises les décisions en la matière.

Analyse de la rémunération

La Société est une société d'exploration et d'exploitation de minéraux qui acquiert, explore et évalue des terrains miniers. La Société n'a tiré aucun revenu de ses activités et, depuis sa constitution, la Société a limité les ressources financières consacrées à l'administration afin de

détenir les fonds nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de forage prévus. Par conséquent, au moment d'établir la rémunération de la haute direction, le Conseil doit tenir compte non seulement de la situation financière de la Société, mais aussi des perspectives financières à moyen et à long terme d'Idaho Champion.

La déclaration de la rémunération de la haute direction suivante détaille la rémunération payée, payable, attribuée, octroyée, donnée ou fournie de quelque autre façon, directement ou indirectement, par la Société à chaque Membre de la haute direction visé. Une déclaration est requise pour chaque Membre de la haute direction visé. Par « Membres de la haute direction visés », on entend les personnes physiques suivantes : a) le chef de la direction; b) le chef des finances; c) chacun des trois (3) membres de la haute direction les mieux rémunérés, ou les trois (3) personnes les mieux rémunérées occupant une fonction semblable, à l'exception du chef de la direction et du chef des finances, à la fin du dernier exercice dont la rémunération totale s'élevait, individuellement, à plus de 150 000 \$ pour cet exercice; et d) chaque personne physique qui serait un Membre de la haute direction visé en vertu du paragraphe c) si ce n'était du fait qu'elle n'était pas membre de la haute direction de la Société ni n'exerçait de fonctions analogues à la fin de cet exercice. Au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2019, les personnes suivantes étaient considérées comme des Membres de la haute direction visés de la Société :

- Jonathan Buick, administrateur, président et chef de la direction (le « **Chef de la direction** »);
- Julio DiGirolamo, chef des finances (le « **Chef des finances** »).

La Société n'a pas de comité de la rémunération. Il incombe au Conseil de déterminer toute forme de rémunération, notamment les mesures incitatives à long terme sous forme d'options d'achat d'actions aux membres de la haute direction et aux administrateurs afin de veiller à ce que la rémunération reflète les responsabilités et les risques associés à chaque poste.

Un élément important du programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société est l'attribution d'options d'achat d'actions incitatives, qui ne requiert pas de décaissement pour la Société. L'objectif principal du processus de rémunération des membres de la haute direction est d'attirer et de fidéliser des hauts dirigeants clés nécessaires au succès à long terme de la Société, d'inciter les dirigeants à poursuivre l'expansion et l'exploitation de la Société et de motiver les dirigeants compétents et expérimentés. À ce jour, les éléments clés du programme de rémunération de la haute direction attribués par la Société sont : (i) le salaire de base et (ii) les options d'achat d'actions incitatives. Le Conseil est d'avis que tous ces éléments devraient être pris en compte lorsqu'il détermine la rémunération des membres de la haute direction, au lieu d'un seul élément. Le Conseil, dans son ensemble, est responsable de déterminer toute forme de rémunération, notamment les mesures incitatives à long terme sous forme d'options d'achat d'actions accordées à nos Membres de la haute direction visés, et aux administrateurs, afin de veiller à ce que la rémunération reflète les responsabilités et les risques associés à chaque poste. Lorsqu'il détermine la rémunération, le Conseil prend en compte : (i) le recrutement et le maintien en poste des dirigeants essentiels au succès de la Société et l'augmentation de la valeur pour les actionnaires; (ii) l'offre d'une rémunération juste et concurrentielle; (iii) le maintien de l'équilibre entre les intérêts de la direction et ceux des actionnaires; (iv) l'incitation du rendement, tant sur le plan individuel que des activités de la Société, et l'atteinte des objectifs commerciaux. Le Conseil se fie principalement sur les

discussions du conseil, sans objectifs ni critères établis, lors de sa prise de décision à l'égard de la rémunération des membres de la haute direction.

Salaire de base et/ou honoraires de consultation

La Société est une société d'exploration minière et ne prévoit pas générer des revenus de ses activités pendant une longue période. Par conséquent, le Conseil estime que l'utilisation de normes de rendement traditionnelles, comme la rentabilité d'une société, n'est pas un paramètre pertinent aux fins d'évaluer le rendement de la Société ou le rendement des Membres de la haute direction visés. La rémunération des Membres de la haute direction visés repose, en grande partie, sur les pratiques de rémunération au sein du secteur, les tendances dans le secteur minier, ainsi que sur la mobilisation de capitaux et la réalisation des plans d'affaires et des objectifs commerciaux à court terme et à long terme de la Société. La Société offre aux Membres de la haute direction visés des salaires de base et/ou des honoraires de consultation, qui représentent leur rémunération minimale pour les services rendus au cours de l'exercice. Les salaires de base ou les honoraires de consultation des Membres de la haute direction visés sont établis en fonction de l'étendue de leur expérience, leurs responsabilités, leurs aptitudes en leadership et leur rendement. Les salaires de base et/ou les honoraires de consultation sont révisés chaque année par notre Conseil. En plus des facteurs ci-dessus, les décisions portant sur les montants des salaires ou des honoraires de consultation sont influencées par le salaire ou les honoraires actuels de chaque Membre de la haute direction visé, les pratiques et tendances générales au sein du secteur, la concurrence et les ressources financières disponibles.

Attributions fondées sur des options

L'attribution d'options visant l'achat d'Actions ordinaires à titre de composante de la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction a pour but d'aligner les intérêts des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société avec ceux de ses actionnaires, pour fournir un incitatif à long terme qui les récompense pour leur contribution à la création de valeur pour les actionnaires et pour réduire la rémunération en espèces que la Société aurait par ailleurs eu à payer pour maintenir la rémunération à un niveau concurrentiel. Le régime d'options d'achat d'actions de la Société (le « **Régime d'options d'achat d'actions** ») est géré par le Conseil. En déterminant le nombre d'options d'achat d'actions incitatives attribuées à nos Membres de la haute direction visés, le Conseil tient compte du niveau d'effort, de temps, de responsabilité, de capacité, d'expérience et d'engagement de la haute direction, et des résultats d'exécution des plans d'affaires de la Société. En déterminant les attributions d'options, le Conseil tient également compte des attributions d'options antérieures, du nombre total d'options qui sont en cours par rapport au nombre d'Actions ordinaires en circulation, et du montant et de la durée de ces attributions.

Avantages sociaux et indirects

La Société n'a pas offert d'avantages sociaux ou indirects aux Membres de la haute direction visés, exception faite des options d'achat d'actions incitatives par ailleurs divulguées et analysées dans les présentes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Risques associés aux pratiques en matière de rémunération d'Idaho Champion

À ce jour, le Conseil n'a pas pris en compte les conséquences des risques associés aux décisions concernant la rémunération des membres de la haute direction de la Société.

Activités de couverture par des Membres de la haute direction visés ou des administrateurs

La Société n'a pas, à ce jour, adopté une politique limitant la capacité de ses dirigeants et administrateurs à acheter des instruments financiers, y compris des contrats à terme variables prépayés, des swaps de titres de capitaux propres, des tunnels ou parts de fonds de change conçus pour couvrir ou compenser une diminution de la valeur marchande des titres de capitaux propres attribués à titre de rémunération ou détenus, directement ou indirectement, par des cadres dirigeants ou des administrateurs.

Régimes d'options d'achat d'actions et autres régimes incitatifs

Le Régime d'options d'achat d'actions a pour but d'aider la Société à recruter, à maintenir en poste et à motiver ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants (collectivement, les « fournisseurs de services ») et ceux des membres de son groupe, et à harmoniser les intérêts personnels des fournisseurs de services et les intérêts de la Société et de ses actionnaires.

Le Régime d'options d'achat d'actions prévoit que, sous réserve des exigences de la CSE, le nombre d'Actions ordinaires réservées à des fins d'émission et rattachées aux options attribuées en vertu du Régime d'options d'achat d'actions ne peut dépasser 10 % du nombre total d'Actions ordinaires émises et en circulation de la Société, à l'occasion. Le Régime d'options d'achat d'actions est administré par le Conseil, qui détient le plein pouvoir d'attribuer toutes les options, sous réserve des dispositions expresses du Régime d'options d'achat d'actions. Des options peuvent être attribuées aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société et de ses filiales, le cas échéant, que le Conseil peut à l'occasion désigner.

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau qui suit détaille l'ensemble de la rémunération payée, payable, attribuée, octroyée, donnée ou fournie de quelque autre façon, directement ou indirectement, par la Société à chaque Membre de la haute direction visé pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (l'exercice au cours duquel Société est devenue un « émetteur assujéti »). La rémunération totale comprend, selon le cas : le traitement fixe, la valeur en dollars des attributions fondées sur des options, la rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres, qui comprend toute prime discrétionnaire ou non discrétionnaire, la valeur du régime de retraite et les montants rémunérateurs liés aux régimes de retraite à cotisations déterminées et indéterminées, et toute autre forme de rémunération, par exemple les avantages indirects, la majoration pour le paiement d'impôts, les primes de certains contrats d'assurance, les indemnités de cessation des fonctions et de départ volontaire (démission ou retraite), les prestations en cas de changement de contrôle et tout autre montant non présenté dans une autre colonne. Outre la rémunération déclarée dans le tableau sommaire de la rémunération qui suit, certains dirigeants et administrateurs ont souscrit et reçu en 2018 des actions d'Idaho Champion à partir du capital-actions d'Idaho Champion à titre d'« actions

attribuées en fonction du rendement ». Ces dirigeants et administrateurs ont payé ces actions au comptant à des prix variant de 0,02 \$ US à 0,10 \$ US l'action d'Idaho Champion.

(Exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018)

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions (\$)		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels	Régimes incitatifs à long terme			
Jonathan Buick ¹⁾ , Président et Chef de la direction	2019	120 000	NÉANT	32 000 ⁴⁾	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	152 000
	20 18 ³⁾	125 000	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	125 000
Julio ²⁾ DiGirolamo Chef des finances et secrétaire général	2019	60 000	NÉANT	20 000 ³⁾	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	80 000
	20 18 ³⁾	40 000	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	40 000

Notes :

- 1) M. Buick est administrateur depuis le 21 août 2018 et a été nommé Président et Chef de la direction le 18 septembre 2018.
- 2) M. DiGirolamo a été nommé Chef des finances le 18 septembre 2018.
- 3) Représente la rémunération gagnée pour l'ensemble de l'exercice de 2018. La Société est devenue un émetteur assujetti en septembre 2018.
- 4) La juste valeur, à la date d'attribution, des attributions fondées sur des options est calculée en fonction du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, une méthode généralement acceptée employée pour évaluer des options, en tenant compte des hypothèses moyennes pondérées suivantes : cours de l'action – 0,05 \$; taux de rendement sans risque – 1,57 %; volatilité prévue – 100 %; durée prévue – 5 ans; rendement de l'action prévu – 0 %.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – Attributions fondées sur des actions et des options en cours

Le tableau ci-dessous présente les attributions fondées sur des actions et des options accordées aux Membres de la haute direction visés d'Idaho Champion, qui étaient en cours à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$) ¹⁾	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (#)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Jonathan Buick, Président et Chef de la direction	1 000 000	0,10	12 novembre 2024	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT
Julio DiGirolamo Chef des finances et secrétaire général	625 000	0,10	12 novembre 2024	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Notes :

1) Le prix par action de la Société à la Bourse des valeurs canadiennes à la clôture était de 0,04 \$ par Action ordinaire au 31 décembre 2019.

La Société n'a versé aucune autre rémunération en vertu d'un régime incitatif fondé sur des actions ou non fondé sur des titres de capitaux propres à ses Membres de la haute direction visés.

Attributions en vertu d'un régime incitatif - Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

La valeur des options acquises correspond à la valeur en dollars totale qui aurait été réalisée si les options avaient été exercées à la date d'acquisition, à savoir la différence entre le cours des actions sous-jacentes et le prix d'exercice des options à la date d'acquisition. La valeur des options exercées correspond à la différence entre le prix d'exercice des options et le cours des titres sous-jacents à la date d'exercice.

Le tableau ci-dessous résume la valeur des options acquises par les Membres de la haute direction visés de la Société et qui leur ont été attribuées au cours de 2019.

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Jonathan Buick Président et Chef de la direction	NÉANT	NÉANT	NÉANT
Julio DiGirolamo Chef des finances	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Prestations en vertu d'un régime de retraite

Aucune prestation en vertu d'un régime de retraite ou autre prestation de retraite n'est prévue pour les Membres de la haute direction visés ou les administrateurs.

Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

En date de la présente notice annuelle, la Société n'est pas partie à un contrat, une convention, un plan ou un mécanisme qui prévoit des paiements en faveur d'un Membre de la haute direction visé en cas de cessation de ses fonctions, volontaire ou non, ou de congédiement déguisé, de démission, de départ à la retraite, de changement de ses responsabilités ou de changement de contrôle de la Société.

Rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit présente des renseignements sur la rémunération annuelle et à long terme des administrateurs de la Société, autres que les Membres de la haute direction visés, pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (2018 étant l'exercice au cours duquel la Société est devenue un « émetteur assujéti »). Pour en savoir plus sur la rémunération de Jonathan Buick, le Membre de la haute direction visé qui est également un administrateur de la Société, se reporter à l'information divulguée dans le tableau sommaire de la rémunération.

Nom et poste principal	Exercice	Honoraires (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
Bruce Reid ¹⁾	2019	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT
	2018	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT
Paul Fornazzari ²⁾	2019	NÉANT	NÉANT	9 600 ⁴⁾	NÉANT	NÉANT	NÉANT	9 600
	2018	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT
Gregory Schifrin ³⁾	2019	NÉANT	NÉANT	9 600 ⁴⁾	NÉANT	NÉANT	NÉANT	9 600
	2018	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Notes :

- 1) M. Reid est administrateur depuis le 18 septembre 2018.
- 2) M. Fornazzari est administrateur depuis le 18 septembre 2018.
- 3) M. Schifrin a été élu administrateur par les actionnaires le 12 novembre 2019.
- 4) La juste valeur, à la date d'attribution, est calculée en fonction du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, une méthode généralement acceptée employée pour évaluer des options, en tenant compte des hypothèses moyennes pondérées suivantes : cours de l'action – 0,05 \$; taux de rendement sans risque – 1,57 %; volatilité prévue – 100 %; durée prévue – 5 ans; rendement de l'action prévu – 0 %.

Facteurs significatifs nécessaires à la compréhension de la rémunération des administrateurs

Les administrateurs de la Société ne sont pas rémunérés en contrepartie de leur présence aux réunions des administrateurs, aux réunions du comité d'audit ou aux assemblées des actionnaires de la Société. Les administrateurs sont admissibles à des options d'achat d'actions, comme il est décrit à la rubrique « Régimes d'options sur actions et autres régimes incitatifs ».

Attributions en vertu d'un régime incitatif – Attributions fondées sur des actions et des options en cours

Le tableau ci-dessous détaille les attributions fondées sur des options et sur des actions accordées par Idaho Champion à des administrateurs non membres de la direction, qui étaient en cours pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$) ⁴⁾	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)
Bruce Reid ¹⁾	NÉANT	S.O.	S.O.	NÉANT	NÉANT	NÉANT
Paul Fornazzari ²⁾	300 000	0,10	12 novembre 2024	NÉANT	NÉANT	NÉANT
Gregory Schifrin ³⁾	300 000	0,10	12 novembre 2024	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Notes :

- 1) M. Reid est administrateur depuis le 18 septembre 2018.
- 2) M. Fornazzari est administrateur depuis le 18 septembre 2018.
- 3) M. Schifrin a été élu administrateur par les actionnaires le 12 novembre 2019.
- 4) Le prix par action de la Société à la Bourse des valeurs canadiennes à la clôture était de 0,04 \$ par Action ordinaire au 31 décembre 2019.

Attributions en vertu d'un régime incitatif - Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

La valeur des options acquises correspond à la valeur en dollars totale qui aurait été réalisée si les options avaient été exercées à la date d'acquisition, à savoir la différence entre le cours des actions sous-jacentes et le prix d'exercice des options à la date d'acquisition. La valeur des options exercées correspond à la différence entre le prix d'exercice des options et le cours des titres sous-jacents à la date d'exercice.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ni les membres de la haute direction ni les administrateurs d'Idaho Champion n'ont reçu de valeur à l'acquisition des droits ou de valeur gagnée résultant de l'acquisition ou de l'exercice d'options d'achat d'actions.

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l’acquisition des droits au cours de l’exercice ($\text{\$}$) ²⁾	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l’acquisition des droits au cours de l’exercice ($\text{\$}$)	Rémunération en vertu d’un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l’exercice ($\text{\$}$)
Bruce Reid	NÉANT	NÉANT	NÉANT
Paul Fornazzari	NÉANT	NÉANT	NÉANT
Gregory Schifrin ¹⁾	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Notes :

- 1) M. Schifrin a été élu administrateur par les actionnaires le 12 novembre 2019.
- 2) Le prix par action de la Société à la Bourse des valeurs canadiennes à la clôture était de 0,04 \$ par Action ordinaire au 31 décembre 2019.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Il n’existe aucune poursuite à laquelle la Société ou ses filiales sont ou ont été parties ou qui met ou a mis en cause ses biens au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2019.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l’exception de ce qui est indiqué ci-après et ailleurs dans la présente notice annuelle, depuis le 1^{er} janvier 2017, aucun administrateur ou membre de la haute direction ni aucune personne, physique ou morale, qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable ou le contrôle de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de toute catégorie ou série de titres en circulation de la Société, ni aucune personne qui a des liens avec les personnes, physiques ou morales, susmentionnées ou qui fait partie du même groupe qu’elles n’a d’intérêt important, direct ou indirect, dans quelque opération qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu’elle aura une incidence importante sur la Société.

La Société a conclu un bail d’une durée de cinq ans prenant effet le 1^{er} juin 2017 avec une société avec laquelle elle partage la direction et les administrateurs. Au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a payé 13 642,23 \$ en loyer (exercice clos en décembre 2018 – 8 006 \$).

M. Bruce Reid, président du conseil de la Société, a effectué, pour le compte de la Société, des paiements totalisant 452 583 \$ en 2016 et 81 082 \$ en 2017. Ces paiements et son travail au cours des années ont joué un rôle clé dans l’établissement de la Société et dans la protection de son actif principal. M. Reid n’a pas voulu être remboursé de ces dépenses. Par conséquent, en 2017, un total de 10 millions d’actions attribuées en fonction du rendement ont été émises au prix moyen de 0,050 1 \$ par Action ordinaire à M. Reid en guise de rémunération.

Au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2019, le président du conseil de la Société a accepté de recevoir un total de 547 500 unités en règlement d’une dette de 51 000 \$ qui lui était due. De la même façon, le chef de la direction et le chef des finances de Champion ont convenu de régler une dette qui leur était due en recevant 2 084 450 unités moyennant 200 455 \$ dans le cas du chef de la direction, et 520 000 unités moyennant 47 000 \$ dans le cas du chef des finances.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chef des finances de la Société a acheté un total de 250 000 actions moyennant 41 713 \$, une dette de 25 000 \$ ayant été réglée moyennant 100 000 Actions ordinaires. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, deux des administrateurs de la Société ont acheté un total de 500 000 Actions ordinaires moyennant un produit de 12 688 \$, et un ancien administrateur a acheté 100 000 Actions ordinaires moyennant 2 639 \$.

La Société a acquis certaines concessions de cobalt en novembre 2018 en échange de 4 000 000 d'Actions ordinaires qui ont été émises le 20 février 2019. Bruce Reid et Julio DiGirolamo, le président du conseil et le chef des finances, respectivement, de la Société ont aidé le vendeur, American Cobalt Corp., en effectuant des paiements au titre des frais de jalonnement et visant à assurer que les terrains demeurent en règle. En échange de cette aide, American Cobalt Corp. a affecté 600 000 des actions constituant la contrepartie d'achat à ces personnes, 400 000 d'entre elles étant attribuées à M. Reid et 200 000, à M. DiGirolamo.

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est Société de fiducie Computershare du Canada, à son principal établissement de transfert à Toronto (Ontario).

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats importants conclus dans le cours normal des affaires, il n'existe aucun contrat important pour la Société qui ait été conclu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou avant cet exercice qui soit encore en vigueur.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les personnes nommées ci-après sont les personnes qualifiées au sens du Règlement 43-101 qui ont rédigé le Rapport technique Baner et le Rapport technique Champagne desquels sont tirés certains renseignements techniques relatifs aux projets miniers de la Société et figurant dans la présente notice annuelle.

L'auteur du Rapport technique Baner est Darren W. Lindsay, géologue. M. Lindsay n'a pas détenu ni reçu, et il n'est pas prévu qu'il reçoive, un intérêt inscrit ou véritable, direct ou indirect, dans des titres ou d'autres biens de la Société ou des personnes ayant des liens avec celle-ci ou des membres de son groupe.

Les géologues Peter Karelse et James Baughman sont les auteurs du Rapport technique Champagne. M. Karelse n'a pas détenu ni reçu, et il n'est pas prévu qu'il reçoive, un intérêt inscrit ou véritable, direct ou indirect, dans des titres ou d'autres biens de la Société ou des personnes ayant des liens avec celle-ci ou des membres de son groupe. M. Baughman est un géologue consultant principal auprès de la Société, et a mené l'inspection personnelle actuelle du Projet Champagne afin de satisfaire aux exigences du Règlement 43-101 pour les besoins du Rapport technique Champagne. En date de la présente circulaire, M. Baughman est propriétaire de 610 000 Actions ordinaires et détient des options visant l'achat de 700 000 Actions ordinaires supplémentaires.

Le Rapport technique Baner et le Rapport technique Champagne peuvent être consultés dans SEDAR à l'adresse www.sedar.com sous le profil de la Société et un sommaire de chacun de ces rapports est inclus dans la présente notice annuelle sous les rubriques « Description de l'activité – Renseignements techniques – Le Projet Baner » et « – Le Projet Champagne », respectivement.

Il n'est pas actuellement prévu que l'une des personnes susmentionnées soit élue, nommée ou employée à titre d'administrateur, de dirigeant ou d'employé de la Société ou d'un membre du même groupe que la Société ou d'une personne ayant un lien avec la Société.

Le cabinet McGovern Hurley LLP est l'auditeur de la Société et a fait savoir qu'il est indépendant de la Société conformément aux règles de déontologie des Chartered Professional Accountants of Ontario.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est constitué par le Conseil afin de surveiller les processus comptables et les processus de communication de l'information financière de la Société de même que les audits de ses états financiers. Il incombe au comité d'audit de surveiller les systèmes et procédures de la Société en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, d'examiner certains documents financiers d'intérêt public et de surveiller le rendement et l'indépendance des auditeurs externes de la Société. Il incombe également au comité d'examiner les états financiers audités annuels, les états financiers trimestriels non audités et les rapports de gestion pour les états financiers intermédiaires et annuels de la Société et d'examiner les opérations connexes avant leur approbation par le conseil d'administration plénier de la Société.

Règles du comité d'audit

Les règles du comité d'audit établissent ses responsabilités et fonctions, les qualifications des membres et la manière de rendre compte au Conseil. Une copie des règles du comité d'audit est jointe aux présentes à l'annexe A.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est actuellement composé de trois membres, soit MM. Bruce Reid, Gregory Schifrin et Paul Formazzari. MM. Reid et Schifrin sont indépendants au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** ») en ce sens que leurs jetons de présence constituent la seule rémunération qu'ils, ou leur cabinet, reçoivent de la Société et qu'ils ne sont pas membres du groupe de la Société. M. Formazzari n'est pas indépendant du fait qu'il est le conseiller juridique de la Société et, par conséquent, son cabinet est rémunéré par la Société. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières comme l'exige le Règlement 52-110.

Formation et expérience pertinentes

Chaque membre du comité d'audit possède une certaine formation et expérience qui présente un intérêt pour l'exercice de ses responsabilités en tant que membre du comité d'audit et, en particulier, une formation ou de l'expérience qui donne au membre une ou plusieurs des compétences suivantes : la compréhension des principes comptables que la Société utilise pour

établir ses états financiers; la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes comptables dans le cadre de la comptabilisation des estimations, des régularisations et des réserves; une expérience dans l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société, ou une expérience de supervision active d'une ou de plusieurs personnes physiques exerçant ces activités; la compréhension des contrôles internes et des procédures de communication de l'information financière.

Membre du comité d'audit	Formation et expérience pertinentes
Gregory Schifrin	<p>M. Schifrin travaille comme géologue et gestionnaire depuis plus de 35 ans dans le secteur de l'exploration minérale et de l'exploitation minière (métaux précieux, métaux de base, métaux rares et exploration et mise en valeur d'uranium). M. Schifrin fournit des services techniques et gère des projets pour des sociétés en démarrage et de grandes sociétés du secteur minier par l'intermédiaire de son entreprise de services-conseils. En qualité de dirigeant et d'administrateur de nombreuses sociétés publiques, M. Schifrin a géré les finances, la comptabilité, le respect des obligations juridiques et réglementaires, les investisseurs, le personnel, l'exploration, l'évaluation géologique, la mise en valeur et l'infrastructure de projets, l'élaboration de projets et l'acquisition de terrains.</p>
Paul Fornazzari	<p>M. Fornazzi est associé au cabinet d'avocats Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. où il dirige le groupe Mines et financement minier pour l'Amérique latine. Il a été président du conseil d'administration de Lithium Americas Corp. et a été administrateur de diverses sociétés ouvertes pendant la majeure partie de sa carrière. Auparavant, M. Fornazzari a été associé au sein d'un autre cabinet d'avocats international, où il dirigeait le groupe de pratique national en matière de financement des entreprises, de valeurs mobilières et de fusions et acquisitions de sociétés ouvertes ainsi que le groupe du droit minier. Il compte parmi ses clients des conseils d'administration, des équipes de direction et des maisons de courtage. De plus, il représente des clients canadiens et étrangers exerçant des activités dans divers secteurs, y compris les secteurs minier et pétrolier, la technologie, la biotechnologie et les services financiers. Hispanophone d'origine latino-américaine, il a participé à de multiples opérations dans la plupart des pays de cette région, où il s'est également forgé un solide réseau de relations professionnelles. M. Fornazzari est titulaire d'un diplôme de deuxième cycle en droit des valeurs mobilières de la faculté de droit Osgoode Hall, ainsi que d'un diplôme de premier cycle de l'Université de Windsor. Il est également membre du comité consultatif national de la Bourse de croissance TSX. Depuis le début de sa carrière en 1996, du fait d'avoir agi à titre de conseiller juridique en matière de droit des valeurs mobilières et/ou d'administrateur de diverses sociétés ouvertes, Paul a participé au processus de communication de l'information financière, y compris l'examen et l'approbation d'états financiers et de rapports de gestion et du processus d'audit connexe.</p>
Bruce Reid	<p>M. Reid est le président et chef de la direction et un administrateur de 55 North Mining Inc. M. Reid a été auparavant président du conseil, président et chef de la direction de Carlisle Goldfields de janvier 2010 à janvier 2016 au moment de l'acquisition de la société par Alamos Gold Inc. À l'heure actuelle, M. Reid est également administrateur de Canuc Resources Corporation et de plusieurs autres sociétés minières ouvertes. M. Reid est également le fondateur de U.S. Silver Corp, où il a occupé les postes de président et de chef de la direction de juin 2005 à novembre 2008. Auparavant, il a participé activement au démarrage, à la construction et à la vente de nombreuses sociétés minières, comme Western Goldfields, Patricia Mining et High Plains Uranium. M. Reid possède également une grande expérience dans le domaine du financement d'entreprise et de la recherche en investissements miniers. Il cumule vingt ans de carrière dans le domaine de l'investissement au sein d'entreprises telles que Nesbitt Thomson, Loewen Ondaatje McCutcheon et Yorkton Securities. Par ailleurs, M. Reid a également acquis de l'expérience sur le terrain en tant que géologue prospecteur, dans le cadre de nombreux projets dans le Nord canadien durant les années 1970 et le début des années 1980. Ses 35 années d'expérience directe et indirecte dans le secteur de l'exploration minérale et de l'exploitation minière font suite à l'obtention d'un baccalauréat en géologie de l'Université de Toronto en 1979 et d'un diplôme en finances de l'Université de Windsor en 1982.</p>

Politiques et procédures d'approbation préalable

Sous réserve des exigences du Règlement 52-110, l'attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit est examinée par le comité d'audit et, le cas échéant, par le Conseil, au cas par cas.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Honoraires d'audit

Le total des honoraires d'audit facturés par les auditeurs externes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevé à 23 500 \$ (exercice clos le 31 décembre 2018 – 36 000 \$). Des honoraires d'audit ont été facturés pour des services professionnels rendus par les auditeurs pour l'audit des états financiers annuels de la Société ainsi que pour des services fournis relativement aux dépôts prévus par la loi ou la réglementation.

Honoraires pour services liés à l'audit

Aucuns honoraires pour services liés à l'audit n'ont été facturés par les auditeurs externes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (exercice clos le 31 décembre 2018 – 0 \$). Des honoraires pour services liés à l'audit ont été payés pour des services professionnels rendus par les auditeurs. Ils se rapportaient principalement à la lecture d'états financiers trimestriels.

Honoraires pour services fiscaux

Le total des honoraires pour services fiscaux facturés par les auditeurs externes de la Société au titre de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevé à 20 000 \$ (l'exercice clos le 31 décembre 2018 – 0 \$). Des honoraires pour services fiscaux ont été payés pour des services professionnels en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Ces services comprenaient la préparation ou l'examen de déclarations de revenus.

Autres honoraires

Aucuns honoraires pour d'autres questions n'ont été facturés par les auditeurs externes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (exercice clos le 31 décembre 2018 – 20 000 \$). Ces autres honoraires se rapportent, par exemple, aux services professionnels comprenant la tenue de livres, les conseils comptables, touchant principalement la préparation d'états financiers conformes aux IFRS, et la préparation du rapport de gestion, de même que les contrôles préalables.

Dispense

La Société se prévaut de la dispense, prévue à l'article 6.1 du Règlement 52-110, de l'application des exigences de la partie 3 (Composition du comité d'audit) et de la partie 5 (Obligations de déclaration).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le site SEDAR à www.sedar.com renferme des renseignements supplémentaires sur la Société. Les renseignements complémentaires, notamment ceux concernant la rémunération et les emprunts, le cas échéant, des administrateurs et membres de la direction, les principaux porteurs des titres de la Société et les titres dont l'émission est autorisée dans le cadre de régimes de rémunération sous forme d'actions, figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société établie dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 12 novembre 2019 et qui peut être consultée dans SEDAR à l'adresse www.sedar.com. D'autres renseignements financiers sont fournis dans les états financiers consolidés audités de la Société ainsi que le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

ANNEXE A – RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT

Idaho Champion Gold Mines Canada Inc. (la « Société »)

OBJET

Le comité d'audit (le « **Comité** ») est un comité du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») constitué par le Conseil et composé d'administrateurs, qui est chargé de surveiller les processus comptables et les processus de communication de l'information financière de la Société de même que les audits de ses états financiers. Les présentes règles du comité d'audit décrivent le mandat et les responsabilités du Comité qui lui sont déléguées par le Conseil.

COMPOSITION

Le Comité se compose d'au moins trois (3) administrateurs de la Société, qui, en majorité, ne sont ni membres de la direction ni employés de la Société ou de sociétés de son groupe (au sens de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*), et seuls les administrateurs de la Société peuvent être membres du Comité. Tous les membres du Comité doivent, à la satisfaction du Conseil, posséder des « compétences financières » au sens de l'article 1.6 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« **Règlement 52-110** ») ou acquérir des compétences financières comme le permet l'article 3.8 du *Règlement 52-110*. Les membres du Comité sont nommés par le Conseil pour un mandat prenant fin à l'assemblée annuelle des actionnaires suivante.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le Comité doit :

- (a) examiner les documents suivants et en faire rapport au Conseil avant qu'ils soient approuvés par le Conseil ou publiés :
 - (i) les états financiers annuels et le rapport de gestion de la Société au sens du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*;
 - (ii) le rapport d'audit, le cas échéant, établi relativement à ces états financiers;
- (b) examiner et approuver, à titre de délégués du Conseil, les états financiers intermédiaires de la Société et le rapport de gestion qui les accompagne;
- (c) examiner les communiqués sur les résultats annuels et intermédiaires de la Société, le cas échéant, avant que celle-ci ne les publie;
- (d) s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures;
- (e) recommander au Conseil :

- (i) les auditeurs externes à nommer en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société;
- (ii) la rémunération des auditeurs externes;
- (f) surveiller directement les travaux des auditeurs externes engagés pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière;
- (g) surveiller et évaluer l'intégrité du processus de présentation de l'information financière et du système de contrôle interne que la direction et le Conseil ont établis, et en faire rapport au Conseil;
- (h) établir des procédures pour :
 - (i) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit;
 - (ii) le signalement confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;
- (i) approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que les auditeurs externes de la Société doivent rendre à celle-ci ou à ses filiales;
- (j) examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société à l'égard des associés et des employés, actuels et anciens, et des auditeurs externes, actuels et anciens, de la Société;
- (k) pour ce qui est d'assurer l'intégrité des contrôles et des procédures de communication de l'information à l'égard de l'information financière, comprendre le processus utilisé par le chef de la direction et le chef des finances pour se conformer au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.*

RÉUNIONS

- (a) Le Comité se réunit au moins quatre fois par année. Au moins une fois par année, le Comité se réunit séparément avec la direction et les auditeurs externes.
- (b) Les auditeurs externes de la Société reçoivent avis de chaque réunion du Comité et peuvent y assister et y être entendus, et, à la demande d'un membre du Comité, ils doivent assister à chaque réunion du Comité tenue durant leur mandat. Les auditeurs externes ou tout membre du Comité peuvent convoquer une réunion du Comité.
- (c) Le Conseil doit être tenu informé des activités du Comité au moyen d'une copie

du procès-verbal, à la réunion du Conseil suivant chaque réunion du Comité ou au moyen d'un rapport verbal, selon ce que le Comité juge approprié (se reporter aussi à la rubrique « Déclaration »).

QUORUM

La majorité du nombre total de membres du Comité constitue le quorum pour délibérer à toute réunion du Comité.

POUVOIR

Le Comité a le pouvoir de retenir les services des conseillers juridiques indépendants et des autres conseillers qu'il juge nécessaires pour exercer ses fonctions, et il fixe et paie la rémunération des conseillers dont il retient les services.

Le Comité a le pouvoir de communiquer directement et de se réunir avec les auditeurs externes et internes, le cas échéant, sans participation de la direction ou du Conseil.

RAPPORTS

Les auditeurs externes de la Société sont tenus de faire rapport directement au Comité.

Les obligations de déclaration du Comité envers le Conseil comprennent les suivantes :

- (a) faire rapport au Conseil des délibérations de chaque réunion du Comité et des recommandations du Comité à la réunion régulière suivante du Conseil;
- (b) examiner l'information requise aux termes de l'Annexe 52-110A2 dans une circulaire de sollicitation de procurations, une notice annuelle ou un rapport de gestion annuel établi par la Société, et faire rapport au Conseil de son accord avec l'information fournie.